

Maître d'Ouvrage

**CHU AMIENS
PICARDIE**



80054 Amiens Cedex 1

☎ 03 22 08 80 00

www.chu-amiens.fr

Programmist



23 rue Nungesser et Coli

62000 ARRAS

☎ 06 67 47 47 73

www.groupe-amome.com

Conception et réalisation :

Salomon SAWADOGO

TRANCHE 3 DU FONTENROY

ACHEVEMENT DES TRAVAUX

ET

AMENAGEMENTS
COMPLEMENTAIRES

SITE SUD

CHU AMIENS PICARDIE

PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

TOME 1

PROGRAMME TECHNIQUE ET
FONCTIONNEL

MODIFICATIONS ET EVOLUTIONS

DATE	INDICE	MODIFICATIONS APPORTEES
12 12 2025		MAJ
02 02 2026		MAJ
06 03 2026		MAJ

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION GENERALE ET ORGANISATION DE L'OPERATION	9
1.1 GENERALITES	9
1.1.1 Nature et objectifs de l'opération Aménagement et travaux de la tranche 3 du FONTENOY	9
1.1.2 Enveloppe financière	9
1.1.3 Calendrier prévisionnel / phasage	9
1.1.4 Composition du Programme Technique Détaillé	9
1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION	11
1.2.1 Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage	11
1.2.2 Programmiste	11
1.2.3 Gestionnaire, utilisateurs et usagers de l'ouvrage	11
2. DONNEES SUR LE SITE DE L'OPERATION	12
2.1 DONNEES GENERALES	12
2.1.1 Localisation du site de l'opération	12
2.1.2 Classement ERP	23
2.2 PLAN LOCAL D'URBANISME ET AUTRES INFORMATIONS LIEES	23
2.2.1 Généralités	23
2.2.2 Extrait des articles du Règlement National d'Urbanisme	23
2.2.3 Servitudes	24
2.2.4 Plan de Prévention des Risques	24
2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE	25
2.3.1 Altimétrie	25
2.3.2 Données climatologiques	27
2.3.3 Sismicité	28
2.3.4 Topographie	28
2.3.5 Géotechnique	28
2.3.6 Pollution des sols	28
3. REGLEMENTATION	29
4. CADRAGE GENERAL	31
4.1 OBLIGATION DE REALISER DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES	31
4.2 CONTRAINTES FINANCIERES	31
4.3 EXIGENCES TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES	31
4.4 URBANISME, ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT	32
4.5 QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT	32
5. REAMENAGEMENT ZONE CUISINE ET LOGISTIQUE	33
5.1 ETAT DES LIEUX ZONE CUISINE – LOGISTIQUE	33
5.2 IDENTIFICATION DES ZONES LOGISTIQUE - CUISINE	34
5.2.1 Schéma de Zonage Cuisine Logistique	34
5.2.2 Identification des zones	34

5.3	TABLEAU DE SURFACES	35
5.3.1	Tableau de surfaces cuisine	35
5.4	FONCTIONNEMENT ACTUELLE DE LA ZONE CUISINE	35
5.4.1	Fonctionnement de la zone cuisine (zone A)	35
5.5	FONCTIONNEMENT DE LA CUISINE PENDANT LES TRAVAUX	37
5.5.1	Fonctionnement pendant les travaux de la zone B	38
5.5.2	Fonctionnement pendant les travaux de la zone A	40
5.6	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA CUISINE	42
5.6.1	Travaux généraux	42
5.6.2	Les terminaux de nettoyage	42
5.6.3	Traitement d'air du secteur laverie et plonge batterie	42
5.6.4	Local cafétéria	43
5.7	LOCAUX PARTICULIERS DE LA CUISINE	43
5.7.1	SAS d'expédition et retour des contenants de transport des repas (Température ambiante):	43
5.7.2	Locaux de stockage	43
5.8	TRAVAUX DE LA ZONE LOGISTIQUE	44
5.8.1	Implantation de la zone Logistique	44
5.8.2	Tableau de surfaces Logistique	45
5.8.3	Précision sur les travaux de la zone Logistique	45
5.8.4	Précision sur le fonctionnement des robots dans la zone logistique	45
5.9	AUTRES ZONES INCLUSES DANS L'OPERATION	46
5.9.1	Tableau de surfaces	46
5.9.2	Implantation des différentes zones	47
5.9.3	Précision sur les travaux dans ces zones	48
6.	AMENAGEMENT HDJ ONCO – HEMATOLOGIE/ HDJ MUTUALISES	49
6.1	ETAT DES LIEUX DES ZONES HDJ	49
6.1.1	Etat des lieux zones HDJ – Onco - Hématologie (RDC)	49
6.1.2	Zone HDJ Mutualisés au R+1 (Aile F) entre deux patios	49
6.2	TABLEAU DE SURFACES	50
6.2.1	Tableau de surface HDJ Onco Hématologie	50
6.2.2	Tableau de surface HDJ Mutualisés	51
6.3	DIAGRAMMES FONCTIONNELS	51
6.3.1	HDJ Onco- Hématologie	51
6.3.2	Implantation HDJ Onco	53
6.3.3	HDJ Mutualisés	54
6.3.4	Implantation HDJ Mutualisés	55
6.4	ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE	55
6.4.1	Organisation des flux	55
6.4.2	Poste de soins	56
6.4.3	Qualité architecturale	56
6.5	LOCAUX PARTICULIERS	56
6.5.1	Bureaux	56
6.5.2	Espaces de soins et de traitement	57
7.	MEDICAMENTS DE THERAPIE INNOVANTE (MTI)	58
7.1	ETAT DES LIEUX ZONE MTI (RDC AILE B)	58
7.2	TABLEAU DE SURFACES MTI	59
7.3	DIAGRAMME FONCTIONNEL ZONE MTI	60
7.3.1	Implantation Zone MTI	61
7.3.2	Objet du projet	62
7.3.3	Principes fonctionnels généraux	62

7.4	LOCAUX PARTICULIERS	63
7.4.1	Sas et zones de transition	63
7.4.2	Zones de production	63
7.4.3	Précisions sur les Zones de production (gradient de pression et ZAC)	64
7.4.4	Gestion des sorties produits et déchets	64
7.4.5	Locaux supports	65
7.4.6	Locaux tertiaires	65
8.	REAMENAGEMENT DES ATELIERS	66
8.1	ETAT DES LIEUX	66
8.2	TABLEAU DE SURFACES	66
8.3	ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE	67
8.3.1	Implantation de la zone Atelier	68
8.3.2	Précisions complémentaires zone Ateliers	68
9.	TYPOLOGIE DES LOCAUX	69
9.1	ZONES CONCERNEES PAR LA TYPOLOGIE	69
9.2	TYPOLOGIE DES LOCAUX	69
9.2.1	Accès	69
9.2.2	Zone accueil :	69
9.2.3	La Zone d'attente	69
9.2.4	Salle de soins :	69
9.2.5	Bureaux :	70
9.2.6	Salle de repos :	70
9.2.7	Vestiaires du personnel :	70
9.2.8	Stockages :	70
9.2.9	Local linge propre :	71
9.2.10	Local linge sale/déchet :	71
9.2.11	Décontamination/Lave-bassin :	71
9.2.12	Local ménage :	71
9.2.13	Box de soins :	71
9.2.14	Circulations :	71
9.2.15	Locaux supports et locaux techniques	72
10.	AMENAGEMENT DU SERVICE HEMATOLOGIE CLINIQUE	73
10.1	GENERALITES	73
10.1.1	Etat des lieux zone Hématologie clinique	73
10.2	PRESENTATION GENERALE	74
10.2.1	La surface globale de l'opération	74
10.3	LES BESOINS	74
10.3.1	Informations sur l'activité projetée :	74
10.3.2	Tableau de dimensionnement théorique	74
10.3.3	Tableau de dimensionnement théorique :	74
10.4	ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE	76
10.4.1	Organisation fonctionnelle :	76
10.5	PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPES D'ORGANISATION RETENUS :	79
10.5.1	Typologie d'interventions :	79
10.6	ORGANISATION FONCTIONNELLE DES LOCAUX	79
10.6.1	Accès	79
10.6.2	Zone accueil :	79
10.6.3	Salle de soins :	79
10.6.4	Salle des internes :	80
10.6.5	Bureaux :	80

10.6.6	Salle de repos :	80
10.6.7	Vestiaires du personnel :	80
10.6.8	Stockages :	80
10.6.9	Local linge propre :	81
10.6.10	Local linge sale/déchets :	81
10.6.11	Décontamination/Lave-bassin :	81
10.6.12	Local ménage :	81
10.6.13	Chambres :	81
10.6.14	Précisions techniques	81
10.6.15	Salle de gestes :	82
10.6.16	Circulations :	82
10.6.17	Locaux supports et locaux techniques	83
10.7	IMAGE ARCHITECTURALE :	83
11.	MISE A NIVEAU DE RESEAUX EXISTANTS	84
11.1	OBJET ET PERIMETRE DES TRAVAUX	84
11.2	PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION	84
11.2.1	Diagnostic et reconnaissance préalable	84
11.2.2	Neutralisation et dépose	85
11.3	MISE A NIVEAU DES RESEAUX ELECTRIQUES CFO / CFA	85
11.3.1	Création de nouvelles nappes de câbles	85
11.3.2	Cheminements et supports	85
11.3.3	Sécurité électrique	85
11.4	MISE A NIVEAU DES RESEAUX EU / EP	85
11.4.1	Remplacement des réseaux vétustes	85
11.4.2	Reprise du collecteur principal EU	85
11.4.3	Reprise partielle de tronçon EU dégradé	86
11.5	RESEAUX D'EAU FROIDE TECHNIQUE (EF)	86
11.5.1	Alimentation EF – Médecine Nucléaire	86
11.5.2	Traitement des situations non conformes existantes	86
11.6	EXEMPLES DE TRAVAUX AU SOUS-SOL (N-2)	86
12.	TRAVAUX TRANSVERSAUX	88
12.1	OBJET ET PERIMETRE DES TRAVAUX	88
12.1.1	Méthodologie attendue	88
12.2	SECURITE INCENDIE – SSI	88
12.3	CFO – CFA / COURANTS FORTS ET FAIBLES	88
12.3.1	Architecture électrique générale	88
12.3.2	Mise en conformité et fiabilisation	89
12.3.3	GTB, sûreté et communication	89
12.4	CVCD – VENTILATION ET CLIMATISATION	89
12.4.1	Ventilation	89
12.4.2	Ancienne chaufferie Fontenoy	89
12.5	PLOMBERIE – RESEAUX SANITAIRES	89
12.5.1	AEP et ECS	90
12.5.2	Réseaux incendie	90
12.5.3	Réseaux EU / EP	90
12.5.4	Traitement des non-conformités	90
12.5.5	Autres exigences	90
12.6	VRD – ESPACES EXTERIEURS	90
13.	FINALISATION DE CERTAINS TRAVAUX	91

13.1	FINALISATION DES TRAVAUX- LOCAL DE PRETRAITEMENT HEMODIALYSE	91
13.2	REAMENAGEMENT DE L'ACCES SUD DU FONTENOY	93
13.3	SECURISATION DES ESCALIER DE SECOURS FONTENOY	93
13.4	INTEGRATION SUR LOGICIEL AMADEUS LECTEURS DE BADGES FONTENOY	93
14.	DESAMIANPAGE	94
14.1	OBJET DE LA MISSION	94
14.2	PRESTATIONS ATTENDUES	94
14.2.1	Identification du périmètre et cahier des charges de recherche d'amiante	94
14.2.2	Analyse des offres de recherche d'amiante	94
14.2.3	Cahier des charges pour travaux de désamiantage	94
14.2.4	Analyse des offres travaux de désamiantage	94
14.2.5	Suivi des travaux de désamiantage	94
14.3	DOCUMENTS A FOURNIR PREALABLEMENT AUX TRAVAUX	95
15.	EXIGENCES GENERALES SUR LES PERFORMANCES DES OUVRAGES	96
15.1	EXIGENCES D'ECONOMIE D'ENERGIE	96
15.2	EXIGENCES DE NETTOYAGE	96
15.3	EXIGENCES DE DURABILITE ET DE MAINTENANCE	97
15.4	EXIGENCES D'HYGIENE	97
15.5	EXIGENCES DE SECURITE CONTRE L'INCENDIE	97
15.6	EXIGENCES DE SECURITE DES PERSONNES	98
15.7	EXIGENCES DE MAINTIEN DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	99
15.8	EXIGENCES CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL	100
15.9	EXIGENCES DE SECURITE DES PERSONNES PENDANT LA REALISATION	100
15.10	AMBIANCE LUMINEUSE	100
15.11	ACOUSTIQUE	100
15.12	RESEAUX TECHNIQUES : COUPURES, CONTROLE, SUIVI ET COMMANDES	101
16.	EQUIPEMENTS TECHNIQUES	102
16.1	ECLAIRAGE	102
16.2	COURANTS FORTS	102
16.3	COURANTS FAIBLES	103
16.3.1	Principes	104
16.3.2	Réseau de distribution	105
16.3.3	Terminaux téléphoniques WIFI / DECT	107
16.3.4	Interphone	107
16.3.5	Appel malade	107
16.3.6	Vidéosurveillance	107
16.3.7	Contrôle d'accès	108
16.3.8	Distribution de l'heure	108
16.3.9	Télédistribution	108
16.3.10	Bornes interactives	108
16.3.11	Détection et alarmes incendie - SSI	109
16.4	VENTILATION	110
16.4.1	Les réseaux de ventilation	110
16.4.2	Les centrales de traitement d'air (CTA)	110

16.5	VENTILATION DES ZONES A ATMOSPHERE CONTROLEE	112
16.5.1	Taux d'hygrométrie et température	112
16.5.2	Niveau de filtration	113
16.5.1	Niveau de pression par rapport aux locaux adjacents	113
16.6	CHAUFFAGE	113
16.7	PRODUCTION DE FROID	114
16.8	PRODUCTION D'EAU ADOUCIE	115
16.9	PLOMBERIE, SANITAIRES	115
16.9.1	Réseaux de Chauffage	115
16.9.2	Réseaux de distribution EF et ECS	116
16.9.3	Réseaux de distribution Eau Chaude Sanitaire	116
16.9.4	Réseaux de distribution Eau Froide	117
16.9.5	Evacuation Eaux Usées	117
16.9.6	Evacuation Eaux pluviales	118
16.9.7	RIA	118
16.9.8	Robinetterie	119
16.9.9	Appareillage sanitaire	119
16.9.10	Paillasse	119
16.9.11	Evier en résine	120
16.9.12	WC	120
16.9.13	Extincteurs	120
16.10	FLUIDES MEDICAUX	120
16.10.1	Périmètre des fluides concernés	120
16.10.2	Continuité de service	120
16.10.3	Exigences fonctionnelles- Réseaux de distribution	121
16.10.4	Points d'utilisation	121
16.11	VENTILATION	121
16.12	DESENFUMAGE DU BATIMENT	122
16.13	GESTION TECHNIQUE DU BATIMENT	122
16.14	APPAREILS ELEVATEURS	123
17.	EXIGENCES TECHNIQUES PARTICULIERES	124
17.1	FONDATIONS ET INFRASTRUCTURES, STRUCTURE, PLANCHERS, ENVELOPPE EXTERNE	124
17.2	COUVERTURE - ETANCHEITE	124
17.3	PAROIS INTERIEURES	125
17.4	PLAFONDS	125
17.5	GAINES TECHNIQUES	125
17.6	MENUISERIES EXTERIEURES	126
17.7	MENUISERIES INTERIEURES	126
17.7.1	Blocs portes	127
17.7.2	Protection des parois	127
17.7.3	Quincaillerie	127
17.8	CLOISONS INTERIEURES - CLOISONS SECHES	128
17.8.1	Etanchéité - Hygiène	129
17.8.2	Comportement mécanique	129
17.8.3	Prescriptions particulières et tenue au feu	129
17.9	EQUIPEMENTS IMMOBILIERS	130
17.10	REVETEMENTS DE SOLS	130
17.10.1	Qualité des matériaux	130
17.10.2	Les revêtements de sol souple	130
17.10.3	Les revêtements de sol durs	131

17.10.4	Prescriptions particulières	131
17.11	PEINTURES ET REVETEMENTS MURAUX	131
17.11.1	Peintures intérieures	131
17.11.2	Revêtements muraux	132
17.12	SIGNALETIQUE	132
17.13	MOBILIER	132
18.	CHANTIER	135
18.1	CONTRAINTES DE CHANTIER	135
19.	DESCRIPTIFS DES LOCAUX - FICHES PAR LOCAL	136
20.	LISTE DES ANNEXES	137

PHASE CANDIDATURE

1. PRESENTATION GENERALE ET ORGANISATION DE L'OPERATION

1.1 GENERALITES

1.1.1 Nature et objectifs de l'opération Aménagement et travaux de la tranche 3 du FONTENOY

L'opération de la tranche 3 du FONTENOY concerne le réaménagement et la réhabilitation, du RDJ, ainsi que des zones au RDC et R+1, du R+5 du bâtiment FONTENOY du site Sud du CHU Amiens Picardie.

Il s'agit des travaux suivants :

- Au sous-sol S2, des travaux de curage d'identification et de mise à niveau . Cela concerne des réseaux de courants fort et courant faible, des réseaux EU, AEP et de RIA ;
- Au RDJ, des travaux de réaménagement et réhabilitation de zones logistiques et des zone de stockage de chariots de cuisine, des travaux de réhabilitation des ateliers,
- Au RDC des travaux d'aménagement de HDJ oncologie – hématologie, et d'aménagement d'un service de production de médicaments de thérapie innovante (MTI) ;
- Au R+1 des travaux d'aménagement de HDJ mutualisés ;
- Au R+5, l'aménagement d'un service d'hématologie clinique comportant des chambres ISO7 ;
- Des travaux transversaux dans les niveaux concernés par les interventions majoritairement et dans les autres niveaux :
 - Mise à niveau du SSI (DAI ,UAE, désenfumage, etc..),
 - Travaux sur des départs de plusieurs TGBT et tableaux divisionnaires,
 - Compléments des reports vers la GTB,
 - Compléments de zones dans le contrôle d'accès,
 - Renforcement ou modification des ventilations de certaines zones,
 - Mise à neuf, dévoiement de certains réseaux EU, AEP ; RIA,
 - Complément de marquage VRD,
 - Désamiantage
- **Les niveaux R+2 ; R+3 ; R+4 ne sont pas concernés par les travaux de réaménagement ou d'aménagement.**

1.1.2 Enveloppe financière

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le Maitre d'Ouvrage est précisé dans un document en pièces jointes.

Certains mobiliers, tels que détaillés dans les fiches par local, sont inclus dans le marché de travaux, leur conception/description revient au Maitre d'œuvre de l'opération. L'enveloppe budgétaire comprend le coût de ces mobiliers.

1.1.3 Calendrier prévisionnel / phasage

Le phasage des travaux au cours de l'opération est nécessaire pour préserver la continuité de fonctionnement des services non touchés par les travaux.

1.1.4 Composition du Programme Technique Détaillé

Le présent programme technique détaillé se compose de deux tomes :

- Tome 1: Programme Fonctionnel et technique et annexes
- Tome 2 : Fiches par local

Le propos du présent document est de présenter tant les enjeux et objectifs, que les besoins, exigences et contraintes relatifs à ce projet, dans le cadre d'un programme élaboré en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Aussi, on attend du projet architectural et technique que proposera l'équipe en charge de la conception qu'il respecte les orientations générales et les exigences spécifiques définies dans le cadre de ce programme. L'ensemble du projet doit répondre aux exigences réglementaires de manière à permettre une réception par la Commission De Sécurité (CDS).

Le présent Programme Technique Détaillé, les fiches par local et les autres annexes ne forment qu'un seul et unique document. Toute incohérence devra être portée à l'attention du maître d'ouvrage durant la phase de consultation, faute de quoi, les prestations les plus avantageuses pour le maître d'ouvrage seront retenues pour les études et la mise en œuvre du projet.

PHASE CANDIDATURE

1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION

1.2.1 Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage

CHU AMIENS-PICARDIE

1 rond-point du Professeur Christian Cabrol

80054 AMIENS

Interlocuteur :

Elsa VERMEEREN

Ingénieur Hospitalier

Pôle Fonctions Support et Investissement

1.2.2 Programmiste

Le CHU AMIENS-PICARDIE a confié une mission de Programmation à la Société AMOME Conseils.

Cette mission comprend, notamment, la rédaction du présent Programme.

Société AMOME Conseils

23 rue Nungesser et coli,

62000 ARRAS

Interlocuteur :

Salomon SAWADOGO

Chef de projet

salomon.sawadogo@groupe-amome.com

P : 06 59 80 75 45

1.2.3 Gestionnaire, utilisateurs et usagers de l'ouvrage

1.2.3.1 Gestionnaire de l'ouvrage

Le gestionnaire du bâtiment est le CHU AMIENS-PICARDIE.

1.2.3.2 Utilisateurs

Les utilisateurs sont les différents professionnels de santé des services concernés.

L'ensemble des utilisateurs peut être concerné par tout type de handicap.

1.2.3.3 Usagers

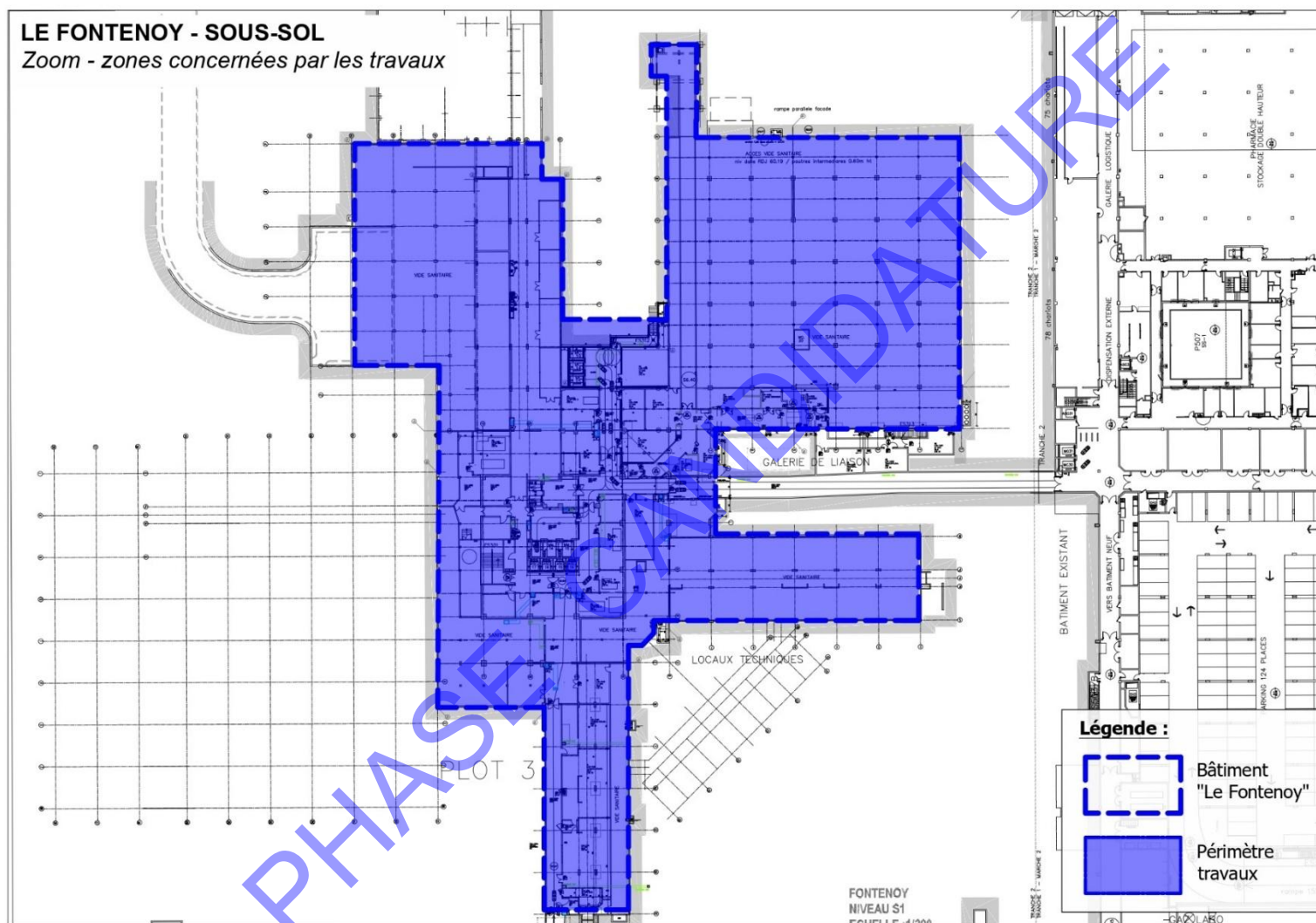
Les usagers sont les patients accueillis dans ces services et leurs accompagnateurs.

L'ensemble des usagers peut être concerné par tout type de handicap.

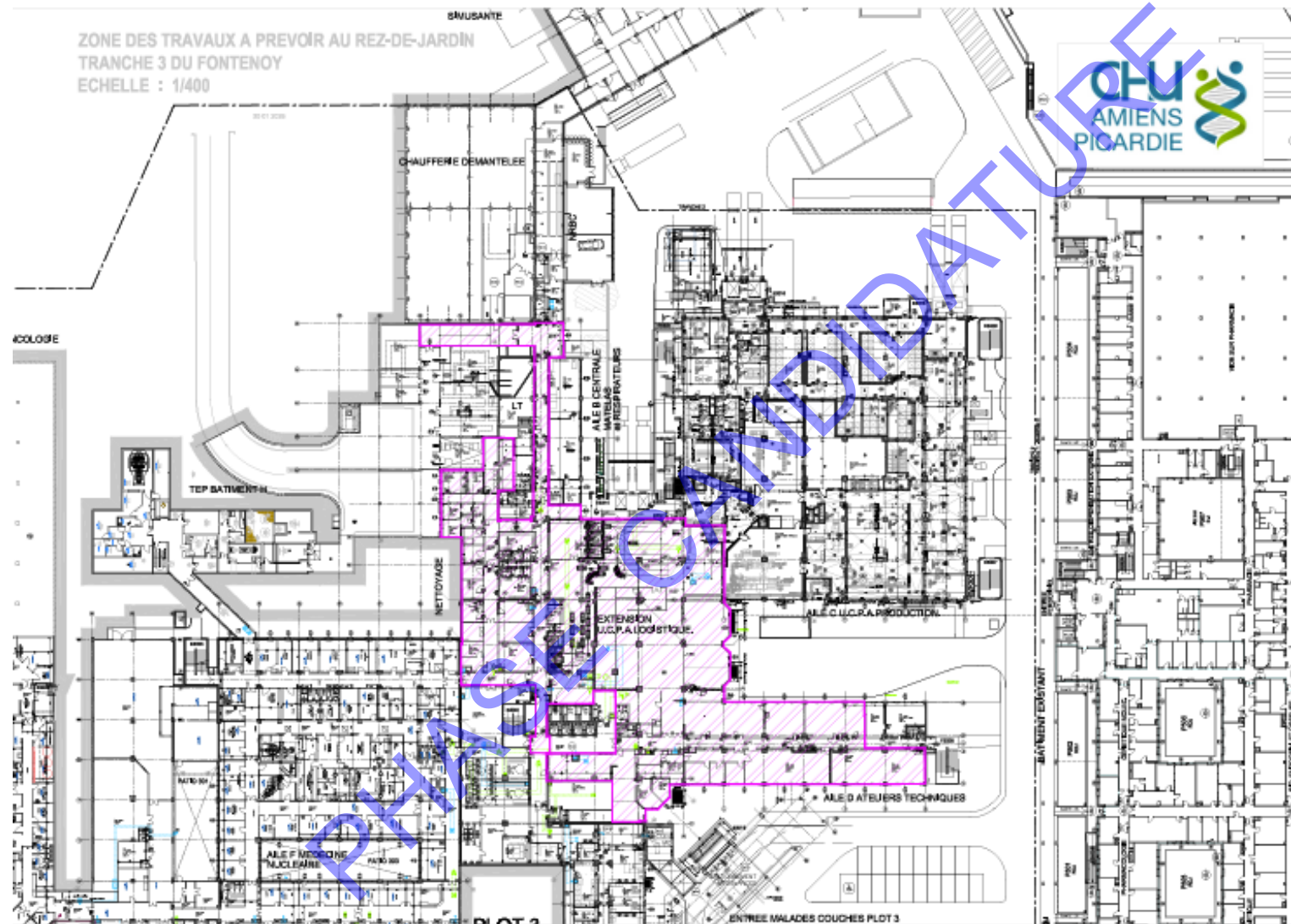
Page 12 / 137

PHASE CANDIDATURE

2.1.1.1 Plan SOUS-SOL du Fontenoy – Travaux en vide sanitaire (CFO HTA/BT ; CFA SSI ; EU/EV/EP et AEP ; FM ; réseaux pneumatiques)

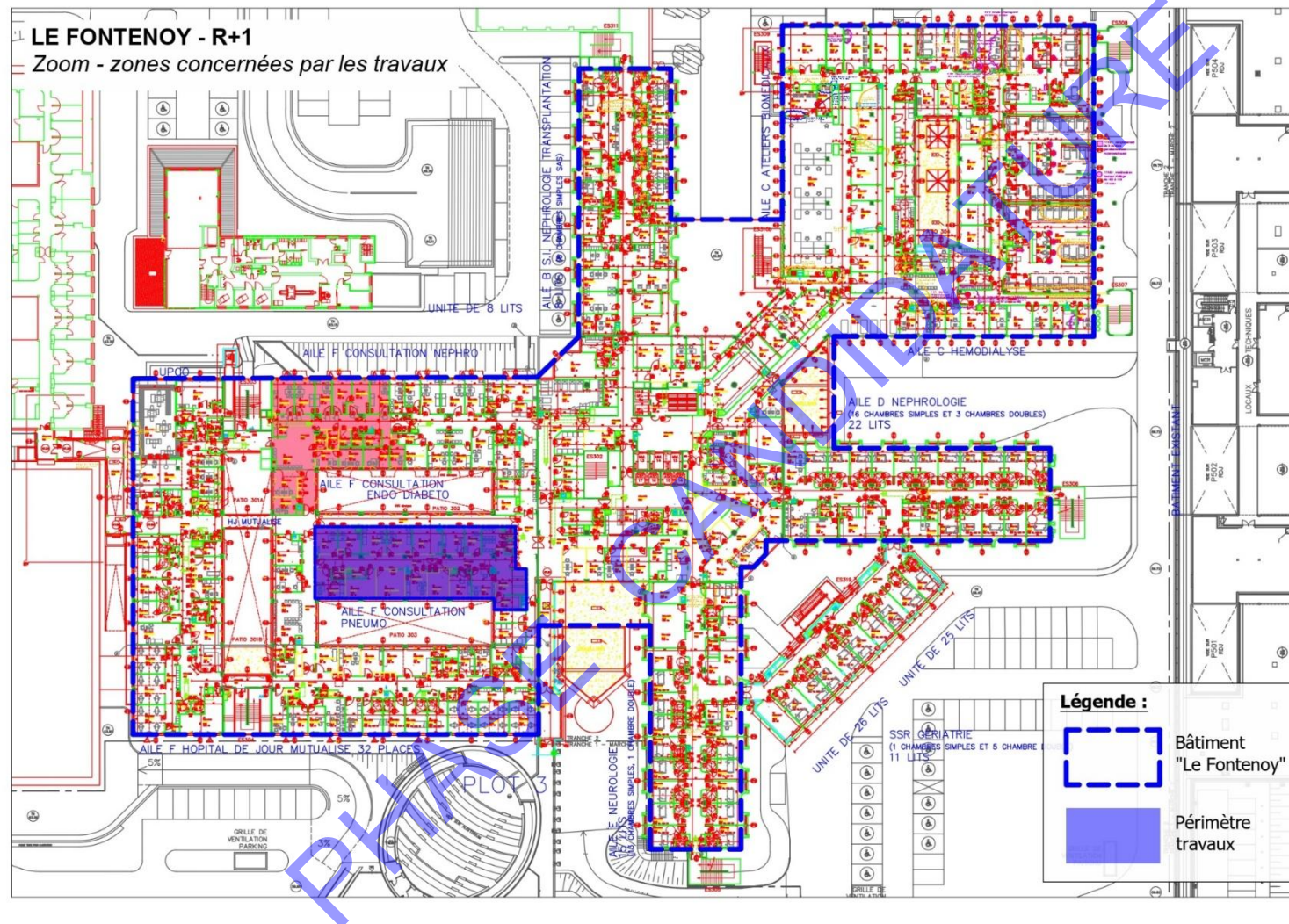


2.1.1.2 Plan RDJ du Fontenoy – Travaux en cuisine, ateliers techniques, (CFO HTA/BT ; CFA SSI ; EU/EV/EP et AEP ; FM ; réseaux pneumatiques)

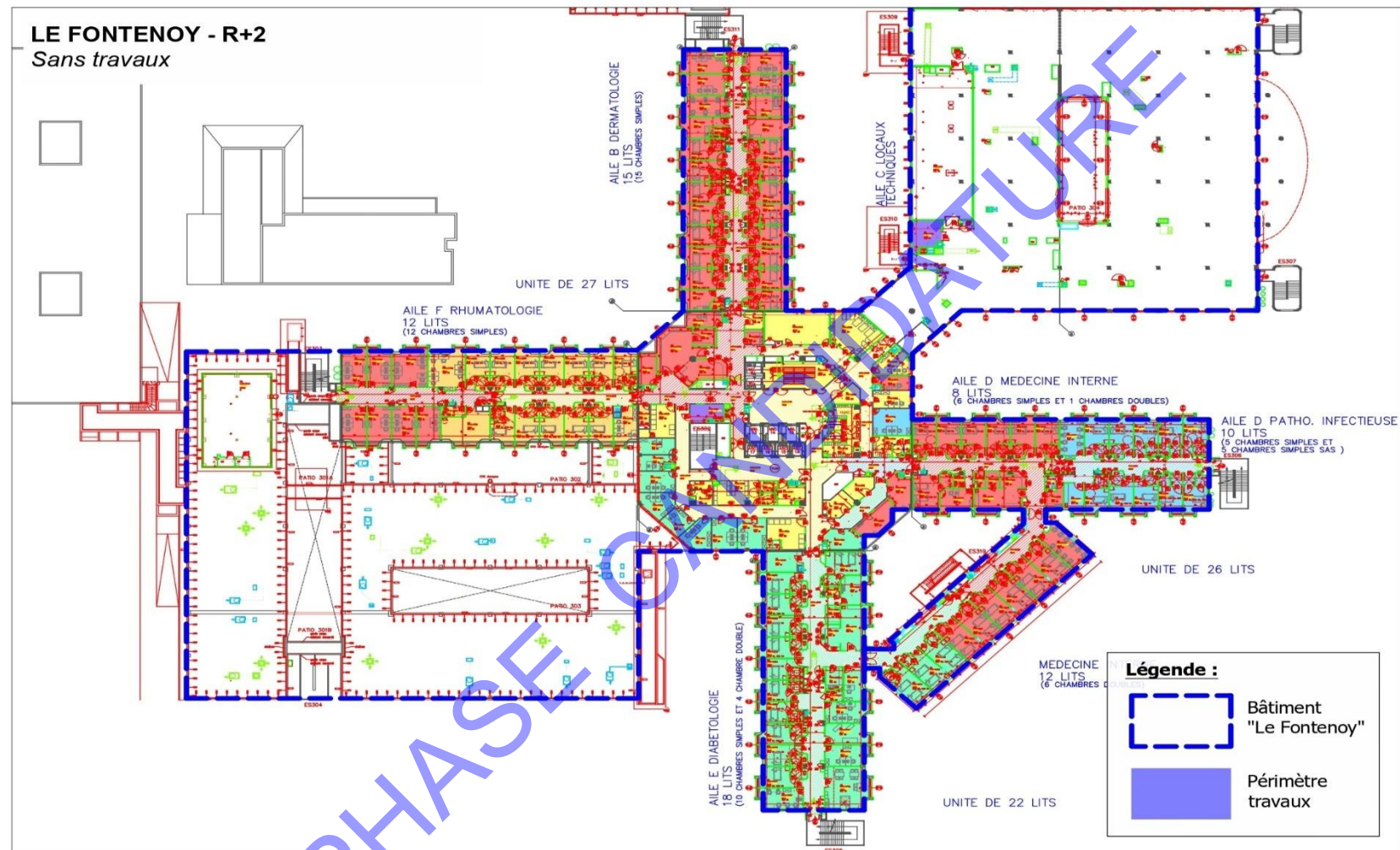


PHASE CANDIDATURE

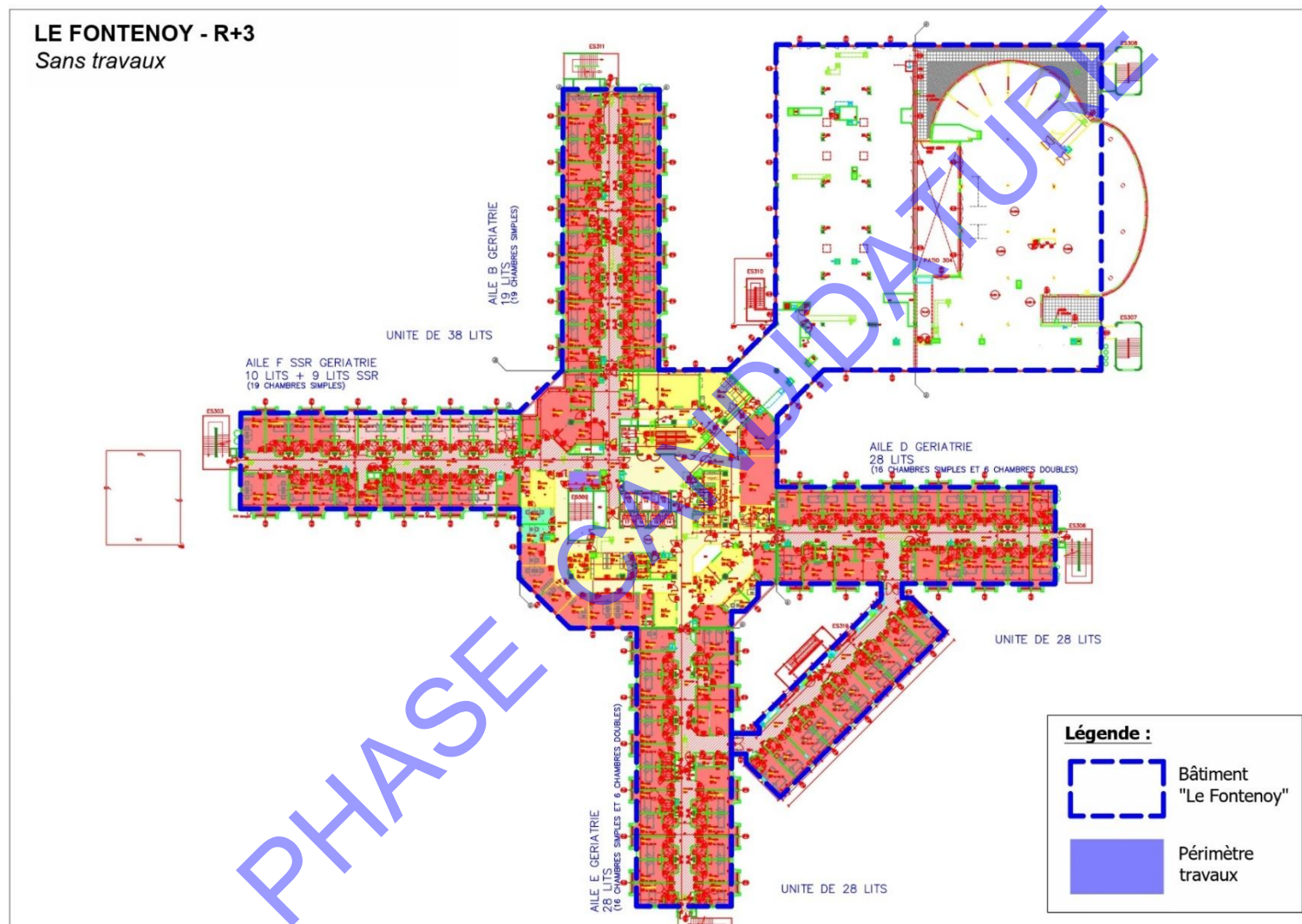
2.1.1.4 Plan R+1 du Fontenoy – Travaux Hôpital de Jour mutualisé (aile F)



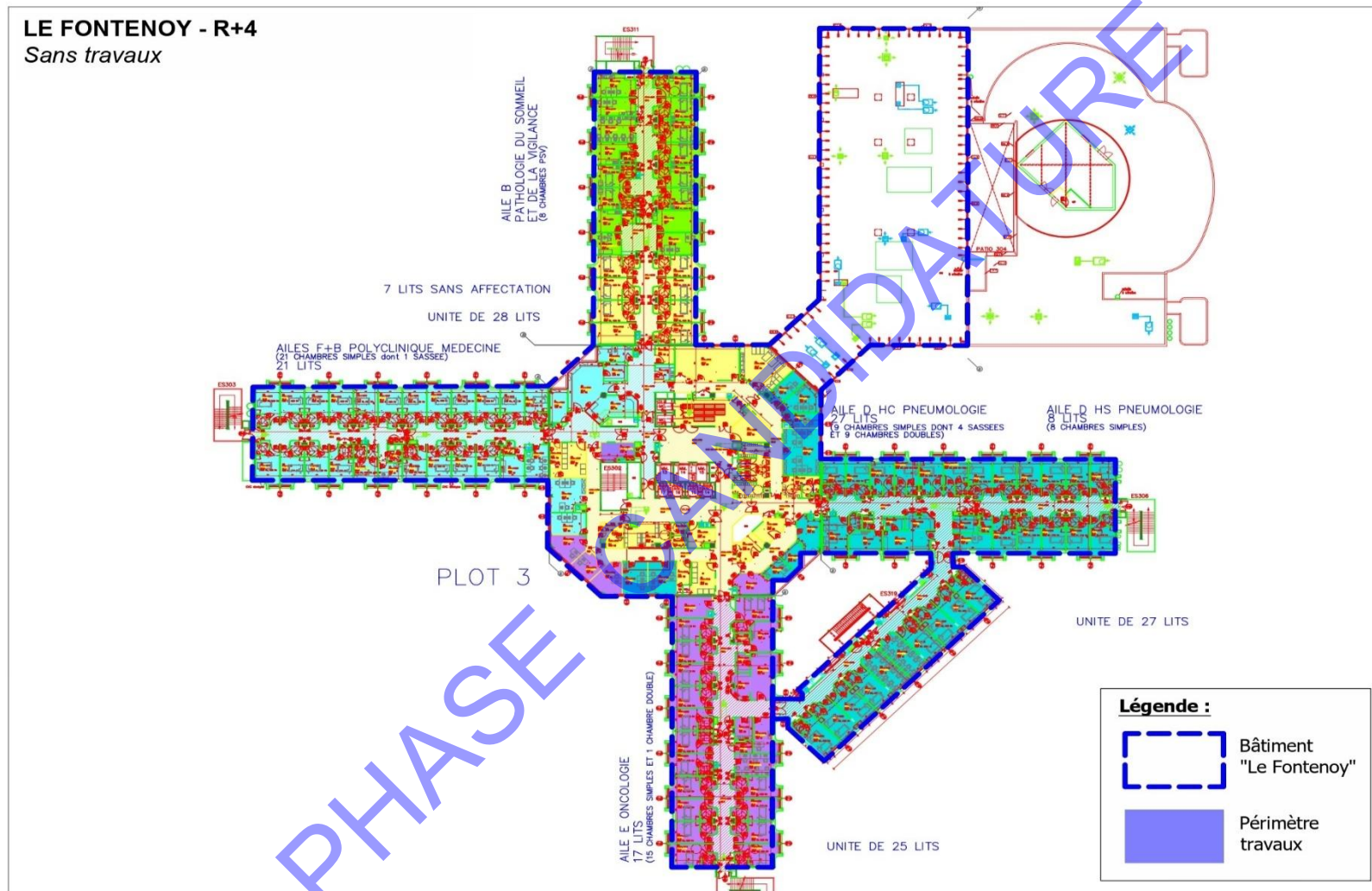
2.1.1.5 Plan R+2 du Fontenoy – **Sans travaux**



2.1.1.6 Zoom R+3 du Fontenoy - **Sans travaux**



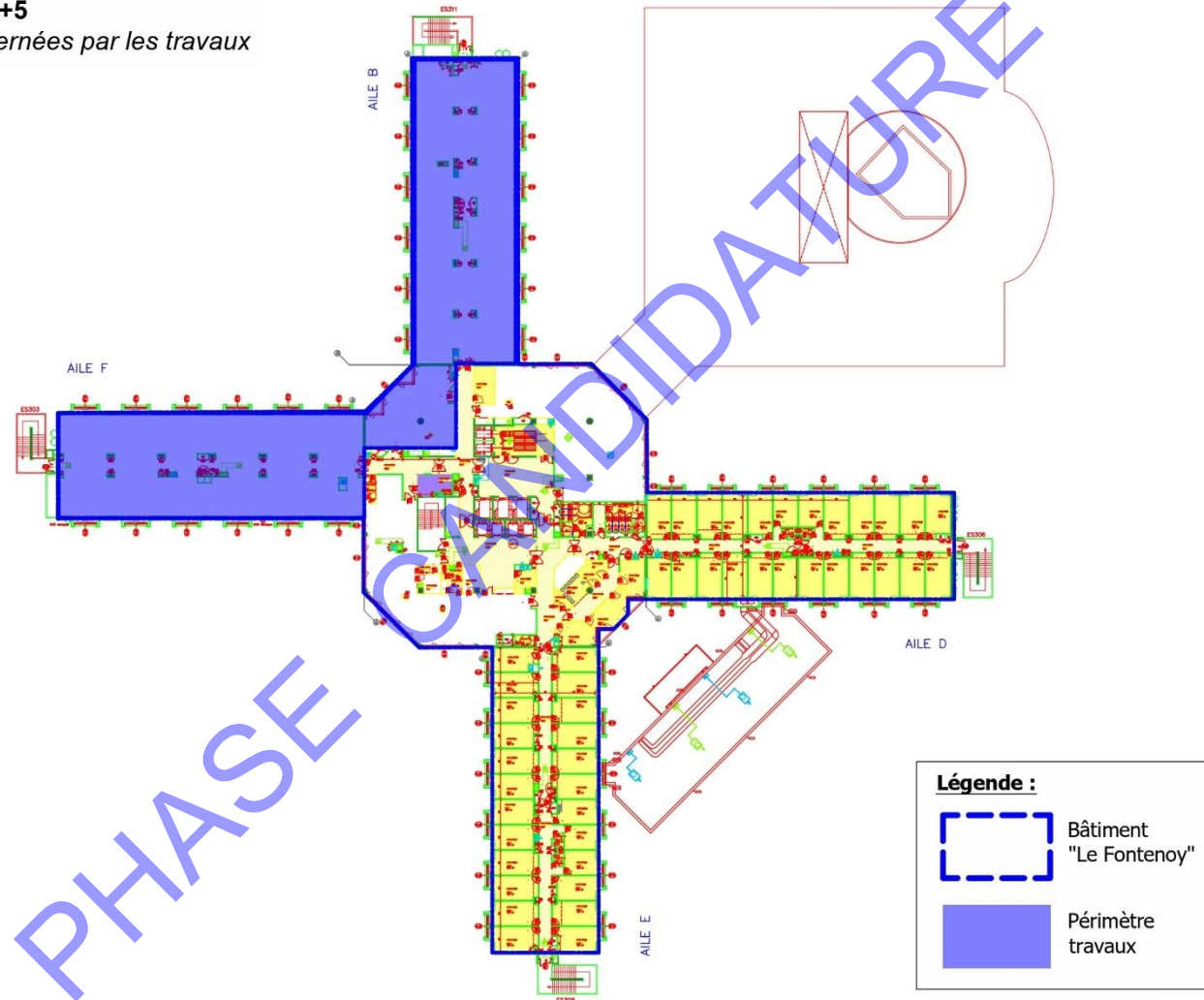
2.1.1.7 Plan R+4 du Fontenoy - **Sans travaux**



2.1.1.8 Plan R+5 du Fontenoy – Travaux Hémato-clinique (aile F et B)

LE FONTENOY - R+5

Zoom - zones concernées par les travaux



2.1.2 Classement ERP

Le classement actuel du bâtiment FONTENOY fait état d'un bâtiment ERP de type U de 1^e catégorie .

Les travaux à effectuer doivent être conformes à ce classement.

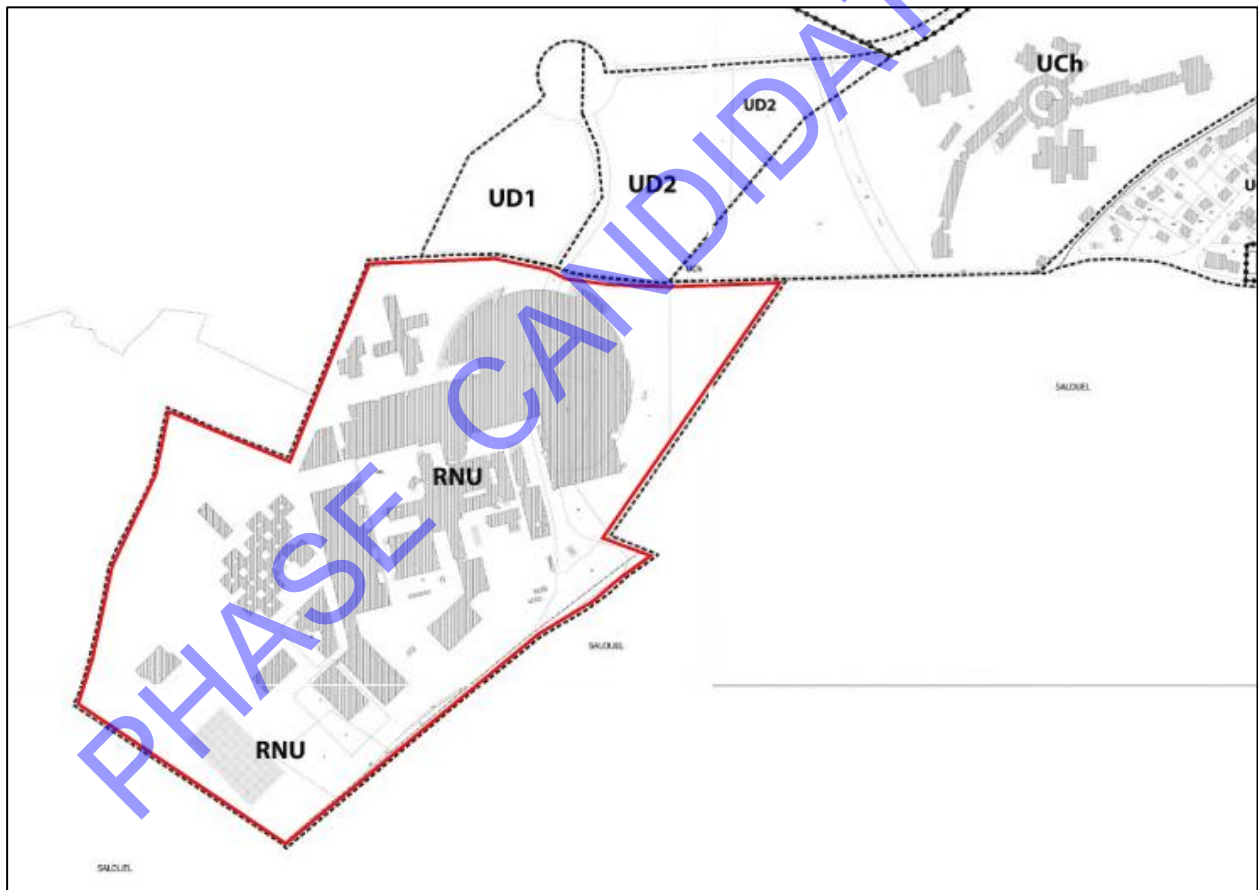
Les bâtiments adjacents ou à proximité ne devront être en aucun cas modifiés par le choix de matériaux ou de conception des travaux concernés par cette opération.

2.2 PLAN LOCAL D'URBANISME ET AUTRES INFORMATIONS LIEES

2.2.1 Généralités

Le PLU de la ville d'Amiens indique que le site sur lequel se situe le CHU d'Amiens Sud est en **zone soumise au RNU**.

Le Règlement National d'Urbanisme est donc applicable à l'opération (Code de l'Urbanisme, articles R111-1 à R111-53 : Partie réglementaire – Chapitre 1er : Règlement national d'urbanisme).



Extrait du plan de zonage du PLU d'Amiens

Remarque :

Au stade actuel de l'étude, les prescriptions du RNU ont été étudiées : elles ne présentent pas d'élément de nature à remettre en cause le projet.

Le concepteur devra procéder à un examen approfondi des implications du RNU, et réaliser les démarches nécessaires auprès des services concernés.

2.2.2 Extrait des articles du Règlement National d'Urbanisme

ARTICLE R111-7 :

Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable peut imposer le maintien ou la création d'espaces verts correspondant à l'importance du projet.

ARTICLE R111-15 :

Une distance d'au moins trois mètres peut être imposée entre deux bâtiments non contigus situés sur un terrain appartenant au même propriétaire.

ARTICLE R111-16 :

Lorsque le bâtiment est édifié en bordure d'une voie publique, la distance comptée horizontalement de tout point de l'immeuble au point le plus proche de l'alignement opposé doit être au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points.

Lorsqu'il existe une obligation de construire au retrait de l'alignement, la limite de ce retrait se substitue à l'alignement. Il en sera de même pour les constructions élevées en bordure des voies privées, la largeur effective de la voie privée étant assimilée à la largeur réglementaire des voies publiques.

Toutefois une implantation de la construction à l'alignement ou dans le prolongement des constructions existantes peut être imposée.

ARTICLE R111-17 :

A moins que le bâtiment à construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à trois mètres.

ARTICLE R111-28 :

Dans les secteurs déjà partiellement bâtis, présentant une unité d'aspect et non compris dans des programmes de rénovation, l'autorisation de construire à une hauteur supérieure à la hauteur moyenne des constructions avoisinantes peut être refusée ou subordonnée à des prescriptions particulières.

ARTICLE R111-29 :

Les murs séparatifs et les murs aveugles apparentés d'un bâtiment doivent, lorsqu'ils ne sont pas construits avec les mêmes matériaux que les murs de façades principales, avoir un aspect qui s'harmonise avec celui des façades.

2.2.3 Servitudes

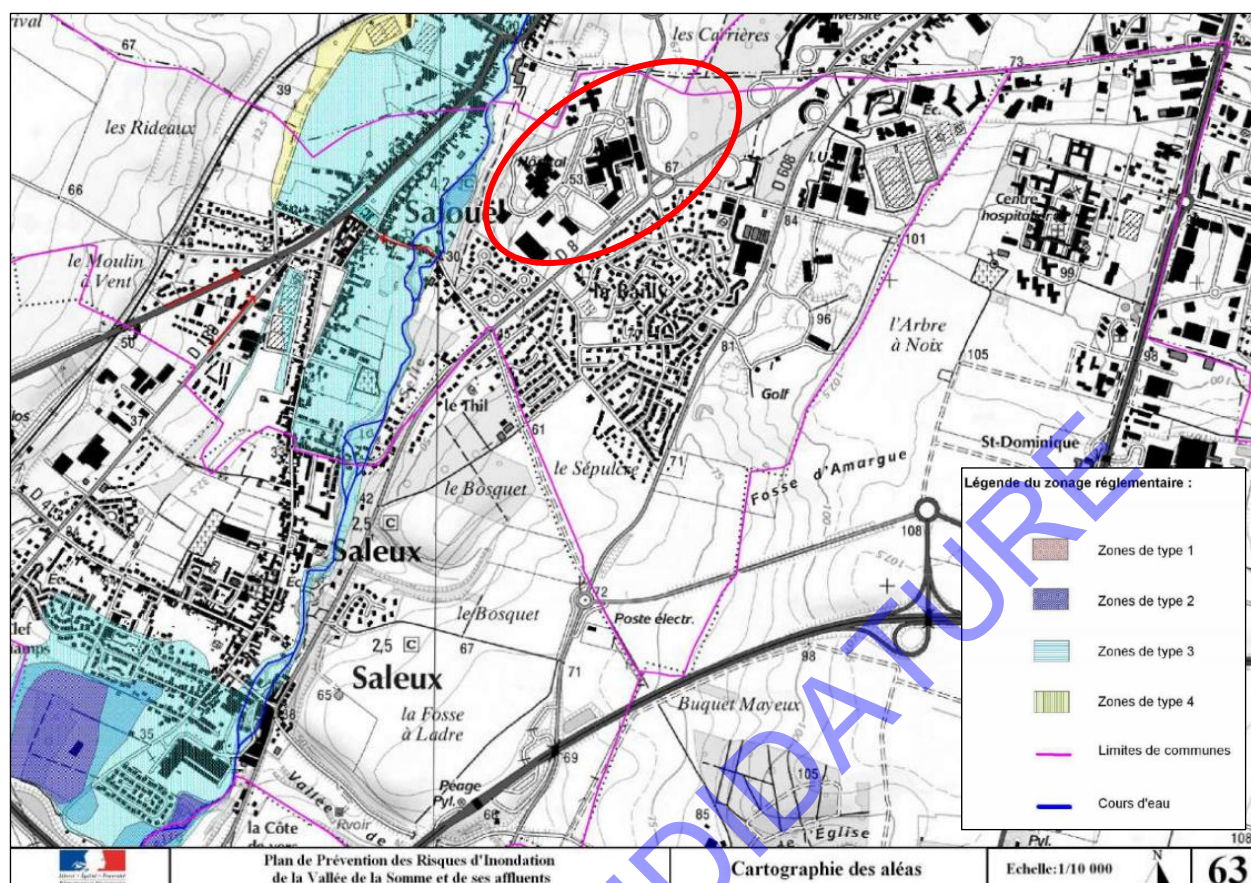
Au stade des études de programmation, nous n'avons pas connaissance de servitudes applicables au site.

2.2.4 Plan de Prévention des Risques

- Plan de Prévention des Risques Naturels :

La ville d'Amiens est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de la Somme et ses affluents, approuvé le 02 août 2012.

Cependant, le site de l'opération n'est pas impacté par ce PPRN (voir cartographie ci-dessous).



Extrait du plan de zonage du PPRI Vallée de la Somme

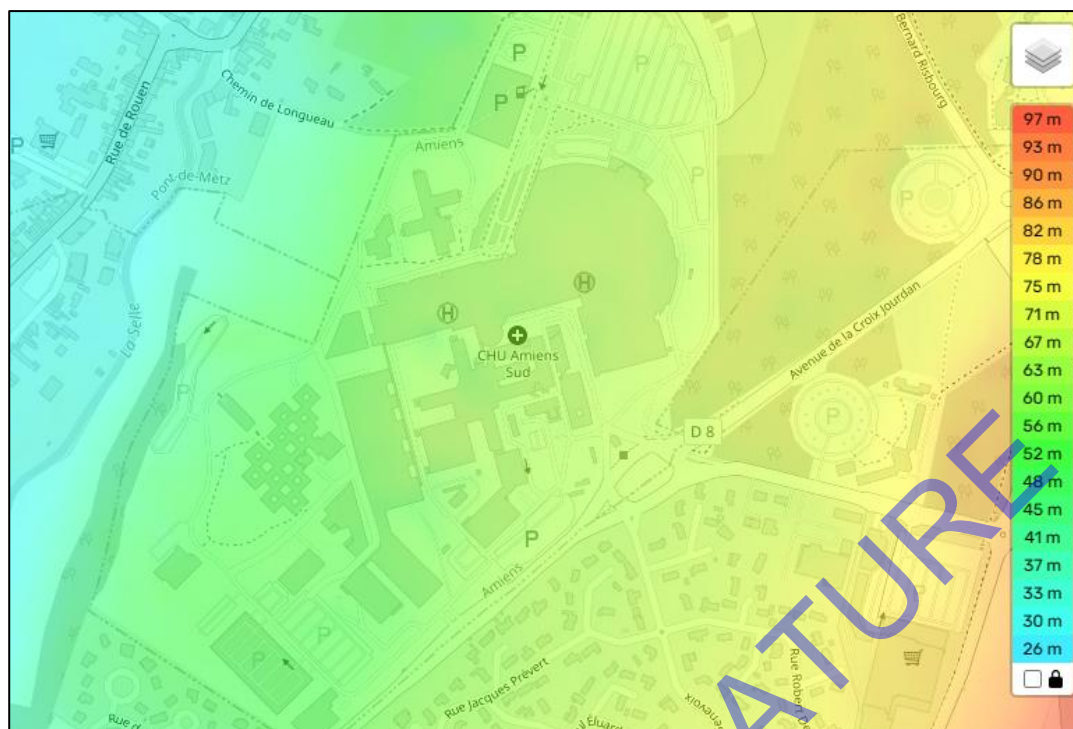
- Plan de Prévention des Risques Technologiques :

La commune d'Amiens est concernée par le Plan de Prévention des Risques technologiques de la zone industrielle d'Amiens Nord, approuvé le 16 novembre 2012. Néanmoins, ce PPRT n'impacte pas le site de l'opération.

2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE

2.3.1 Altimétrie

Le site se trouve à une altitude moyenne de 64m.

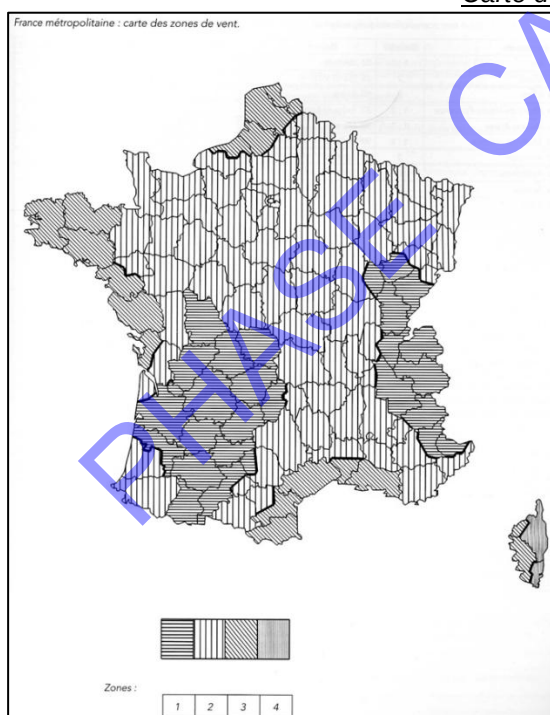


2.3.2 Données climatologiques

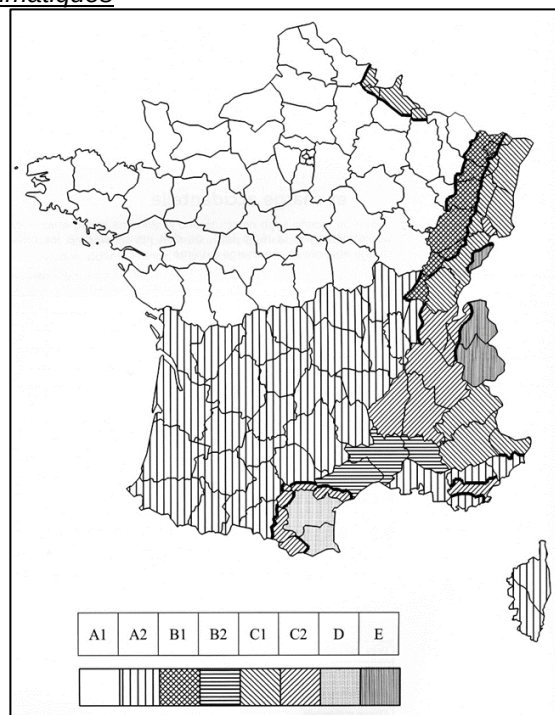
- Zone climatique : H1a
- Vent : Zone 3
- Neige : Zone A1



Carte des zones climatiques



Carte zonage vent

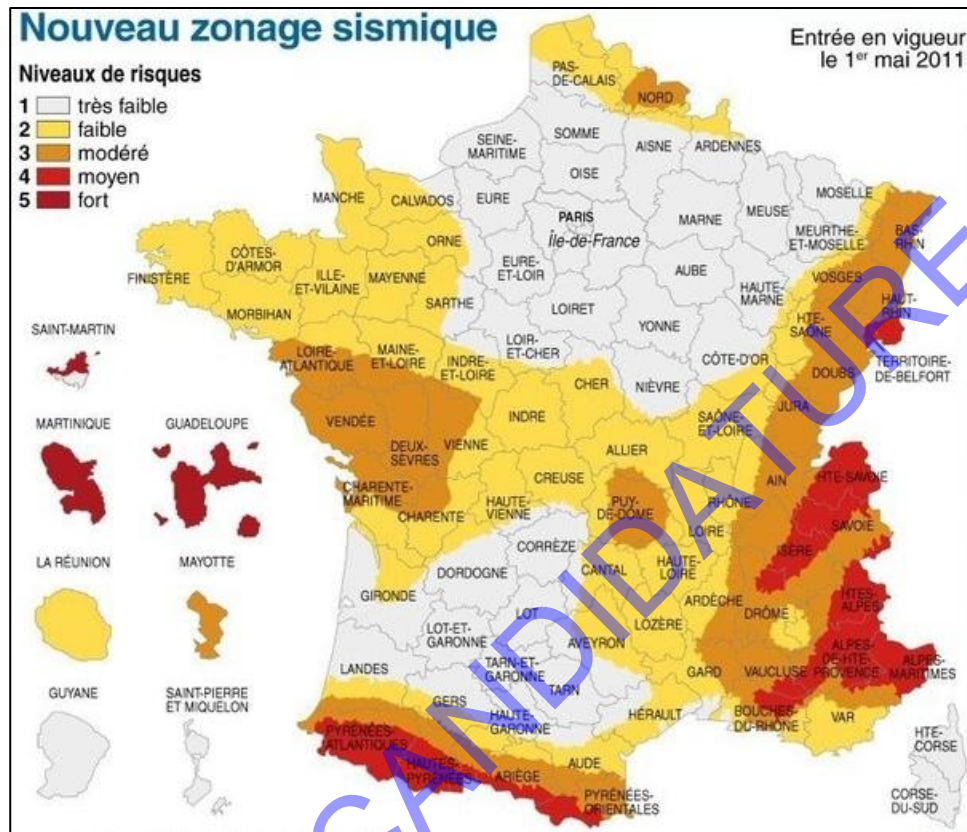


Carte zonage neige

2.3.3 Sismicité

La carte de zonage réglementaire et les règles européennes de construction parasismiques (Eurocode 8) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011.

En l'occurrence, la ville d'Amiens se situe dans une **zone d'aléa sismique très faible – Zone 1**.



Carte zonage Sismicité

2.3.4 Topographie

Le plan topographique est fourni au concepteur. De même que les plans de niveaux du site.

2.3.5 Géotechnique

A réaliser à la demande des candidats suivant justifications. Il n'est pas prévu d'extension.

2.3.6 Pollution des sols

Il n'a pas été porté à la connaissance du Maître d'ouvrage de problématique de pollution des sols. Cette étude n'est pas envisagée car il n'est pas prévu d'extension.

3. REGLEMENTATION

Le projet doit être conforme aux prescriptions des textes réglementaires et techniques, en vigueur au moment de la réalisation.

Certaines de ces prescriptions viennent préciser l'expression des besoins et complètent les contraintes techniques ; elles concernent directement le concepteur qui a pour charge de les intégrer dans le cahier des charges destiné aux entreprises.

En cas de contradiction entre certaines prescriptions dans les différents textes, c'est toujours la prescription la plus contraignante qui est à prendre en compte.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels, ne seront admis que s'ils ont fait l'objet d'un avis technique du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ne comprenant aucune réserve ou mention défavorable et s'ils sont utilisés conformément aux directives et recommandations figurant dans l'avis technique.

La liste des documents réunis ci-après présente les principaux textes réglementaires et recommandations en vigueur à la date de la définition du présent programme, celle-ci n'est présentée qu'à titre indicatif et n'est pas exhaustive. L'évolution des règlements sera à prendre en considération lors de la conception.

Sont notamment applicables la réglementation de base et les dispositions générales suivantes (liste non exhaustive) :

- Les règles de l'art,
- Les normes européennes (EN), les normes françaises (NF) et les documents techniques unifiés (DTU),
- Le Code de la Commande Publique(CCP)
- Le Code de l'urbanisme,
- Le Code de l'environnement (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc.)
- Le Code de la construction et de l'habitation,
- Le Code du travail et textes modificatifs,
- CCAG MOE en vigueur
- Le Règlement Sanitaire Départemental,
- Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et le code du travail
- Les Eurocodes 8 réglementant la conception et le dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes
- Les textes légaux et réglementaires concernant l'accessibilité des locaux et installations aux personnes handicapées (ERP/code du travail).
- La réglementation acoustique.
- La réglementation thermique.
- Les textes légaux et réglementaires concernant la protection des populations contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante.
- Les textes légaux et réglementaires dans le domaine de la lutte contre l'intoxication par le plomb.
- Les textes légaux et réglementaires dans le domaine de la lutte contre les risques liés au radon.
- Les prescriptions techniques générales constituées par les documents du REEF et du CSTB, notamment les normes homologuées ou les normes applicables en vertu d'accords internationaux, les certificats de qualification, procès-verbaux d'essais, avis techniques du CSTB (ou autre organisme habilité) et des assurances pour les procédés de construction, ouvrages ou matériaux donnant lieu à de tels avis, Règles de calcul publiées par le CSTB, etc.

- Les règles N et V65 et annexes, modifiées 99, N 84, modifiées 2000, pour les effets du vent et de la neige et les DTU 36.1/37.1, pour ce qui concerne les problèmes d'étanchéité et de résistance des fenêtres,

PHASE CANDIDATURE

4. CADRAGE GENERAL

4.1 OBLIGATION DE REALISER DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le concepteur est tenu de consulter les services d'urbanisme de la mairie et le SDIS concernés par cette opération, en partenariat avec le maître d'ouvrage.

Pendant les études, le concepteur doit tenir compte des prescriptions imposées notamment pour l'obtention du permis de construire avec toutes les formalités nécessaires à ces autorisations.

En fin de travaux, le concepteur doit effectuer toutes les démarches et faire procéder à la réalisation des prestations et travaux visés à l'obtention du permis de construire, des avis de conformité nécessaires à l'exploitation du bâtiment et de prendre toute disposition pour se mettre en conformité vis-à-vis de chacune des préconisations émises par toute administration ou autorité qui aurait été consultée lors de l'instruction du permis de construire ou tout autre document nécessaire à la réalisation des études et des travaux. (Avis du SDIS, du service Accessibilité etc..).

4.2 CONTRAINTES FINANCIERES

Les concepteurs demeurent responsables et seuls juges de la manière de satisfaire ces exigences et prescriptions et de leur incidence financière globale.

Les prestations en option et/ou variante devront obligatoirement être clairement définies (nature, limites, etc.) et être chiffrées séparément.

Les concepteurs doivent penser le projet en termes de coût global, et donc proposer les solutions, non seulement en termes d'investissement, mais aussi en termes de fonctionnement, d'entretien, de maintenance et exploitation ainsi que d'économie d'énergie.

4.3 EXIGENCES TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES

Le présent Programme Technique Détaillé, les fiches par local et les autres annexes ne forment qu'un seul et unique document. Toute incohérence devra être portée à l'attention du maître d'ouvrage durant la phase de consultation, faute de quoi, les prestations les plus avantageuses pour le maître d'ouvrage seront retenues pour les études et la mise en œuvre du projet.

La partie technique définit les exigences techniques et les niveaux de performance attendus.

Une fiche de spécifications techniques est un document regroupant pour un espace ou un ensemble d'espaces de même famille des informations détaillées sur la destination, l'activité envisagée ainsi que des modifications propres à l'espace considéré. Selon le cas, une même fiche d'espace pourra concerner un seul local d'utilisation et d'équipement spécifiques, ou bien concerner plusieurs locaux d'équipement sensiblement identiques et traités par assimilation, même si leur destination est différente.

Elles sont données à titre indicatif afin de situer le niveau d'exigences du Maître d'Ouvrage en matière de prestations et d'équipement. Elles constituent une approche que le concepteur devra réajuster au fur et à mesure de l'avancement du projet, cela pour répondre aux précisions d'exigences susceptibles d'être exprimées par les futurs utilisateurs.

Elles ne sauraient en aucun cas remplacer les spécifications techniques qui devront être établies par les concepteurs au titre de leurs prestations d'étude. En particulier les éléments quantitatifs et normatifs indiqués sur les fiches ne sont qu'une approximation et devront être affinés et mis à jour dans la poursuite des études qui seront entreprises par le concepteur.

Certaines fiches comportent une rubrique équipements spécifiques à fournir par le concepteur dans le cadre de l'opération et une rubrique mobilier dont la fourniture est à la charge du Maître d'Ouvrage et figure à titre indicatif.

Le respect du Programme technique suppose au préalable la prise en compte de l'ensemble de la réglementation administrative et technique applicable au projet.

Ces réglementations générales ou particulières, sont rappelées à titre indicatif et il convient au concepteur de vérifier la conformité de son projet à l'ensemble de la réglementation en vigueur. En effet, la conformité aux textes réglementaires applicables prime, de même que prévalent toujours les spécifications les plus performantes sauf mention explicite.

Les éventuelles contradictions relevées ainsi que les solutions adoptées seront systématiquement signalées par le concepteur au Maître d'Ouvrage pour arbitrage.

4.4 URBANISME, ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT

Les contraintes et exigences d'urbanisme et d'architecture, sont contenues dans :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Amiens, voir chapitre 2 ci-dessus, Le PLU complet est disponible sur le site de la ville d'Amiens, en libre accès et sera considéré comme connu des candidats à ce titre,

L'ensemble des espaces extérieurs doit répondre :

- Aux contraintes fonctionnelles
- Aux exigences d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR),
- A la réglementation liée aux établissements recevant du public (ERP).
- A la continuité de service de l'ensemble du site du CHU AP.

La réhabilitation envisagée est étudiée pour :

- Répondre aux exigences fonctionnelles et dimensionnelles des espaces extérieurs avec une priorité accordée à la sécurité des piétons,
- Faciliter les tâches d'entretien de l'enveloppe et des espaces extérieurs,
- Satisfaire les exigences spécifiques à chaque local en termes d'éclairage naturel, d'isolation acoustique, ... (cf. fiches par local),

4.5 QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT

La réhabilitation envisagée doit être qualitatif d'un point de vue énergétique et environnemental, conformément aux objectifs généraux du CHU AP.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit un dépôt du permis de construire sur la base de l'actuelle réglementation thermique RT2012- 15% ou à RE2020 suivant la date de publication des décrets d'application.

Profil environnemental HQE

Le maître d'ouvrage n'impose pas que cette opération suive une certification de type HQE.

5. REAMENAGEMENT ZONE CUISINE ET LOGISTIQUE

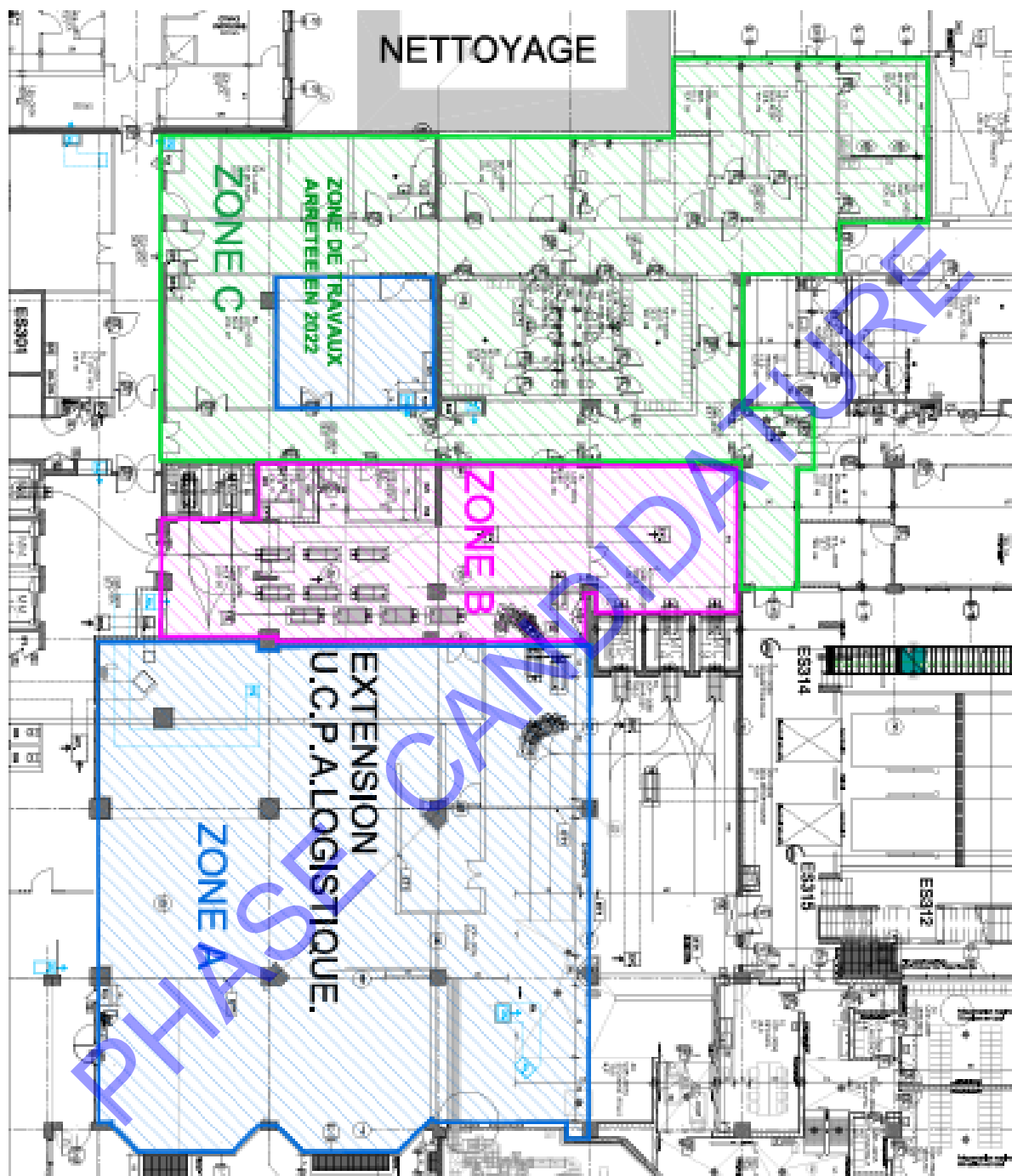
5.1 ETAT DES LIEUX ZONE CUISINE – LOGISTIQUE

Description : Zone de stockage de chariots . Aujourd'hui inadapté car très vétustes

Dimensions :	Surcharge	400 kg/m ² ? à confirmer
	Hauteur libre mini	3 m , à confirmer
	Sûreté	Clé - Serrure sur organigramme
Finitions	sol	carrelage fissuré à beaucoup à plusieurs endroits - très mauvais état
	murs	Peinture écaillée - très mauvais état
	plafond	Plafond démontable en très mauvais état
Menuiseries :	extérieures	. Fenêtres/ portes et porte fenêtre en simples virgées en mauvais état. é
	intérieures	Des banques d'accueil hors d'âge –en très mauvais état
Thermique :	température	Non fonctionnel
Eclairage :	naturel	Sans objet
	artificiel	Lampes fluorescentes
Courants forts		Des alimentations pour les prises des chariots . Le câblage n'est pas conforme . Les tableaux divisionnaires de la zone non conformes également
Courants faibles :	téléphone	des prises tel en T, pas de RJ45 (Ce point sera amendé en cours de consultation : les chariots ne sont pas connectés dans le service et la connexion WIFI est nécessaire pour le fonctionnement des AGV.)
	informatique	Non présents ou non identifiés
	Wifi	Non présents ou non identifiés
Equipements sanitaires		Siphon de sol , EF, EC, EU/ EV

5.2 IDENTIFICATION DES ZONES LOGISTIQUE - CUISINE

5.2.1 Schéma de Zonage Cuisine Logistique



5.2.2 Identification des zones

Le secteur Cuisine/Logistique se découpe en trois zones (A, B et C) qui devront être traitées de façon indépendante en tenant compte de la priorisation dans cet ordre B, A et C. Le plan en annexe 1 « zonage tranche 3 » les schématise.

La zone A regroupe la partie cuisine, la B la zone de circulation des chariots repas et la C des locaux logistiques.

La zone A+B sera dénommée zone « Cuisine. » Une partie de la zone A et la zone B est actuellement utilisée.

5.3 TABLEAU DE SURFACES

5.3.1 Tableau de surfaces cuisine

Voir tableau de surfaces joint en Annexe.

Dans le tableau de surfaces, les surfaces indiquées S.U. (Surfaces Utiles) correspondent aux surfaces minimales nécessaires aux utilisateurs et réellement disponibles pour leurs besoins (hors surface de circulation).

Les remarques et commentaires indiqués dans ce tableau sont à prendre en compte pour la conception des espaces et leurs usages.

La Surface S.D.O. (Surface Dans Œuvre), indiquée au bas du tableau correspond au cumul des S.U. d'une part et d'une provision pour les surfaces de circulation (couloir, dégagement), et de locaux techniques d'autre part. De manière générale, la S.D.O correspond à la surface « balayable ».

REZ-DE-JARDIN	Nombre	SU (m ²)	SU totale (m ²)
Cuisine			
Zone A			
Extension UCPA	1	543,00	543,00
Stockage vaisselle	1	45,00	45,00
Zone B			
Gare AGV retour	1	75,00	75,00
Déchargement	1	58,00	58,00
Gare AGV départ	1	45,30	45,30
Bureau responsable laverie	1	8,30	8,30
LT Cfo	1	1,70	8,30
Sous-total SU Cuisine			782,90
Circulation Cuisine			81,00
Total SDO			863,90

Nota : Ce tableau sera amendé en cours de consultation : la zone B est une zone de circulation + local de stockage. Les gares AGV de départ et de retour sont à intégrer dans la zone A.

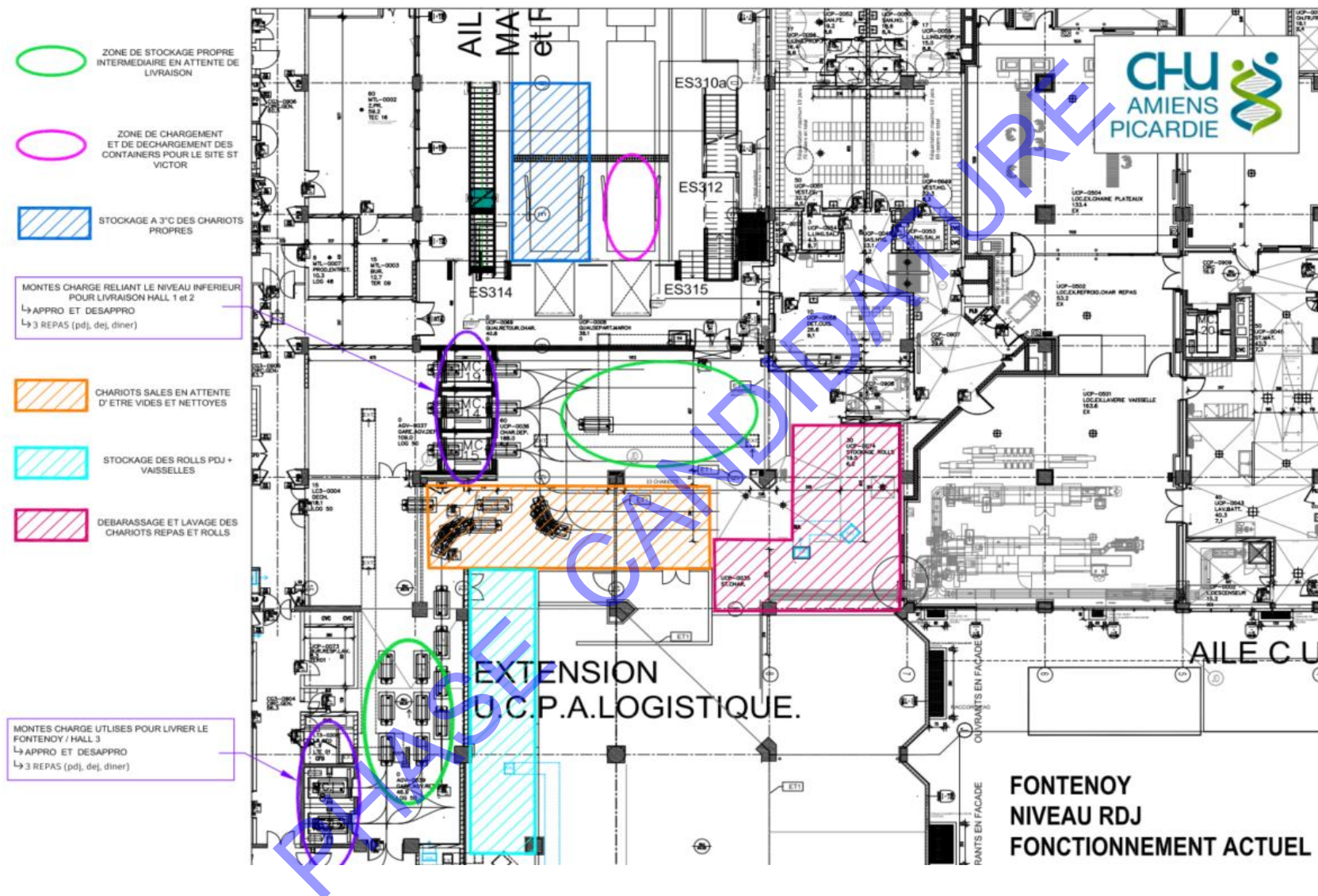
Il manque l'identification de la grande réserve qui se trouve dans une zone C.

5.4 FONCTIONNEMENT ACTUELLE DE LA ZONE CUISINE

5.4.1 Fonctionnement de la zone cuisine (zone A)

Le plan « fonctionnement actuel » précise les éléments en lien avec les flux nécessaires au cours de la journée. Le nombre de chariots repas nécessaire par repas est de l'ordre de la soixantaine (en annexe 3 la FT des chariots SOCAMEL) et à cela s'ajoute 17 rolls de vaisselle utilisés pour le transport de la vaisselle (bols, couverts, verres et carafes) des petits déjeuners. Il faut prévoir des lieux de stockage intermédiaire pour l'attente avant départ dans les services et avant nettoyage lors de leurs retours des services de soins.

Il s'agit du fonctionnement actuel . Nota : la nécessité de service impose un phasage des travaux du secteur compris entre MC 14, 15, 19 et MC 7, 8.



5.5 FONCTIONNEMENT DE LA CUISINE PENDANT LES TRAVAUX

Pour ces travaux de réaménagement à périmètre constant , il n'y a pas de modification de lien fonctionnel.

Il sera demandé lors des études des ajustements de surfaces pour quelques locaux. A préciser par le maître d'ouvrage en phase d'études.

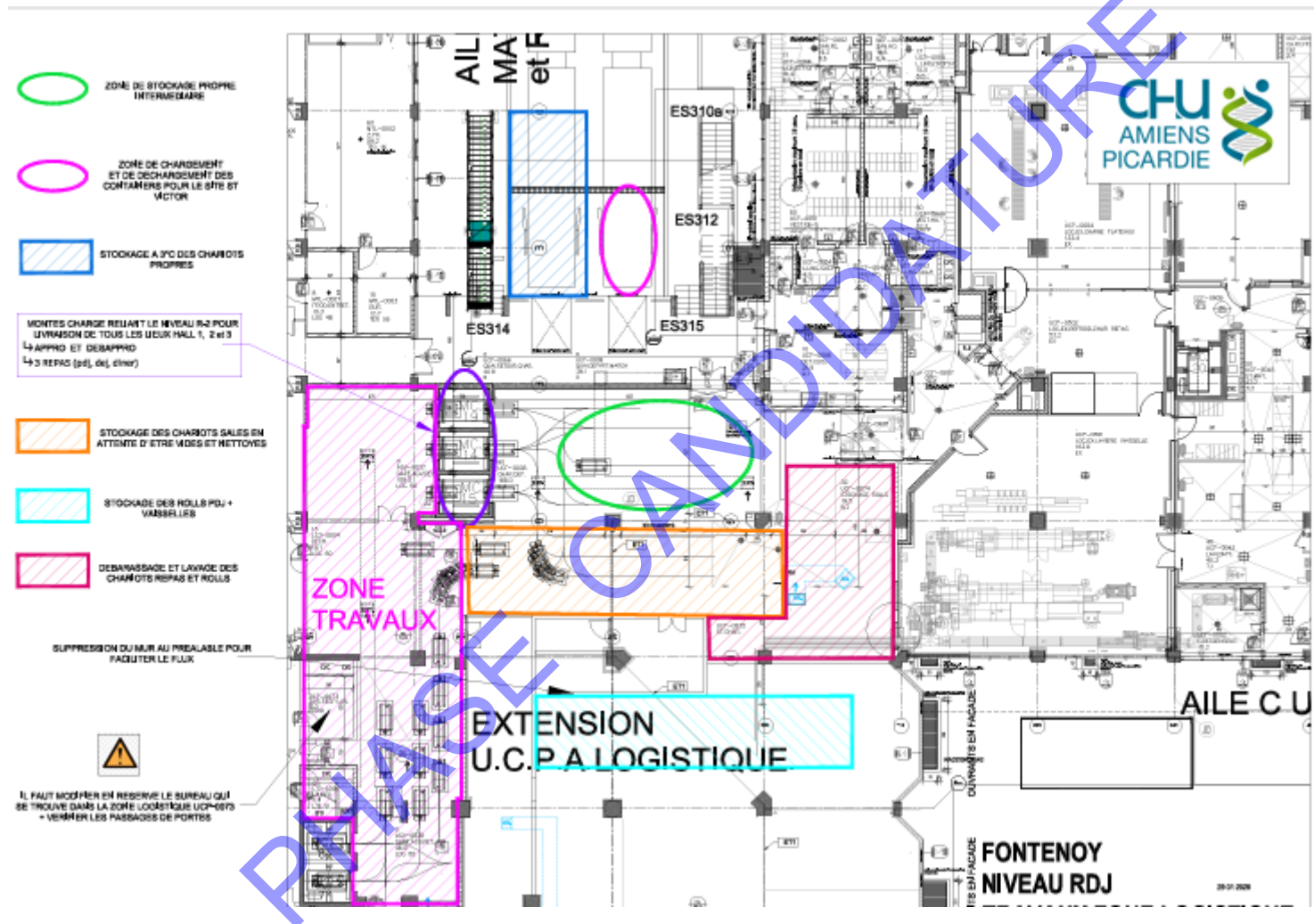
Ce réaménagement doit intégrer un phasage et un ordonnancement propre à garantir le fonctionnement du service pendant les travaux . (Travaux en site occupé).

La zone cuisine/ logistique n'étant que partiellement désaffectée, il est nécessaire de prévoir des circuits de report des flux des chariots entre les différentes zones de la cuisine et les locaux tiroirs mis en place à l'extérieur, au cours des travaux pour assurer la continuité de service de la cuisine de tout l'établissement lors des travaux.

Ainsi donc, il est demandé de respecter le flux prévu par le service cuisine et ses installations provisoires extérieures.

Nota : améliorer l'accès depuis l'extérieur sur la porte d'accès à la logistique située à côté de l'abris vélo.

5.5.1 Fonctionnement pendant les travaux de la zone B



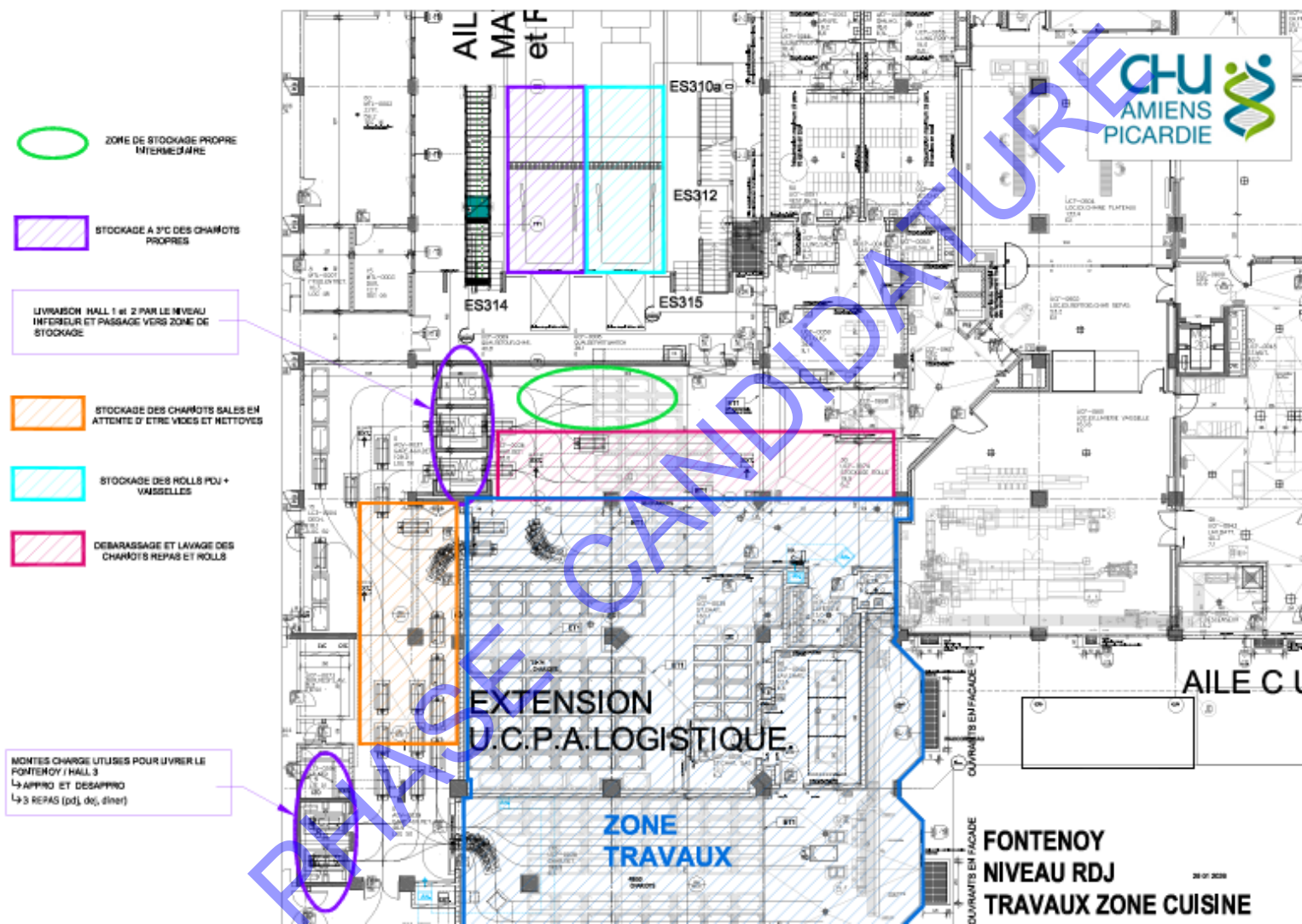
Précisions

Pendant cette phase de travaux, les locaux de l'ancien self sont utilisés pour le stockage des rolls de vaisselle des petits déjeuners. Il est nécessaire, au préalable de la récupération de la zone B de prévoir la suppression d'un mur (précision sur le plan en annexe 4 « travaux zone logistique » pour faciliter les mouvements de chariots.

Les MC 7 et 8 ne seront plus accessibles et l'acheminement des chariots du plot 3 devra se faire en passant par le niveau -2. A ce stade tous les chariots et rolls transiteront par les MC 14, 15 et 19.

PHASE CANDIDATURE

5.5.2 Fonctionnement pendant les travaux de la zone A



Précisions

La réhabilitation concerne la zone stockage de chariot. (Aile A) Avec les fonctions suivantes :

- Retour des chariots sales des services
- Lavage
- Stockage des chariots remplis pour livraison dans les services
- Le quai de départ cuisine + zone retour et stockage avant défournement
- Cette une grande zone qui côtoie :
- La zone de stockage des AGV (Chariots logistiques automatisés)
- L'interface de la laverie (vaisselle)
- Les circulations menant aux ascenseurs centraux de Fontenoy

Cette phase ne pourra débuter qu'à la réception de celle d'avant car la zone B servira également de stockage intermédiaire pour les chariots repas en attente de prise en charge. L'annexe 5 précise les zones de stockage prévues. Les MC 14, 15 et 19, traversant, seront utilisés pour accéder à la zone.

Pour permettre une continuité de service il faudra permettre à certains fournisseurs (notamment MEIKO) de pouvoir intervenir dans la zone pour débiter l'installation de matériels (convoyeurs à plateaux repas et rappe coupe-feu) avant que cette dernière soit réceptionnée.

PHASE CANDIDATURE

5.6 TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA CUISINE

Les travaux concernent tous les lots TCE : sol (revêtement / portance du plancher), murs, plafonds, ventilation, plomberie électricité (Cf Fiche par local)

La zone est à curer et réaménager suivant la configuration des travaux

5.6.1 Travaux généraux

Ajouter une porte coulissante (avec système de fermeture sécurisé) au niveau du futur local de cafeteria

Prendre en compte le poids des chariots à supporter (chariot repas = 450 kg) stockage et parcours, et évacuation de la chaleur. Et conforter le sol si besoin.

Prévoir la réparation et mise à niveau Hottes aspirantes qui ne fonctionnent pas correctement

Une attention particulière est demandée pour les locaux AGV quant aux équipements techniques nécessaires pour la fluidité de leur parcours et aussi le respect strict des pentes et devers le long de leur parcours.

La DAI des cuisines n'est pas actuellement compatible l'environnement humide de la zone : prévoir des DAI de type thermique étanche ou thermo vélocimétrique en remplacement de tous les existants et compléter par la mise en place de DAI dans tous les locaux non équipés.

5.6.2 Les terminaux de nettoyage

Il est demandé de poursuivre le raccordement des terminaux de nettoyage sur la centrale située au niveau -2 (cf annexe 6 plan « terminaux de centrale de nettoyage »). Il faut prévoir des réseaux d'eau et d'air comprimé. Les éléments techniques liés à la centrale de nettoyage sont ajoutés en annexe 7.

La plupart de ces terminaux sont situés dans des zones qui seront maintenues en activités dans les travaux devront en tenir compte et se faire en horaire décalé si besoin.

5.6.2.1 Divers

Des incertitudes existent encore au niveau de la zone de nettoyage des chariots repas (matérialisée sur l'annexe 6) et elle devra être revue ultérieurement. Nous sommes en attente d'informations en lien avec un matériel plus adapté mais à ce stade le sujet n'est pas finalisé.

Une attention particulière devra être portée sur les dimensions des passages de portes car ces dernières devront permettre le passage simultané de deux chariots repas pour fluidifier les mouvements des « tortues ».

5.6.3 Traitement d'air du secteur laverie et plonge batterie

Le système existant d'extraction est insuffisant. On ressent une grande humidité et une très grande chaleur. Il est demandé de ramener l'hygrométrie à 50% maximum et baisser la température à 20°. (Actuellement 90% hygro et T° 50°C). Il sera nécessaire de renforcer cette extraction et de déshumidifier / climatiser l'air de cette zone.

Une étude devra être menée au niveau du secteur de laverie afin de mettre en conformité le traitement d'air de la zone précisée sur le plan de l'annexe 8 ; assurer de bonnes conditions de travail aux agents de ce secteur et une température comprise entre 19 et 24°C toute l'année.

Comme pour les autres locaux, des lisses murales et des renforts de protections aux chocs des portes sont demandés. Celles-ci seront de type semi-isotherme avec oculus.

5.6.4 Local cafétérie

Des modifications seront à apporter sur le plan pour fusionner les locaux cafétérie et local ménage car ce dernier n'est plus nécessaire. L'annexe 8 précise lesdites modifications. (en annexe 9 la FT des cafetières utilisées pour définir ou non la nécessité d'ajouter une hotte d'aspiration.)

Une attention particulière devra être apportée pour la sécurisation de la trappe coupe-feu latérale qui donnera dans ce local en position ouverte. L'annexe 10 communique les éléments techniques liés.

5.7 LOCAUX PARTICULIERS DE LA CUISINE

5.7.1 SAS d'expédition et retour des contenants de transport des repas (Température ambiante):

Ce sas permet d'entreposer provisoirement les produits placés en chariots ou contenants de transport selon leur nature et leur destination.

Ce sas sert aussi au retour des contenants vides, rapportés lors du circuit retour des véhicules de livraison des repas.

Il comportera 2 portes relevantes isothermes pour permettre le chargement, ou le déchargement, de véhicules frigorifiques de largeur 2,60m.

Ces portes seront équipées d'un dispositif de verrouillage et en périphérie d'un entourage d'étanchéité constitué d'un ensemble de bâches souples.

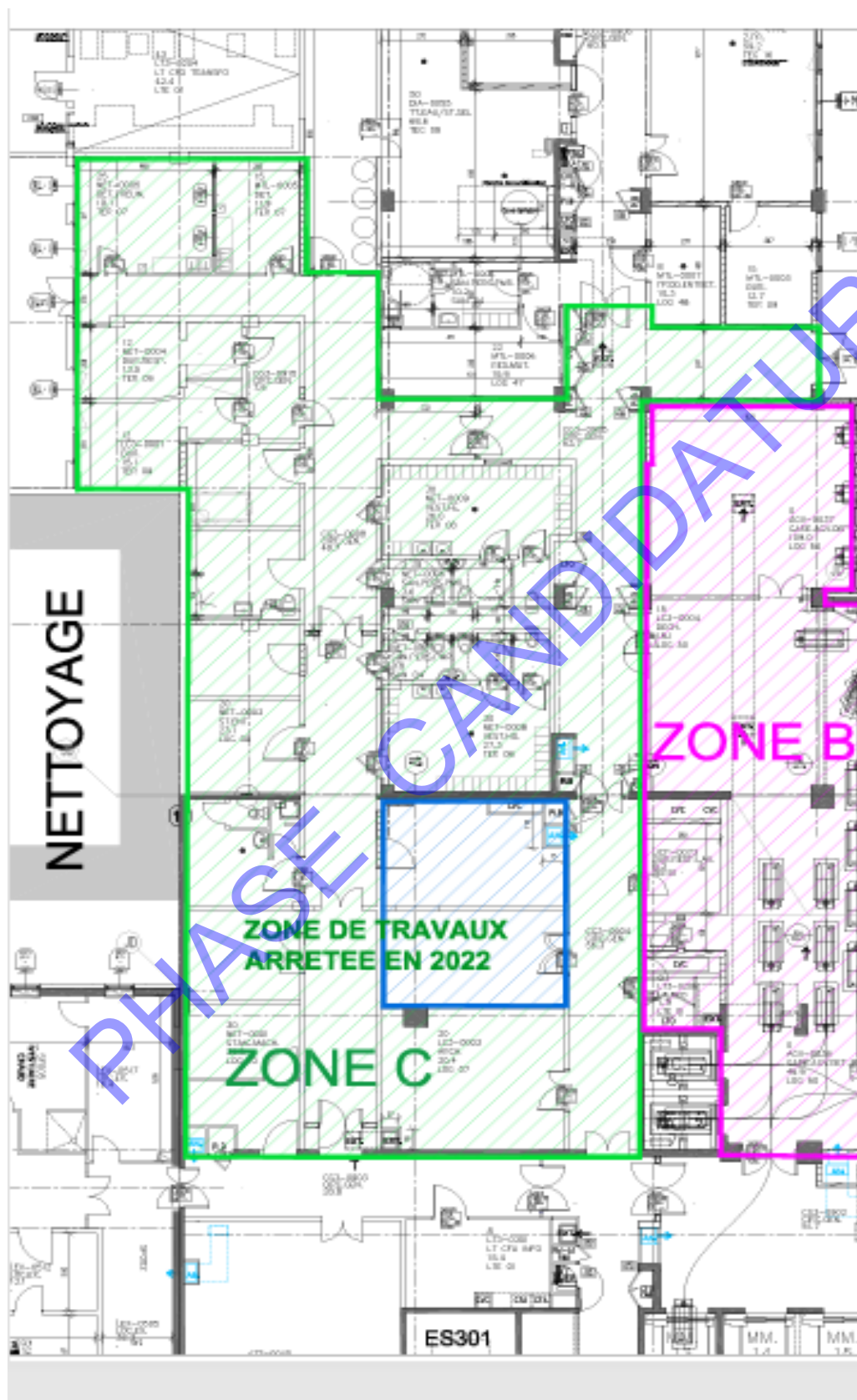
5.7.2 Locaux de stockage

Les locaux de stockage comporteront à l'arrière des étagères une protection au choc en inox à minima sur la hauteur de l'étagère.

Les sols seront en peinture ou en béton quartz non dérapant.

5.8 TRAVAUX DE LA ZONE LOGISTIQUE

5.8.1 Implantation de la zone Logistique



5.8.2 Tableau de surfaces Logistique

REZ-DE-JARDIN	Nombre	SU (m ²)	SU totale (m ²)
Locaux logistique			
Zone C			
Vestiaires femmes	1	26,00	26,00
Vestiaires hommes	1	29,20	29,20
Sanitaires PMR	2	3,70	7,40
Archives 2	1	30,40	30,40
Stock MC Mach	1	32,60	32,60
Nettoyage machine	1	14,90	14,90
Stockage entretien	1	23,10	23,10
Chambre garde	1	13,00	13,00
Réserve	1	13,50	13,50
circu. Générale	1	7,60	7,60
Bureau 2	1	26,40	26,40
Détente / réunions	1	19,10	19,10
Détente	1	11,90	11,90
Sous-total SU Locaux logistiques			255,10
Circulation Locaux logistiques			231,00
placard			4,00
Total SDO			490,10

5.8.3 Précision sur les travaux de la zone Logistique

Les travaux concernent tous les lots TCE : sol (revêtement / portance du plancher), murs, plafonds, ventilation, plomberie électricité (Cf Fiche par local)

Il s'agit de réaménager des locaux de plusieurs sortes :

- Des locaux tertiaires (bureaux, salle de réunion)
- Des locaux de stockage (stockage produits généraux, produits d'hygiène)
- Des locaux de stockage des AGV).

5.8.4 Précision sur le fonctionnement des robots dans la zone logistique

Le fonctionnement est envisagé à compter de septembre 2026 (prévisionnel)

Les travaux au sein du Hall 3 auront un impact très important dans le fonctionnement de la logistique et plus particulièrement pour le RDJ

- Les robots ou AGV seront rattachés au hall 3 à partir de septembre 2026.

- En attendant la gare UCPA définitive, 2 gares provisoires seront créées :
 - o Une au RDJ entre MC 14/15/19 et 7/8
 - o Une autre au niveau du sous-sol au pied des MC 14/15/19

Ces 2 gares sont essentielles pour l'acheminement des chariots repas

- Les MC 7/8 (hall 3) seront mis en automatique c'est-à-dire qu'ils seront réservés au AGV
Aucune possibilité de passage piéton

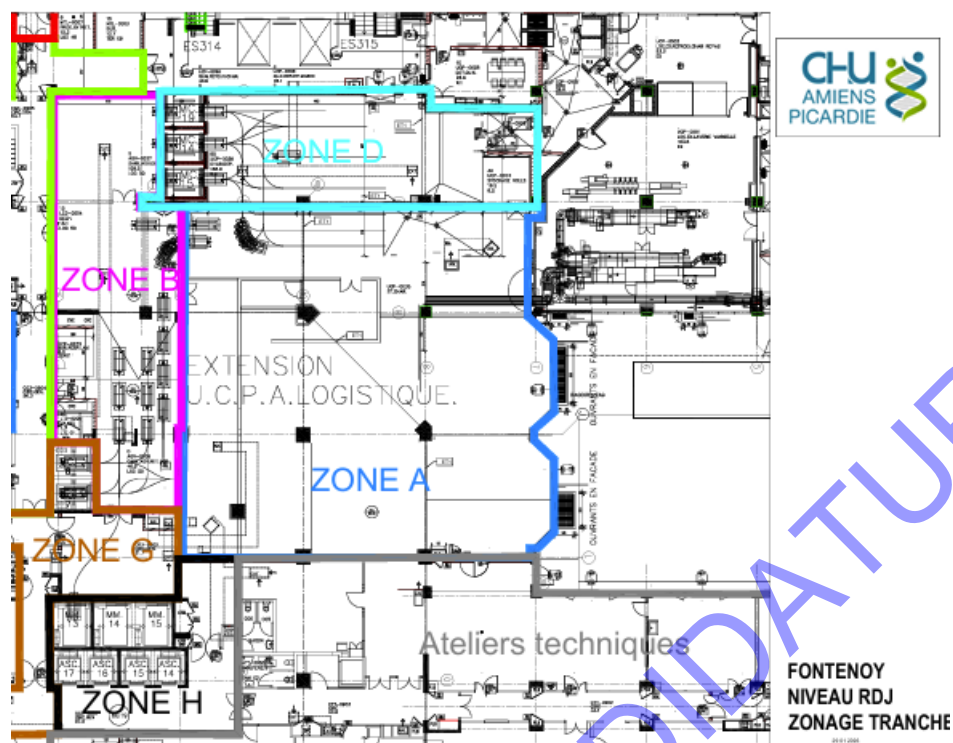
5.9 AUTRES ZONES INCLUSES DANS L'OPERATION

5.9.1 Tableau de surfaces

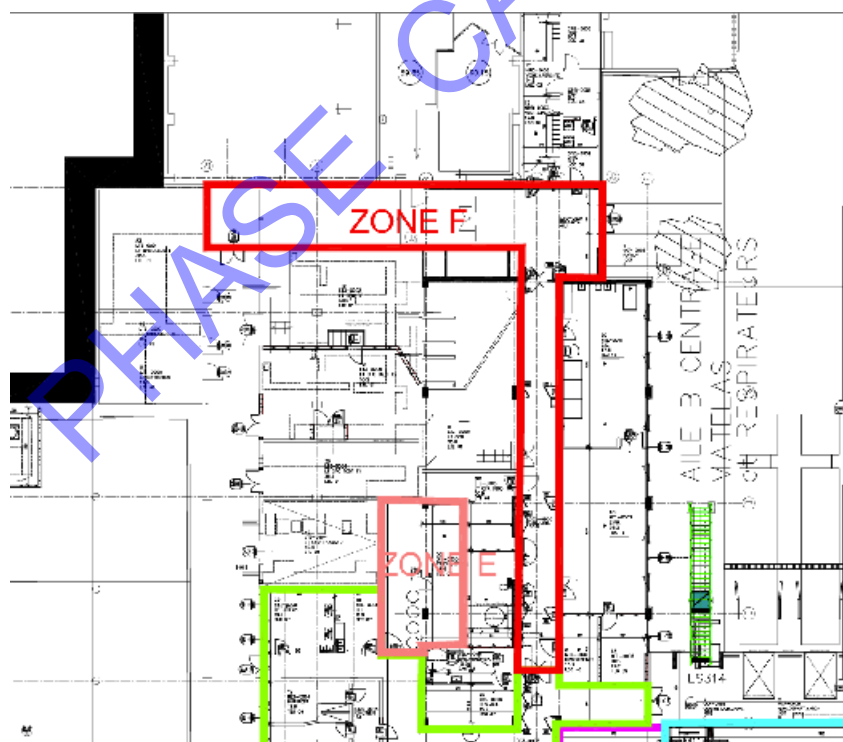
REZ-DE-JARDIN	Nombre	SU (m²)	SU totale (m²)
Intervention Particulière			
<i>Autres Zones</i>			
ZoneD			
Chariots départ	1	98,00	98,00
Stockage rolls	1	40,00	40,00
Zone E			
circulation	1	52,00	52,00
Zone F			
circulation	1	175,00	175,00
Zone G			
circulation	1	108,00	108,00
Zone H			
circulation	1	70,00	70,00
Sous-total SU			543,00
Circulation			-
Total SDO			543,00

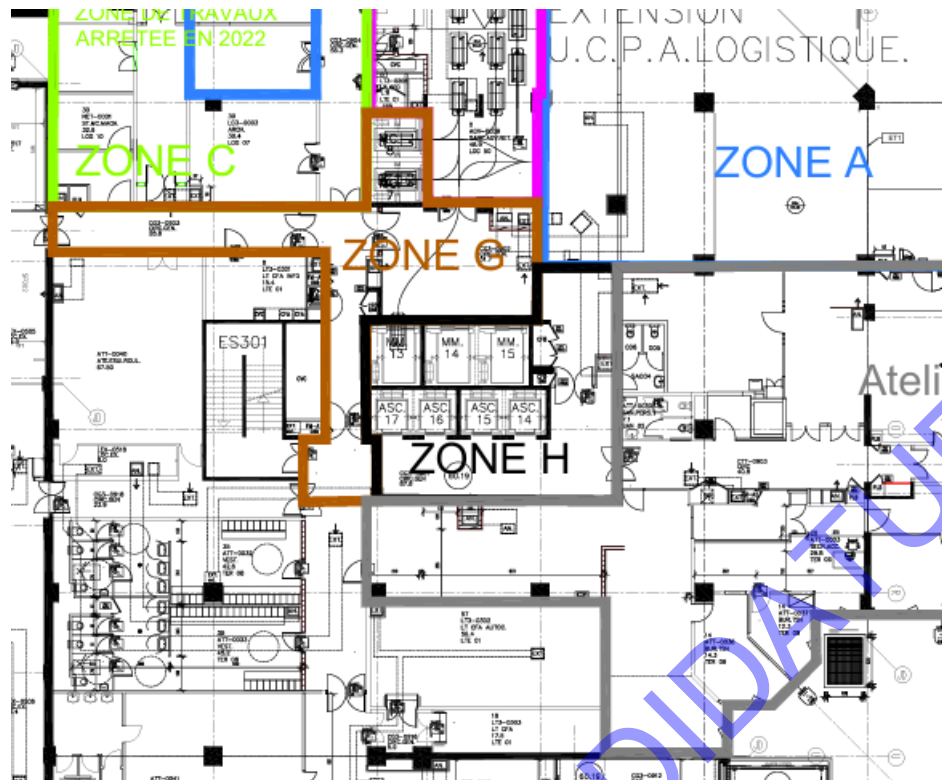
5.9.2 Implantation des différentes zones

Zone D



Zone E et F



Zone G et H**5.9.3 Précision sur les travaux dans ces zones**

Les travaux concernent tous les lots TCE : sol (revêtement / portance du plancher), murs, plafonds, et pour certaines circulations des portes de recoupements . Il s'agit donc essentiellement de travaux de lots architecturaux.

Pour autant un phasage ou des travaux en heure décalée est obligatoire. Ces zones qui sont essentiellement des circulations sont les seules canaux de passage entre zones.

Nota :

La Zone D ne fait pas partie du programme. Néanmoins elle doit être provisionner le cas échéant si des raccords devaient être réalisés.

6. AMENAGEMENT HDJ ONCO – HEMATOLOGIE/ HDJ MUTUALISES

6.1 ETAT DES LIEUX DES ZONES HDJ

6.1.1 Etat des lieux zones HDJ – Onco - Hématologie (RDC)

Description : Locaux de soins et de consultations situés au fond Aile F

Dimensions :	Surcharge	400 kg/m ² ? à confirmer
	Hauteur libre mini	3 m , à confirmer
	Sûreté	Clé - Serrure sur organigramme
Finitions	sol	sol souple vétuste
	murs	Peinture vétuste
	plafond	Plafond démontable vétuste
Menuiseries :	extérieures	Fenêtres / portes et porte fenêtre état moyen
	intérieures	Portes intérieures – Etat moyen à changer .
Thermique :	température	Fonctionnel
Eclairage :	naturel	Oui
	artificiel	Lampes fluorescents par pavés
Courants forts		Equipements de postes de travail
Courants faibles :	téléphone	des prises RJ45
	informatique	Des prises RJ45
	Wifi	Oui
Equipements sanitaires		Siphon de sol , EF, EC, EU/ EV

6.1.2 Zone HDJ Mutualisés au R+1 (Aile F) entre deux patios

Description : Il s'agit d'une zone d'un hôpital de jour en réserve dont le cloisonnement n'a pas été réalisé.

Dimensions :	Surcharge	400 kg/m ² ? à confirmer
	Hauteur libre mini	3 m , à confirmer
	Sûreté	Clé - Serrure sur organigramme

Finitions	sol	Sans . Plancher béton brut.
	murs	Béton brut – en périphérie- pas de cloisonnements intérieurs
	plafond	Béton brut – pas de faux plafonds
Menuiseries :	extérieures	Fenêtres en alu double vitrages ...à conserver à priori .
	intérieures	Sans
Thermique :	température	Non fonctionnel
Eclairage :	naturel	Oui
	artificiel	Aucun éclairage installé .
Courants forts		Aucun câblage présent dans le volume. / Aucune prise installée
Courants faibles :	téléphone	Aucun câblage présent dans le volume. Aucune prise
	informatique	Aucun câblage présent dans le volume.
	Wifi	Non présents ou non identifiés
Equipements sanitaires		Non prévus

6.2 TABLEAU DE SURFACES

6.2.1 Tableau de surface HDJ Onco Hématologie

Pièce	Nombre	Surface utile	Surface totale	Description
HDJ Onco-hématologie				
Bureau médical	1	12	12	Bureau administratif, pas de FME.
Bureau cadre	1	12	12	
Salle de soins	1	15	15	
Bureau coordination	1	16	16	
Bureau rappel IDE	1	11	11	
Bureau consultation médical	2	16	32	Avec FME
Espace 8 fauteuils	1	84	84	Avec FME pour chaque fauteuil; 08 fauteuils + vestiaires de 2x6 m² et poste de soins 8 m²
Salle de gestes	1	18	18	
Espaces Box (2 patients)	1	25	25	
Sous total			225	
Circulations			67,5	
Total SDO			292,5	

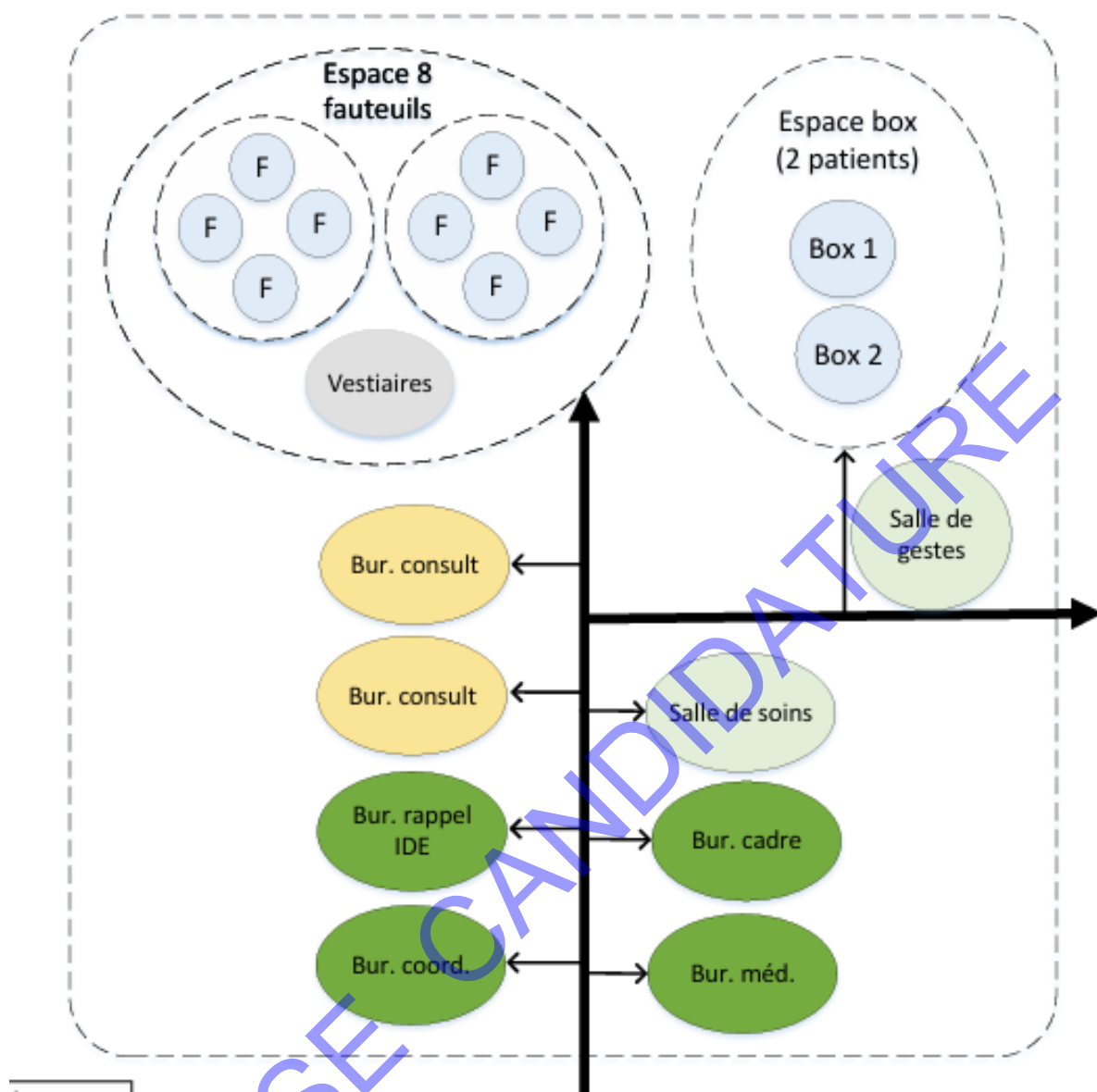
Au cours des études , envisager l'ajout d'un sanitaire complémentaire.

6.2.2 Tableau de surface HDJ Mutualisés

Pièce	Nombre	Surface utile	Surface totale	Description
MAL du 12.12.2025				
HDJ mutualisés (R+1)				
Espace allergeo : 6 fauteuils d'allergo	1	56	56	6 fauteuils en arc de cercle avec un poste de soins/surveillance (7) au milieu. Un espace de vestiaire pour les patients (2x6) et un espace de stockage (dont chariot d'urgences vitales de 5m2)
Salle de consultation	3	12	36	Un espace bureau/chaises et une table d'examen.
1 salle de soins	1	35	30	Espace de PC IDE + prépa médicaments
Espace multi spé (12 fauteuils)	1	97	97	1 couloir avec espace casiers/vestiaires, une réserve de 6-7 m2 et 12 fauteuils répartis par 3 ou 4 cellules
Espace Neurologie (10 fauteuils)	1	84	84	10 fauteuils, répartis en 2 espaces avec des espaces de casiers
WC public	2	4	8	
WC pro	1	3	3	
Salle de pause	1	10	10	Espace avec frigo, micro-ondes, paillasse humide
Sous total			324	
Circulations			81	
Total SDO			405	

6.3 DIAGRAMMES FONCTIONNELS

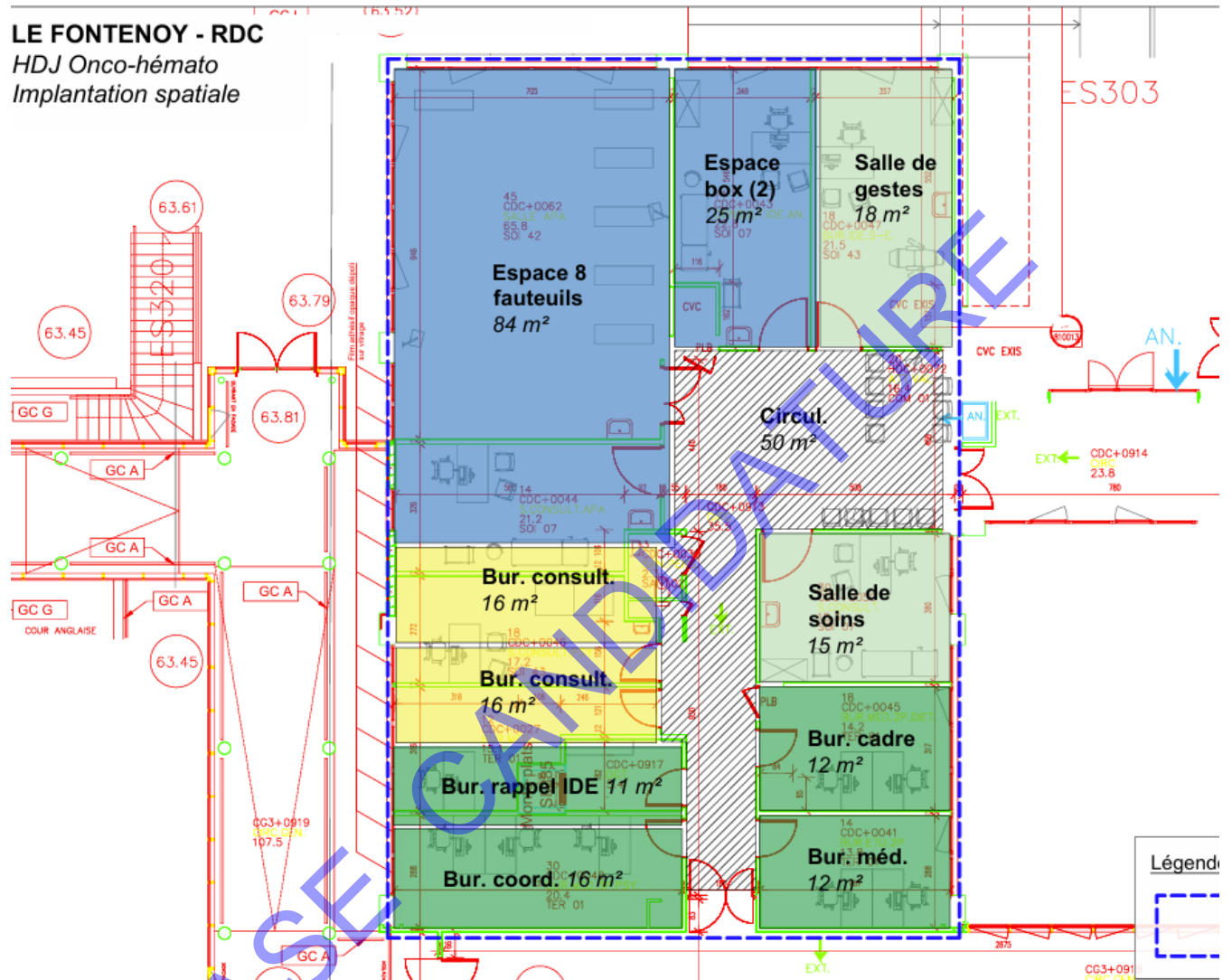
6.3.1 HDJ Onco- Hématologie



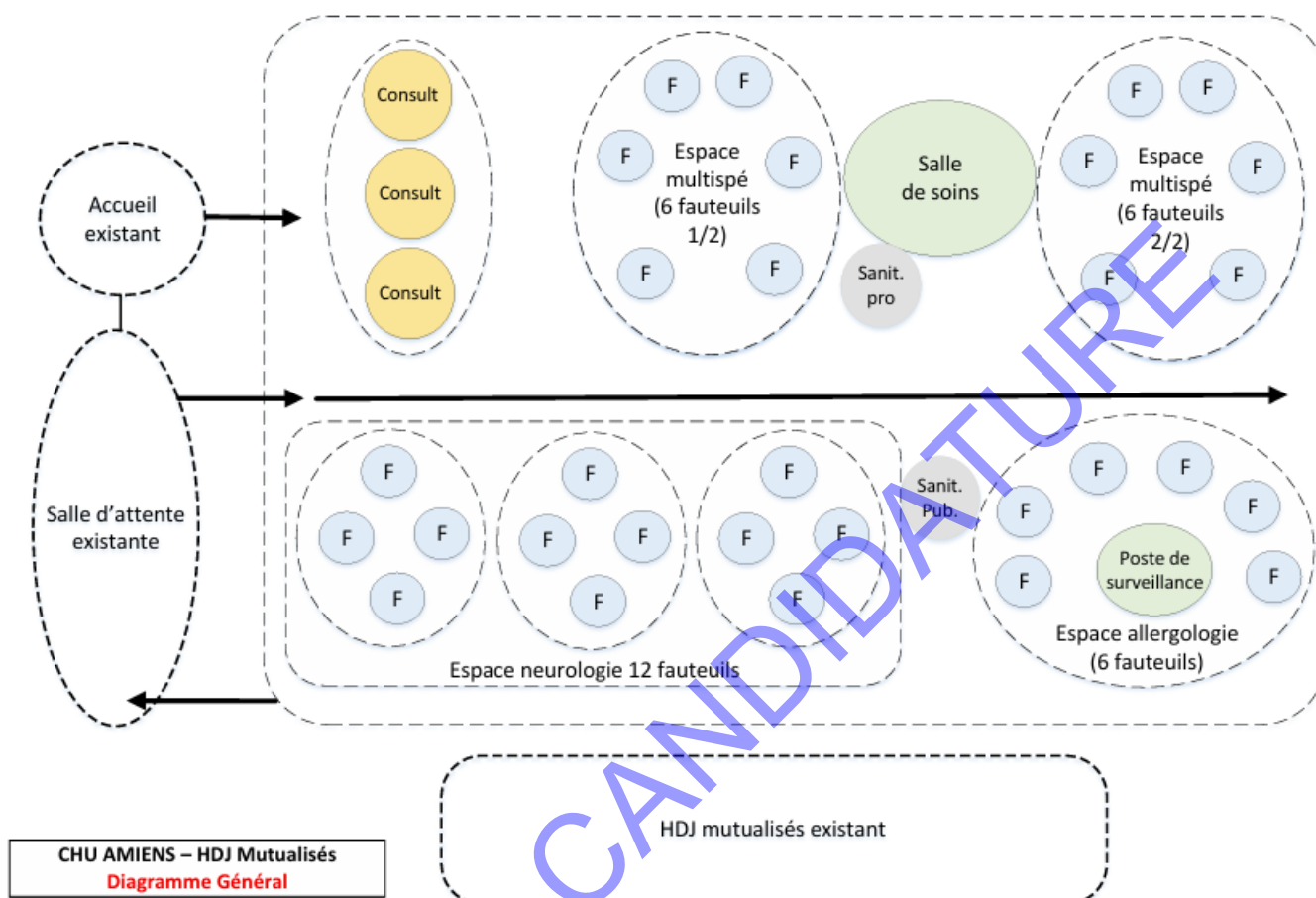
6.3.2 Implantation HDJ Onco

LE FONTENOY - RDC

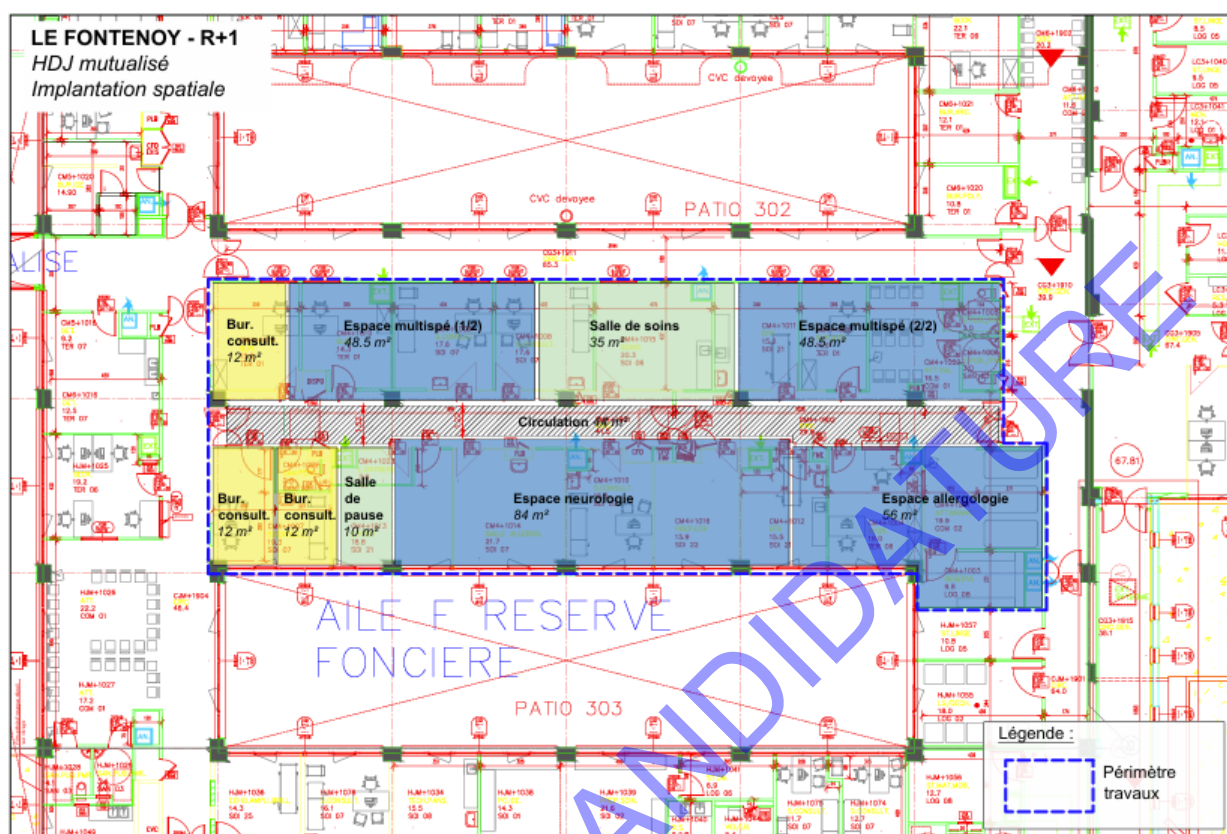
HDJ Onco-hémato
Implantation spatiale



6.3.3 HDJ Mutualisés



6.3.4 Implantation HDJ Mutualisés



6.4 ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE

L'Hôpital de Jour d'Oncologie – Hématologie et HDJ mutualisés sont destinés à la prise en charge ambulatoire de patients adultes nécessitant :

- des traitements médicaux programmés (chimiothérapies, immunothérapies, transfusions, injections),
- des gestes techniques ne justifiant pas une hospitalisation complète,
- des consultations médicales et paramédicales associées.

L'unité accueille des patients autonomes ou semi-autonomes, dans un contexte de parcours de soins programmés, avec des durées de présence variables (de 1 à plusieurs heures)

6.4.1 Organisation des flux

- Séparation claire des flux :
 - patients,
 - personnel soignant et médical,
 - logistique légère (médicaments, dispositifs médicaux).
- Circulations courtes et lisibles entre :

- accueil / attente,
- espaces de traitement,
- locaux soignants.

6.4.2 Poste de soins

- Poste de soins centralisé permettant :
 - la surveillance simultanée des patients,
 - l'accès rapide aux fauteuils et box.
 - contenant une réserve fermée.
- Proximité fonctionnelle entre :
 - salle de soins,
 - salle de gestes,
 - espaces de traitement.

6.4.3 Qualité architecturale

- Ambiances apaisantes
- Gestion de l'intimité et de la confidentialité (box, consultations).
- Confort des patients pour des durées de séjour prolongées (fauteuils, lumière naturelle, vues).

6.5 LOCAUX PARTICULIERS

6.5.1 Bureaux

Bureau coordination

- Coordination des parcours patients (programmation, liens ville/hôpital).
- Interface avec les autres services (pharmacie, consultations, hospitalisation complète).
- Accueil ponctuel de professionnels ou patients.
- Proximité avec les bureaux médicaux.

Bureaux de consultation médicale :

- Consultations médicales pré- ou post-HDJ.
- Annonce thérapeutique, suivi clinique.
- Confidentialité totale.
- Possibilité d'examen clinique simple.
- Accès aisé depuis l'HDJ sans croiser les flux techniques.

Bureau rappel IDE

- Appels patients (rappels, consignes, suivi post-HDJ).
- Travail infirmier administratif.
- Confidentialité des échanges.

Bureaux de consultation médicale

- Consultations médicales pré- ou post-HDJ.
- Annonce thérapeutique, suivi clinique.
- Confidentialité totale.
- Possibilité d'examen clinique simple.

6.5.2 Espaces de soins et de traitement

Salle de soins

- Préparation des soins.
- Stockage immédiat de dispositifs médicaux.
- Poste infirmier.
- Rangements.
- Vue ou accès direct vers les espaces patients.

Salle de gestes

- Réalisation de gestes techniques spécifiques (poses de cathéters, ponctions, soins nécessitant asepsie renforcée.)
- Niveau d'hygiène adapté.
- Confidentialité et sécurité du patient.

Espace fauteuils

- Accueil principal des patients pour traitements longs.
- Surveillance infirmière continue.
- Plusieurs fauteuils de soins.
- Espaces suffisants pour circulation des soignants.
- Possibilité d'isolement visuel partiel.
- Prises fluides médicaux.
- Éclairage naturel recherché.
- Proximité immédiate du poste de soins.

Espaces box (2 patients)

- Prise en charge de patients nécessitant : plus d'intimité, surveillance renforcée, isolement relatif.
- Accès fluides médicaux.
- Visibilité soignante maîtrisée. Ambiance rassurante.

7. MEDICAMENTS DE THERAPIE INNOVANTE (MTI)

7.1 ETAT DES LIEUX ZONE MTI (RDC AILE B)

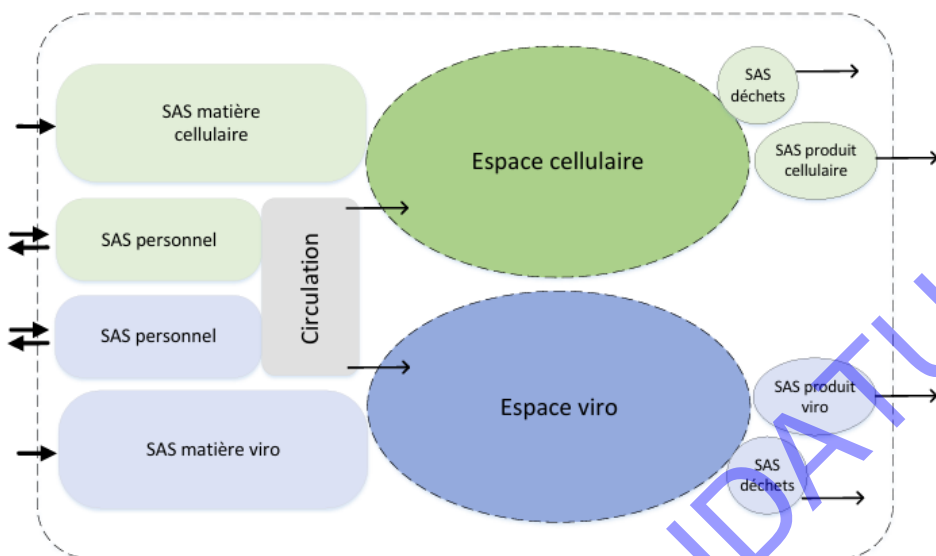
Description : Locaux de soins et de consultations situés au fond de l'aile B

Dimensions :	Surcharge	400 kg/m ² ? à confirmer
	Hauteur libre mini	3 m , à confirmer
	Sûreté	Clé - Serrure sur organigramme
Finitions	sol	sol souple vétuste
	murs	Peinture vétuste
	plafond	Plafond démontable vétuste
Menuiseries :	extérieures	Fenêtres / portes et porte fenêtre état moyen
	intérieures	Portes intérieures – Etat moyen à changer .
Thermique :	température	Fonctionnel
Eclairage :	naturel	Oui
	artificiel	Lampes fluorescents par pavés
Courants forts		Equipements de postes de travail
Courants faibles :	téléphone	des prises RJ45
	informatique	Des prises RJ45
	Wifi	Oui
Equipements sanitaires		Siphon de sol , EF, EC, EU/ EV

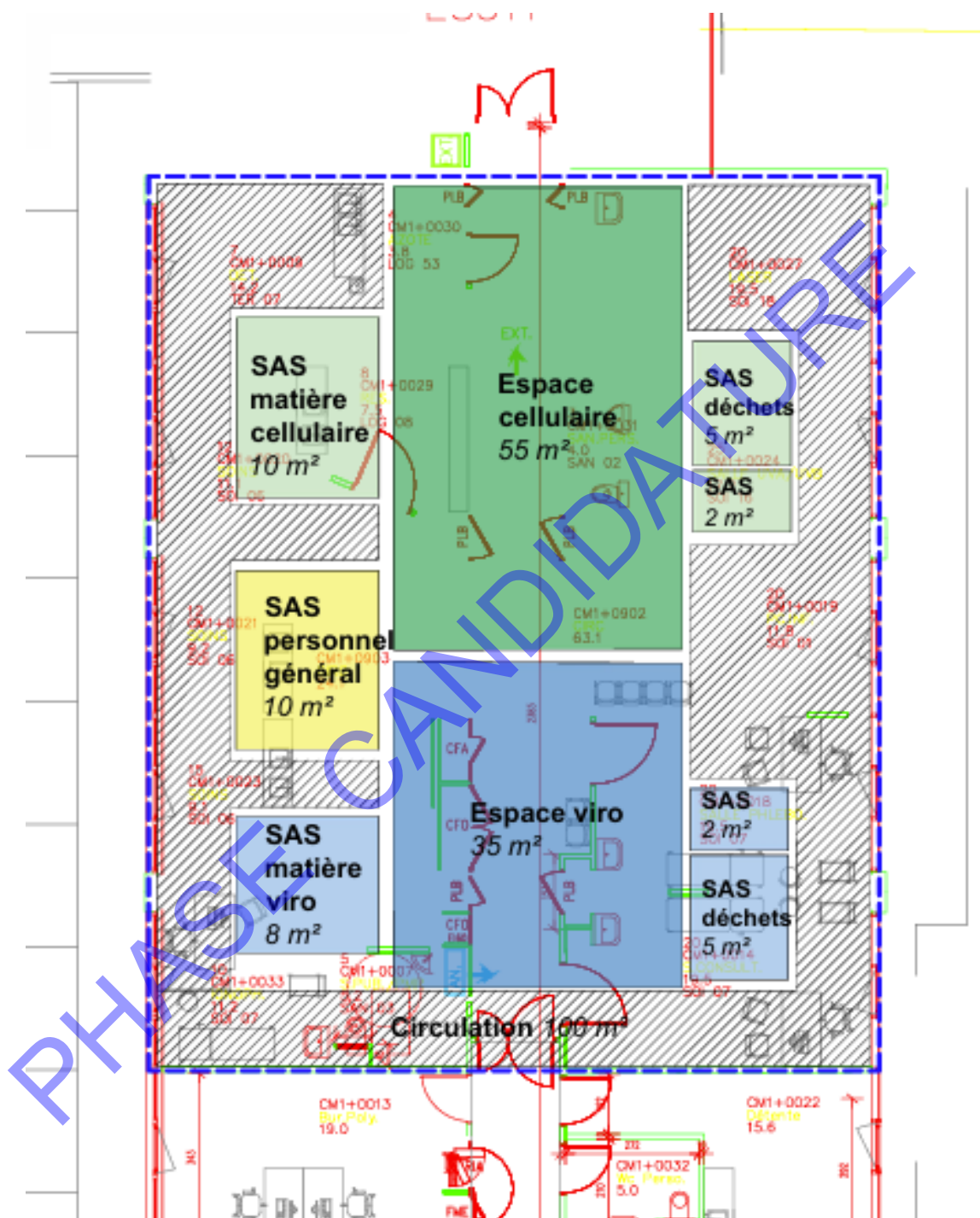
7.2 TABLEAU DE SURFACES MTI

Pièce	Surface utile	Surface totale	Description
MAJ du 02 02 2026			
MTI			Classement BPF / GMP
1 sas personnel général	10	10	Classe D (ISO 8) Sas d'habillage initial du personnel. Première barrière d'accès aux zones classées.
1 sas matière virologie	8	8	Classe D (ISO 8), décartonnage Sas matières à double porte, transfert d'intrants vers zone classée C.
1 sas matière cellulaire	10	10	Classe D (ISO 8),décartonnage
1 zone de circulation entre virologie et cellulaire	15	15	Classe D(ISO 8), avec douche
Laverie (+ autoclave)	10	10	Nettoyage de matériel sale. Local techniquement séparé des zones C. Gradient de pression maîtrisé.
Local technique autoclave	14	14	Non classé Local technique hors zone GBF, dédié à la maintenance et aux équipements.
1 espace cellulaire	55	55	Classe C (ISO 7),Salle de production. Manipulations ouvertes réalisées sous PSM ou isolateur classe A.
1 espace virologie	35	35	Classe C (ISO 7), Salle de production. Manipulations ouvertes réalisées sous PSM ou isolateur classe A.
1 sas sortie produit virologie	2	2	Classe D (ISO 8), Sas de sortie des produits finis ou intermédiaires, continuité de classement avec la zone C.
1 sas sortie déchets virologie	5	5	Classe D (ISO 8) Sas dédié à l'évacuation des déchets biologiques et consommables souillés.
1 sas sortie produit cellulaire	2	2	Classe D (ISO 8) Sas de sortie des produits finis ou intermédiaires, continuité de classement avec la zone C.
1 sas sortie déchets cellulaire	5	5	Classe D (ISO 8) Sas dédié à l'évacuation des déchets biologiques et consommables souillés.
1 bureau	12	12	Non classé Bureau hors zone GBF (documentation, supervision). Accès contrôlé.
Salle de repos		0	Non classé, Bureau hors zone GBF (documentation, supervision). Accès contrôlé.
Local de stockage	15	15	Classe D (ISO 8) Stockage de consommables propres avant introduction en zone C.
Zones stériles	2	PM	Prévoir 2 zones stériles dont une pour les OGM avec CTA dédiée.
salle de gestes	2	PM	Prévoir, salle de geste (dont une avec CTA) pour administration proche. Dépression relative avec sas.
Locaux techniques	1	30	
Sous total	198	228	
Circulations		114	
Total SDO		342	

7.3 DIAGRAMME FONCTIONNEL ZONE MTI



7.3.1 Implantation Zone MTI



7.3.2 Objet du projet

La zone à réhabiliter est destinée à la production de Médicaments de Thérapie Innovante (MTI), incluant des activités de :

- manipulation de matières cellulaires,
- manipulation de vecteurs viraux,
- préparation, transformation et conditionnement intermédiaire de produits de santé à usage humain.

Cette unité devra être conçue et exploitée conformément :

- aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF / GMP),
- aux exigences applicables aux zones à atmosphère contrôlée (ZAC),
- aux règles de confinement biologique adaptées aux risques virologiques et cellulaires,
- aux principes de séparation des flux (personnel, matières, produits, déchets).

Les locaux techniques sont supposés être implantés au dernier niveau dans le même niveau que les locaux techniques CTA.

7.3.3 Principes fonctionnels généraux

7.3.3.1 Séparation des activités

L'unité est organisée autour de deux filières distinctes : une filière cellulaire, une filière virologique, avec :

- des sas dédiés,
- des circuits de circulation séparés,
- des zones de sortie spécifiques pour produits et déchets.

Toute interconnexion entre les deux filières est maîtrisée et contrôlée.

7.3.3.2 Gestion des flux

Le programme repose sur :

- une progressivité des zones (zones non classées → zones classées),
- une marche en avant stricte : personnel, matières, produits, déchets.
- une absence de croisement entre flux propres et flux sales.

7.3.3.3 Hygiène et confinement

- Les locaux de production sont implantés en zones classées, avec niveaux de propreté adaptés aux activités.
- Les sas assurent : le changement de tenue, la décontamination, le maintien des gradients de pression.
- Les zones virologiques intègrent des exigences spécifiques de confinement biologique.

7.3.3.4 Remarques complémentaires

- Besoin d'azote liquide (cuve)

- 2 zones stériles dont une pour les OGM avec CTA dédiée.
- Dans l'espace : 2 pièces type salle de geste (dont une avec CTA) pour administration proche. Dépression relative avec SAS.

7.4 LOCAUX PARTICULIERS

7.4.1 Sas et zones de transition

Sas personnel général

- Accès du personnel à la zone MTI.
- Changement de tenue et préparation à l'entrée en zone classée.
- Gestion du changement progressif des tenues.
- Contrôle d'accès.
- Interface entre zone générale et zones de production.

Sas matière virologie

- Introduction des matières premières à destination de la filière virologique.
- Décontamination des contenants.
- Séparation stricte des flux matières/personnel.
- Maintien du confinement.

Sas matière cellulaire

- Introduction des matières premières de la filière cellulaire.
- Exigences :
 - Procédures de nettoyage et de désinfection.
 - Interface contrôlée avec l'espace cellulaire.

Zone de circulation entre virologie et cellulaire

- Zone tampon permettant la circulation interne maîtrisée entre les deux filières.
- Exigences :
 - Circulation limitée et réglementée.
 - Maintien des gradients de pression.
 - Aucune fonction de production.

7.4.2 Zones de production

Espace cellulaire

- Manipulation, culture et transformation de cellules.
- Zone classée conforme BPF.
- Implantation de postes de sécurité microbiologique.
- Nettoyabilité renforcée.

- Surveillance environnementale.

Espace virologie

- Production et manipulation de vecteurs viraux.
- Activités à risque biologique contrôlé.
- Confinement biologique adapté.
- Gestion spécifique des rejets (air, déchets).
- Accès restreint et procédures dédiées.

7.4.3 Précisions sur les Zones de production (gradient de pression et ZAC)

Les espaces de productions sont des ZAC (zones à atmosphère contrôlée) à savoir : l'espace cellulaire et l'espace virologie .Elles sont classées ISO 7.

Les sas d'accès sont classées ISO 8 . de même que les sas de sortie.

Chaque salle de production dispose d'un passe plat ISO 8

Les gradients de pression par rapport sont à observer dans le parcours vers les salles de productions :

Circulation	Sas matière/ personnel	Circulation intérieure	Espace Cellulaire	Sas déchet Cellulaire
0 Pa	+ 15 Pa	+30 Pa	+45 Pa	+30 Pa
N Classé	Classe D (ISO 8)	Classe D (ISO 8)	Classe C (ISO 7)	Classe D (ISO 8)
			Passe plats	
			+30 Pa	
			Classe D (ISO 8)	

Circulation	Sas matière/ personnel	Circulation intérieure	Espace Virologie	Sas déchet Cellulaire
0 Pa	+ 15 Pa	+30 Pa	+45 Pa	+30 Pa
N Classé	Classe D (ISO 8)	Classe D (ISO 8)	Classe C (ISO 7)	Classe D (ISO 8)
			Passe plats	
			+30 Pa	
			Classe D (ISO 8)	

7.4.4 Gestion des sorties produits et déchets

Sas sortie produit virologie / Sas sortie produit cellulaire

- Sortie des produits intermédiaires ou finis.
- Maintien de la stérilité et de la traçabilité.

- Interface contrôlée avec l'extérieur de la zone classée.
- Procédures de libération produit.

Sas sortie déchets virologie /Sas sortie déchets cellulaire

- Évacuation sécurisée des déchets biologiques.
- Séparation stricte des flux déchets / produits.
- Confinement et traçabilité.
- Compatibilité avec filière DASRI.

7.4.5 Locaux supports**Laverie (+ autoclave)**

- Lavage et préparation du matériel réutilisable.
- Traitement préalable avant stérilisation.
- Flux sale → propre.
- Résistance aux agents chimiques et thermiques.

Local technique autoclave

- Implantation et maintenance de l'autoclave.
- Accessibilité technique.
- Séparation zone propre / zone technique.
- Gestion des rejets thermiques et vapeur.

Local de stockage

- Stockage des consommables, équipements et matières.
- Proximité avec les zones d'usage.
- Conditions adaptées aux produits stockés.

7.4.6 Locaux tertiaires**Bureau**

- Travail administratif, traçabilité, documentation BPF.
- Suivi qualité et production.
- Proximité fonctionnelle sans pénétration en zone classée.

Salle de repos

- Temps de pause du personnel.
- Implantation hors zone classée.
- Confort d'usage.

8. REAMENAGEMENT DES ATELIERS

8.1 ETAT DES LIEUX

Description : Zone bureaux , Ateliers et détente des agents techniques

Dimensions :	Surcharge	400 kg/m ² ? à confirmer
	Hauteur libre mini	3 m , à confirmer
	Sûreté	Clé - Serrure sur organigramme
Finitions	sol	Carrelage fissuré de manière diffuse à - très mauvais état- amiante ?
	murs	Peinture écaillée - très mauvais état
	plafond	Plafond démontable en très mauvais état
Menuiseries :	extérieures	Fenêtres / portes et porte fenêtre en simples vitrages en mauvais état.
	intérieures	Des établis hors d'âges. Récupérables à la marge pour certains
Thermique :	température	Non fonctionnel
Eclairage :	naturel	Oui
	artificiel	Lampes fluorescents par pavés
Courants forts		Des alimentations pour les machines-outils , les établis et les postes de travail.
Courants faibles :	Téléphone	Des prises tel en T, pas de RJ45
	informatique	Non présents ou non identifiés
	Wifi	Non présents ou non identifiés
Equipements sanitaires		Siphon de sol , EF, EC, EU/ EV

8.2 TABLEAU DE SURFACES

Voir tableau de surfaces joint en Annexe.

Dans le tableau de surfaces, les surfaces indiquées S.U. (Surfaces Utiles) correspondent aux surfaces minimales nécessaires aux utilisateurs et réellement disponibles pour leurs besoins (hors surface de circulation).

Les remarques et commentaires indiqués dans ce tableau sont à prendre en compte pour la conception des espaces et leurs usages.

La Surface S.D.O. (Surface Dans Œuvre), indiquée au bas du tableau correspond au cumul des S.U. d'une part et d'une provision pour les surfaces de circulation (couloir, dégagement), et de locaux techniques d'autre part. De manière générale, la S.D.O correspond à la surface « balayable ».

REZ-DE-JARDIN	Nombre	SU (m²)	SU totale (m²)
<i>Ateliers techniques</i>			
Zone de réception retrait matériel	1	39,30	39,30
Atelier maintenance	1	23,30	23,30
Bureauresponsable atelier plomberie	1	20,30	20,30
Bureaux TSH	2	13,30	26,60
Secrétariat Accueil	1	29,80	29,80
Sanitaires personnel	1	7,10	7,10
Sanitaires personnel PMR	1	4,10	4,10
Zone de réception matériel + pal.	1	31,30	31,30
DET	1	21,00	21,00
Bureau responsable électricité	1	19,40	19,40
Atelier électricité	1	151,80	151,80
Atelier menuiserie	1	100,70	100,70
Sanitaires personnel ateliers	1	4,80	4,80
Atelier polyvalent peinture	1	36,00	36,00
Atelier gravure	1	20,20	20,20
Bureau responsable maintenance immobilière	1	21,10	21,10
Atelier serrurerie	1	70,70	70,70
Réserve atelier plomberie	1	14,00	14,00
Atelier plomberie	1	95,20	95,20
Sous-total SU Ateliers techniques			736,70
Circulation Ateliers techniques			208,30
Total SDO			945,00

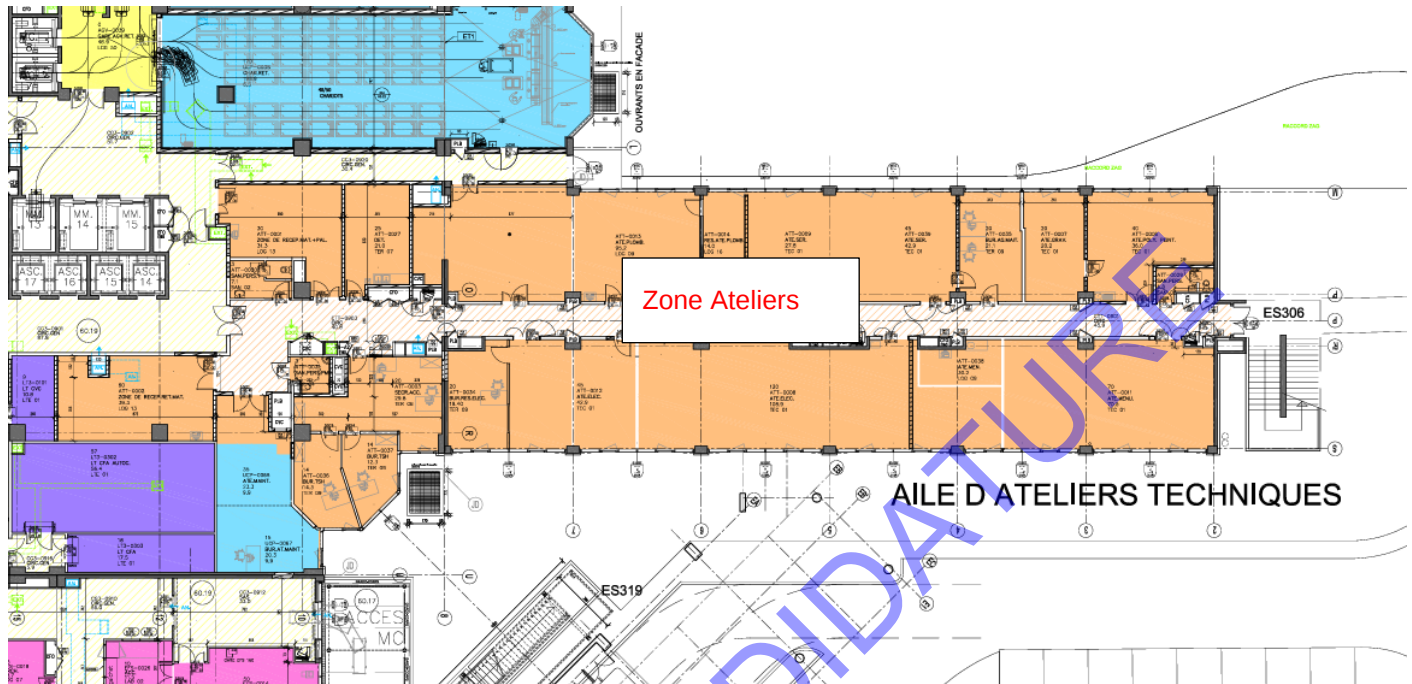
8.3 ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE

Pour ces travaux de réaménagement à périmètre constant , il n'y a pas de modification de lien fonctionnel.

Il s'agit d'un réaménagement

Il sera demandé lors des études des ajustements de surfaces pour quelques locaux . A préciser par le maître d'ouvrage en phase d'études..

8.3.1 Implantation de la zone Atelier



8.3.2 Précisions complémentaires zone Ateliers

Il s'agira de réhabiliter l'aile des ateliers. Les cloisons sont globalement conservées. Une réhabilitation de tous les lots architectes et tous les lots techniques est demandé. A noter que les sols doivent être compatibles à chaque fois avec le type d'atelier technique. les locaux étant occupés , il y aura lieu de prévoir des locaux tiroir en extérieur (**modulaires à chiffrer dans le coût des travaux**) pour la relocalisation des agents pendant la réhabilitation.

Il est entendu que les locaux provisoires tiroirs suivant leur implantation par rapport au Fontenoy, devront avoir des tenues au feu adéquate.

9. TYPOLOGIE DES LOCAUX

9.1 ZONES CONCERNEES PAR LA TYPOLOGIE

Etant donné que le projet décrit dans le programme rassemble des zones à priori sans lien fonctionnel particulier entre les uns et les autres, il est regroupé ici une typologie de descriptif succinct de locaux similaires dans les zones ci-dessous concernées :

- Zone cuisine et logistique
- Zone HDJ Onco Hématologie et HDJ mutualisés
- Zone des Ateliers

Les locaux particuliers sont quant à eux décrits dans chaque chapitre.

9.2 TYPOLOGIE DES LOCAUX

En préambule, il est précisé que les nouveaux secteurs créés doivent se fondre dans l'existant, sans trop se démarquer.

9.2.1 Accès

L'accès à la zone est réalisé par les ascenseurs et monte-malades

9.2.2 Zone accueil :

C'est le premier point de contact avec le service. Cette zone doit permettre aux usagers d'être vu depuis ce poste et voir ce poste depuis leur point d'attente. Devant ce poste un espace doit permettre d'attendre son tour sans méconnaître la confidentialité de l'utilisateur en entretien avec l'agent.

L'accueil devra être contigu avec l'espace famille.

L'accueil sera composé d'une partie ouverte avec une banque d'accueil et d'un espace clos derrière.

L'espace d'accueil et l'espace famille devront être convivial et chaleureux. L'orientation doit être évidente pour les patients et visiteurs (nota : certains patients/visiteurs ne savent pas lire).

Il convient également de prévoir :

- une zone avec 1 distributeur automatique (boissons/snack).
- un espace cuisine avec évier, placard et micro-onde.
- un espace d'information/d'affichage (minimum 4 ml) permettant la communication à l'attention des patients et visiteurs.

9.2.3 La Zone d'attente

Elle comporte :

- Une attente avant accueil pour plusieurs personnes + un ou plusieurs patients couché . c'est une zone est à traiter avec soin car c'est la vitrine du CHU.

Équipement technique d'une zone d'attente

- 1 écran TV, 1HP
- Des fauteuils d'attente pour patients et accompagnants
- Des PC uniformément réparties. 1PC tous les 5 m

9.2.4 Salle de soins :

Il s'agit d'un poste de travail opérationnel pluridisciplinaire. Ce bureau servira d'espace de travail administratif, de centre de communication, de réunion et d'information du personnel soignant. C'est un endroit où il est possible de travailler au calme et il n'est pas accessible au public.

Etant située au centre de la zone de soins, ce local a une vue circulaire possible sur les espaces d'examen, de surveillance des patients en chambre. Sa situation permet pour une action rapide en cas de besoin et une surveillance la plus efficace possible. Ce local présente donc une très grande partie vitrée donnant sur la circulation facilitant la surveillance. Il est à proximité immédiate ou peut avoir accès directement sur le local de préparation de soin (réserves salle de soin de 5m² avec paillasse humide).

Ce local disposera d'un contrôle d'accès par lecteur de badge.

Le traitement de l'acoustique contribuera à préserver la confidentialité de cet espace.

Il est équipé d'ordinateurs, d'imprimantes, de scanners, de meubles de rangement. Il sera dimensionné pour avoir une paillasse sèche, 4 chariots de soin, 3 armoires, 1 grand frigo et 1 frigo bas.

9.2.5 Bureaux :

Ces locaux n'ont pas de situation géographique préférentielle.

Chaque poste de travail est équipé de bureaux, chaises, rangement, casiers vestiaires correspondant au nombre de personnes dans le local. Les postes de travail disposent de téléphone et de prise informatique.

9.2.6 Salle de repos :

Les pauses du personnel seront prises dans une salle dédiée. Cette salle est commune à tout le service.

Elle se situe proche de la zone de soins mais doit être peu éloignée afin que le personnel puisse facilement intervenir.

Une attention à la qualité de conception et d'aménagement de ces espaces est impérative pour améliorer la Qualité de Vie au Travail du personnel de l'établissement.

9.2.7 Vestiaires du personnel :

Les vestiaires sont prévus pour le personnel du service (environ 30 personnes) et permettent le passage de tenues de ville en tenues hospitalières, et inversement. Cette zone est sous contrôle d'un lecteur de badge.

Les vestiaires doivent être réaménagés selon les principes de séparation des flux entrées et sorties, des zones déshabillage tenue de ville / habillage tenue hospitalière, une séparation hommes / femmes ; WC, lavabos et douches sont prévus pour chaque zone.

Le principe retenu est celui de nombreux vestiaires de tailles variées, permettant de répartir au mieux les effectifs suivant la répartition H/F des effectifs (évolutive chaque année).

Il est prévu des armoires vestiaires standard type ½ hauteur, avec double accès, entrée / sortie.

Une attention à la qualité de conception et d'aménagement de ces espaces est impérative pour améliorer la Qualité de Vie au Travail du personnel de l'établissement.

9.2.8 Stockages :

Des espaces de rangement suffisants seront prévus au sein du service :

- Un rangement matériel (de 15m² minimum) pour tout le service : il est utilisé pour le matériel médical, le matériel de stérilisation, les produits de pharmacie, ... Il fonctionne sur le principe du plein-vide. Il est équipé de rayonnages modulaires pour pouvoir évoluer en fonction des

conditionnements. L'accès se fait sur badge. L'ouverture des portes est cohérente avec les dimensions du matériel stocké. La livraison doit éviter de se faire par les zones de soins.

- Un stockage dans chaque unité.

9.2.9 Local linge propre :

Il s'agit du stockage du linge propre de l'ensemble du service (draps, blouses). Il est position centrale dans chaque secteur.

L'ouverture des portes est cohérente avec les dimensions d'armoires mobiles.

9.2.10 Local linge sale/déchets :

Ce local sert à ranger le chariot linge sale en cours d'utilisation afin d'éviter qu'il traîne dans les couloirs.

L'ouverture des portes est cohérente avec les dimensions d'armoires mobiles.

9.2.11 Décontamination/Lave-bassin :

Ces locaux permettent au personnel d'effectuer l'entretien du matériel de soins après usage et de jeter les déchets issus des soins.

Il est prévu un local par unité de soins.

Il est équipé de rangements, d'un plan de travail (zone de décontamination, nettoyage, désinfection et égouttage du matériel) avec paillasse et évier, d'un vidoir et d'un lave bassins.

9.2.12 Local ménage :

Il permet le rangement des matériels (chariot de ménage, monobrosse, balais, ...) et produits d'entretien (en armoire et/ou sur étagères).

Il est localisé en périphérie des zones de soins.

Un équipement ergonomique de puisage y est prévu : puisage eau froide et eau chaude sur vidoir avec grille porte seau. Ils disposent d'une bonde au sol.

9.2.13 Box de soins :

Chaque box dispose d'un cabinet de toilette équipé d'un lavabo, d'un WC.

Toutes les box doivent bénéficier d'un éclairage naturel, en lumière du jour. Il est prévu un système d'occultation à la demande et commandé individuellement.

9.2.14 Circulations :

Outre la prise en compte du règlement de sécurité (Établissements Recevant du Public, Code du Travail), les espaces de liaison sont suffisamment spacieux pour permettre la circulation de tous et le croisement aisé de 2 brancards au minimum.

Les couloirs devront, autant que possible, ne pas donner une impression de linéarité. Ils seront colorés : une couleur différente par secteur. Ils offriront des entrées de lumière naturelle en plusieurs points. Des impostes vitrées dans les cloisons de distribution peuvent le cas échéant contribuer, quand cela est

nécessaire, à l'amélioration de l'éclairage naturel des circulations (sécurité, ambiance et convivialité, économies d'énergie...).

La conception des circulations au niveau des entrées des chambres devra permettre de faire entrer un lit médicalisé dans chaque chambre et ce sans encombre (compter 2,1 m de longueur pour un lit médicalisé)

9.2.15 Locaux supports et locaux techniques

Les locaux techniques nécessaires à la réhabilitation sont étudiés et prévus par le concepteur afin de répondre à l'ensemble des besoins du Programme. Leur localisation et organisation répondent à des contraintes et exigences d'ordres techniques, économiques et réglementaires et ergonomiques .

Les installations de CTA/VMC sont envisagées en toiture terrasse, mais un autre emplacement peut être proposé. Dans tous les cas, ils doivent être clos et couvert, et être facilement accessibles pour la maintenance. Celle-ci doit pouvoir être réalisée en sécurité : gardes corps à prévoir.

PHASE CANDIDATURE

10. AMENAGEMENT DU SERVICE HEMATOLOGIE CLINIQUE

10.1 GENERALITES

Le service d'hématologie du CHU Amiens-Picardie est l'établissement de recours des centres hospitaliers Picards. Il prend en charge l'ensemble des **pathologies hématologiques** adultes à travers ses 3 composantes : consultation, hôpital de jour et hospitalisation conventionnelle. Dans le cadre de l'hospitalisation on distingue une hospitalisation de soins intensifs de 20 lits et une hospitalisation de soins classiques.

10.1.1 Etat des lieux zone Hématologie clinique

Description : Il s'agit d'une zone en réserve dont le cloisonnement n'a pas été réalisé au R+5.

Dimensions :	Surcharge	400 kg/m ² ? à confirmer
	Hauteur libre mini	3 m , à confirmer
	Sûreté	Lecteur de badge
Finitions	sol	Sans . Plancher béton brut.
	murs	Béton brut – en périphérie- pas de cloisonnements intérieurs
	plafond	Béton brut – pas de faux plafonds
Menuiseries :	extérieures	Fenêtres en alu double vitrages ...à conserver à priori .
	intérieures	Sans
Thermique :	température	Non fonctionnel
Eclairage :	naturel	Oui
	artificiel	Aucun éclairage installé .
Courants forts		Aucun câblage présent dans le volume. / Aucune prise installée
Courants faibles :	téléphone	Aucun câblage présent dans le volume. Aucune prise
	informatique	Aucun câblage présent dans le volume.
	Wifi	Non présents ou non identifiés
Equipements sanitaires		Non prévus

10.2 PRESENTATION GENERALE

10.2.1 La surface globale de l'opération

La surface globale est déterminée par l'implantation dans un existant, dont la configuration et la structure sont à prendre en compte. La surface allouée à ce projet est de 1614 m²

La Surface Dans Œuvre est la surface mesurée sur plan du périmètre de l'intervention. Le ratio SDO / SU doit être rationalisé au maximum.

10.3 LES BESOINS

10.3.1 Informations sur l'activité projetée :

Le service d'hémo-clinique sera composé de :

- 20 chambres simples en soins intensifs
- 12 chambres simples pour les hospitalisations
- 2 chambres doubles pour les hospitalisations

L'effectif du personnel sera de 24.

10.3.2 Tableau de dimensionnement théorique

Voir tableau de surfaces joint en Annexe.

Dans le tableau de surfaces, les surfaces indiquées S.U. (Surfaces Utiles) correspondent aux surfaces minimales nécessaires aux utilisateurs et réellement disponibles pour leurs besoins (hors surface de circulation).

Les remarques et commentaires indiqués dans ce tableau sont à prendre en compte pour la conception des espaces et leurs usages.

La Surface S.D.O. (Surface Dans Œuvre), indiquée au bas du tableau correspond au cumul des S.U. d'une part et d'une provision pour les surfaces de circulation (couloir, dégagement), et de locaux techniques d'autre part. De manière générale, la S.D.O correspond à la surface « balayable ».

10.3.3 Tableau de dimensionnement théorique :

Les tableaux suivant font apparaître, fonction par fonction, et de gauche à droite :

- Les affectations des locaux théoriques : désignation en clair,
- La surface utile de ce type de local,
- Le nombre de locaux concernés,
- La surface utile de l'ensemble des locaux de ce type,
- Les commentaires,

Voir tableau dans les pages suivantes.

TABLEAU DE SURFACES - 34 lits						
	m ² S.U.	Nb	SU Bâtiment	Effectifs	Localisation	Commentaires
Soins intensifs (SI)			554,00	12		
Chambres	22,00	20	440,00	1 patient par chambre	Aile SI 5ème étage	Ces chambres possèdent un SAS-avec-un-poste-info- Confirmation classement ISO 7 Souhait d'avoir des chambres avec salle de bain et WC. Le lave bassin dans la salle de bain. Salle de bain accessible directement depuis la chambre. Prise d'O2 dans la salle de bain. Toilettes qui quantifient les selles (transmission par la MOA si système adaptable sur des toilettes classiques)
Salle de soins	44,00	1	44,00	6	Aile SI 5ème étage	6 postes de travail avec ordinateurs y compris une paillasse sèche, 4 chariots de soins, 3 armoires, 1 grand frigo et 1 frigo table top, 6 armoires à pharmacie zargal
Décontamination	5,00	1	5,00		Aile SI 5ème étage	Paillasse humide
Salle des internes	14,00	1	14,00	6	Aile SI 5ème étage	6 postes de travail
Salle de réunion	PM					Mutualisé au 5ème étage
Lave-bassin	5,00	1	5,00		Aile SI 5ème étage	
Réserve salle de soins	16,00	1	16,00		Aile SI 5ème étage	
Annexe office	6,00	1	6,00		Aile SI 5ème étage	
Sanitaire Personnel	4,00	2	8,00		Aile SI 5ème étage	1 H et 1 F
Salle de repos	16,00	1	16,00		Aile SI 5ème étage	
Hémato-clinique			404,00	7		
Chambres	22,00	12	264,00	1 patient par chambre	Aile 5ème étage	Chambre avec salle de bain et sanitaire. Sans classement ISO
Chambres doubles	28,00	2	56,00	2 patients par chambre	Aile 5ème étage	Chambre avec salle de bain et sanitaire. Sans classement ISO
Salle de soins	32,00	1	32,00	4	Aile 5ème étage	4 postes de travail avec ordinateurs y compris une paillasse sèche, 3 chariots de soins, 2 armoires, 1 grand frigo et 1 frigo table top, 5 armoires à pharmacie zargal
Décontamination	5,00	1	5,00		Aile 5ème étage	Paillasse humide
Salle des internes	12,00	1	12,00	3	Aile 5ème étage	3 postes de travail
Salle de réunion	PM					Mutualisé au 5ème étage
Lave-bassin	5,00	1	5,00		Aile 5ème étage	
Réserve salle de soins	16,00	1	16,00		Aile 5ème étage	
Annexe office	6,00	1	6,00		Aile 5ème étage	
Sanitaire Personnel	4,00	2	8,00		Aile 5ème étage	1 H et 1 F

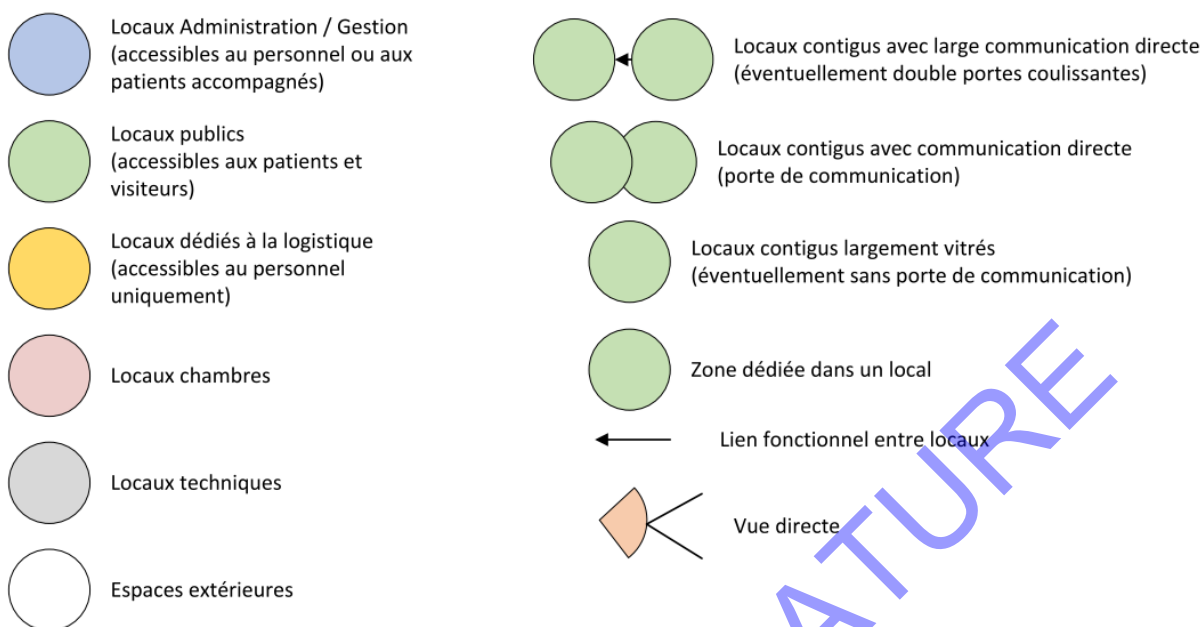
	m ² S.U.	Nb	SU Bâtiment	Effectifs	Localisation	Commentaires
Locaux communs			217,00	3		
Espace famille	38,00	1	38,00		5ème étage	16 personnes max, présence d'écran dynamique Espace pour un coin cuisine (évier, placard, micro-onde) Possibilité de le scinder pour faire un espace AJA
Vestiaires familles	8,00	1	8,00		5ème étage	y compris un WC public
Sanitaire Public	4,00	1	4,00		5ème étage	1 WC PMR, accessible pour les visiteurs
Agent d'accueil	12,00	1	12,00		5ème étage	1 banque ouverte pour accueil public et un poste dans back office
Salle de repos	12,00	1	12,00		5ème étage	
Office	20,00	1	20,00		5ème étage	2 frigos, 2 lave-vaisselle, 1 évier double vasques, 2 bûchers bas, une armoire de rangement haute et la place pour mettre le chariot repas à chauffer, 2 chariots de distribution des repas, un plan de travail avec hotte
Vestiaires personnel H	10,00	1	10,00		5ème étage	Effectif 10 / vestiaire secondaire
Vestiaires personnel F	20,00	1	20,00		5ème étage	Effectif 20 / vestiaire secondaire
Bureau polyvalent	18,00	1	18,00	2	5ème étage	Bureau deux postes pour cadres et médecins
Bureau infirmier	9,00	1	9,00	1	5ème étage	
Local ASH	9,00	1	9,00		5ème étage	
Local linge propre	5,00	1	5,00		5ème étage	
Local linge sale	9,00	1	9,00		5ème étage	
Local déchets	10,00	1	10,00			
Rangement matériel	15,00	1	15,00		5ème étage	des chaises percées, des potences, 1 lève malade, 3 armoires de rangement et des portants à matériel
Chambre de garde	PM				RDC	
Salle des gestes	18,00	1	18,00		5ème étage	
Secrétariat	PM				RDC	1 pièce de 20 m ² pour coordination (3 personnes) 1 pièce de 16m ² pour 2 personnes
Locaux supports et locaux techniques		2	4,00			
Local TGBT / Cfa	4,00	1	4,00			Avec baie de brassage.
Local CTA	80,00	1 PM			Etage possible	En extérieur, en toiture terrasse (accès facile)
Total SU Bâtiment			1179,00	22		
Circulations			412,65			Provision : 35% des Surfaces utiles
Total SDO			1591,65			

10.4 ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE

Ce paragraphe présente les principales exigences en matière d'organisation fonctionnelle, définies en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs.

10.4.1 Organisation fonctionnelle :

10.4.1.1 Légende du diagramme fonctionnel :



CHU Amiens Picardie / Hémato-clinique
Légende du diagramme

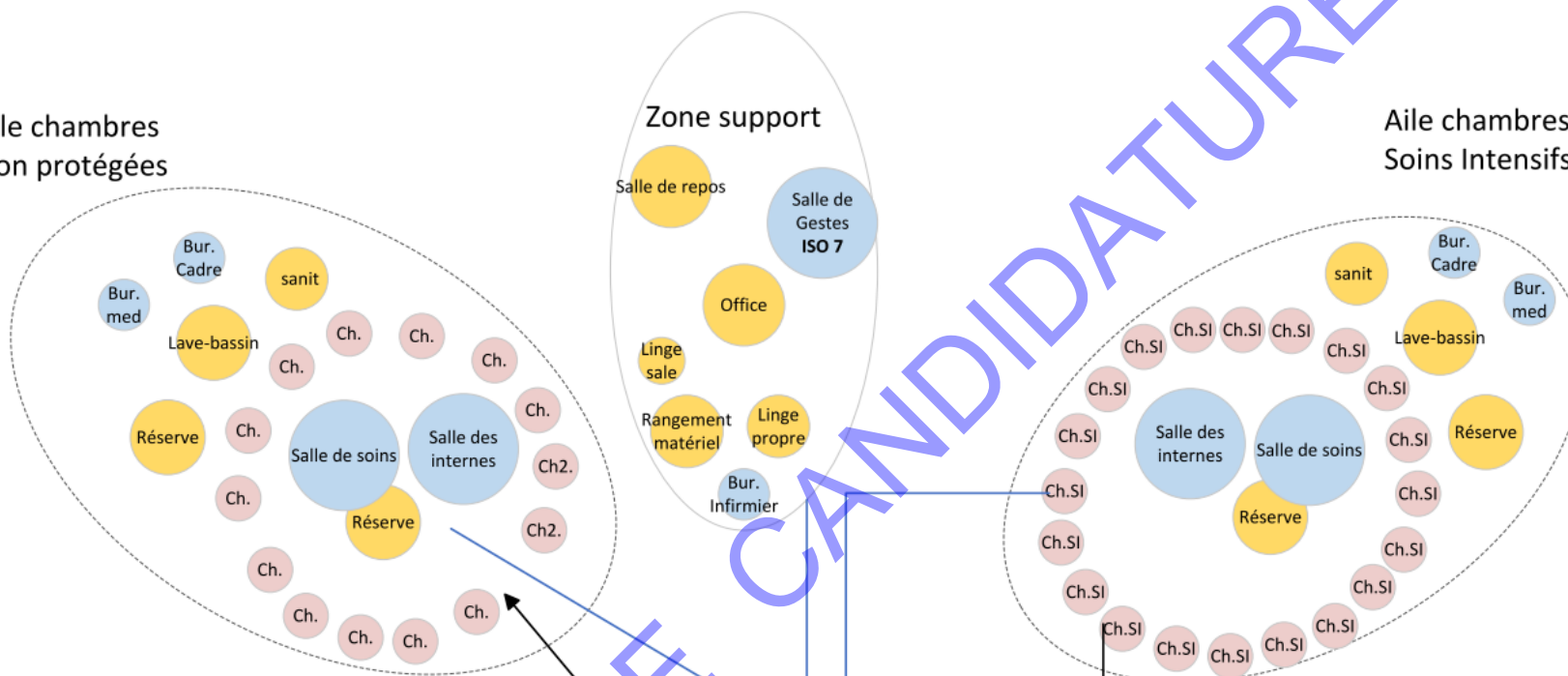
10.4.1.2 Diagramme fonctionnel :

CHU Amiens Picardie – Diagramme fonctionnel - Hémato-clinique

Aile chambres
Non protégées

Zone support

Aile chambres
Soins Intensifs

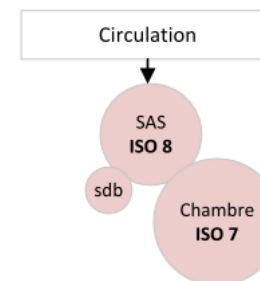


AMOME Conseils

Flux public

Flux personnel

Chambre SI



10.5 PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPES D'ORGANISATION RETENUS :

10.5.1 Typologie d'interventions :

Les études de faisabilité ont conclu à la réhabilitation du service d'hémato-clinique dans sa globalité dans le bâtiment Fontenoy.

En préambule, il est précisé que les nouveaux secteurs créés doivent se fondre dans l'existant, sans trop se démarquer.

10.6 ORGANISATION FONCTIONNELLE DES LOCAUX

10.6.1 Accès

L'accès à la zone est réalisé par les ascenseurs et monte-malades de l'aile A et contrôlé par un lecteur de badge à l'entrée du service

10.6.2 Zone accueil :

C'est le premier point de contact avec le service. Cette zone doit permettre aux usagers d'être vu depuis ce poste et voir ce poste depuis leur point d'attente. Devant ce poste un espace doit permettre d'attendre son tour sans méconnaître la confidentialité de l'usager en entretien avec l'agent.

L'accueil devra être contigu avec l'espace famille.

L'accueil sera composé d'une partie ouverte avec une banque d'accueil et d'un espace clos derrière.

L'espace d'accueil et l'espace famille devront être convivial et chaleureux. L'orientation doit être évidente pour les patients et visiteurs (nota : certains patients/visiteurs ne savent pas lire).

Il convient également de prévoir :

- une zone avec 1 distributeur automatique (boissons/snack).
- un espace cuisine avec évier, placard et micro-onde.
- un espace d'information/d'affichage (minimum 4 ml) permettant la communication à l'attention des patients et visiteurs.

10.6.3 Salle de soins :

Il s'agit d'un poste de travail opérationnel pluridisciplinaire. Ce bureau servira d'espace de travail administratif, de centre de communication, de réunion et d'information du personnel soignant. C'est un endroit où il est possible de travailler au calme et il n'est pas accessible au public.

Etant située au centre de la zone de soins, ce local a une vue circulaire possible sur les espaces d'exams, de surveillance des patients en chambre. Sa situation permet pour une action rapide en cas de besoin et une surveillance la plus efficace possible. Ce local présente donc une très grande partie vitrée donnant sur la circulation facilitant la surveillance. Il est à proximité immédiate ou peut avoir accès directement sur le local de préparation de soin (réserves salle de soin de 5m² avec paillasson humide).

Ce local disposera d'un contrôle d'accès par lecteur de badge.

Le traitement de l'acoustique contribuera à préserver la confidentialité de cet espace.

Il est équipé d'ordinateurs, d'imprimantes, de scanners, de meubles de rangement. Il sera dimensionné pour avoir une paillasse sèche, 4 chariots de soin, 3 armoires, 1 grand frigo et 1 frigo bas.

10.6.4 Salle des internes :

Bureau pour les internes à proximité immédiate de la salle de soins.

10.6.5 Bureaux :

Ces locaux n'ont pas de situation géographique préférentielle.

Chaque poste de travail est équipé de bureaux, chaises, rangement, casiers vestiaires correspondant au nombre de personnes dans le local. Les postes de travail disposent de téléphone et de prise informatique.

10.6.6 Salle de repos :

Les pauses du personnel seront prises dans une salle dédiée. Cette salle est commune à tout le service.

Elle se situe proche de la zone de soins mais doit être peu éloignée afin que le personnel puisse facilement intervenir.

Une attention à la qualité de conception et d'aménagement de ces espaces est impérative pour améliorer la Qualité de Vie au Travail du personnels de l'établissement.

10.6.7 Vestiaires du personnel :

Les vestiaires sont prévus pour le personnel du service (environ 30 personnes) et permettent le passage de tenues de ville en tenues hospitalières, et inversement.

Les vestiaires doivent être réaménagés selon les principes de séparation des flux entrées et sorties, des zones déshabillage tenue de ville / habillage tenue hospitalière, une séparation hommes / femmes ; WC, lavabos et douches sont prévus pour chaque zone.

Le principe retenu est celui de nombreux vestiaires de tailles variées, permettant de répartir au mieux les effectifs suivant la répartition H/F des effectifs (évolutive chaque année).

Il est prévu des armoires vestiaires standard type ½ hauteur, avec double accès, entrée / sortie.

Une attention à la qualité de conception et d'aménagement de ces espaces est impérative pour améliorer la Qualité de Vie au Travail du personnels de l'établissement.

Cet espace est sous contrôle d'accès par lecteur de badges.

10.6.8 Stockages :

Des espaces de rangement suffisants seront prévus au sein du service :

- Un rangement matériel (de 15 m² minimum) pour tout le service : il est utilisé pour le matériel médical, le matériel de stérilisation, les produits de pharmacie, ... Il fonctionne sur le principe du plein-vide. Il est équipé de rayonnages modulaires pour pouvoir évoluer en fonction des conditionnements. L'accès se fait sur badge. L'ouverture des portes est cohérente avec les dimensions du matériel stocké. La livraison doit éviter de se faire par les zones de soins.
- Un stockage dans chaque unité.

Ces espaces sont sous contrôle d'accès par lecteur de badges.

10.6.9 Local linge propre :

Il s'agit du stockage du linge propre de l'ensemble du service (draps, blouses). Il est position centrale dans chaque secteur.

L'ouverture des portes est cohérente avec les dimensions d'armoires mobiles.

10.6.10 Local linge sale/déchets :

Ce local sert à ranger le chariot linge sale en cours d'utilisation afin d'éviter qu'il traîne dans les couloirs.

L'ouverture des portes est cohérente avec les dimensions d'armoires mobiles.

10.6.11 Décontamination/Lave-bassin :

Ces locaux permettent au personnel d'effectuer l'entretien du matériel de soins après usage et de jeter les déchets issus des soins.

Il est prévu un local par unité de soins.

Il est équipé de rangements, d'un plan de travail (zone de décontamination, nettoyage, désinfection et égouttage du matériel) avec paillasse et évier, d'un vidoir et d'un lave bassins.

10.6.12 Local ménage :

Il permet le rangement des matériels (chariot de ménage, monobrosse, balais, ...) et produits d'entretien (en armoire et/ou sur étagères).

Il est localisé en périphérie des zones de soins.

Un équipement ergonomique de puisage y est prévu : puisage eau froide et eau chaude sur vidoir avec grille porte seau. Ils disposent d'une bonde au sol.

10.6.13 Chambres :

Chaque chambre simple dispose d'un cabinet de toilette équipé d'un lavabo, d'un WC et d'une douche.

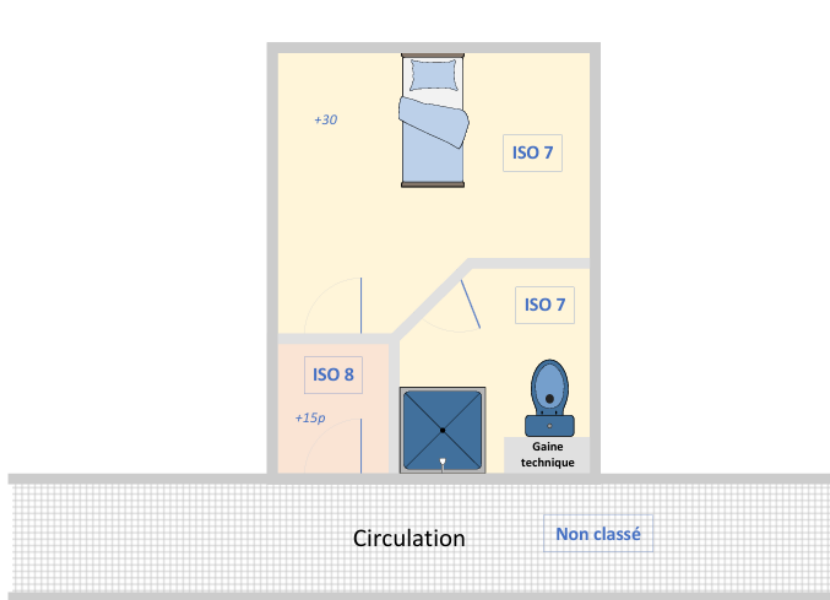
En chambre double, la même configuration est retenue avec un dédoublement de la gaine tête de lit et du lavabo dans salle de toilette.

Toutes les chambres doivent bénéficier d'un éclairage naturel, en lumière du jour. Il est prévu un système d'occultation à la demande et commandé individuellement.

Pour les chambres dans l'unité protégée (soins intensifs), elles sont classées ISO 7 chacune disposant de sa propre centrale de traitement d'air.

10.6.14 Précisions techniques

Nous avons actuellement une filtration permanente sur ce secteur : Prévoir robinetterie adapté à la filtration (par exemple nous avons des robinets haut de type T1 de chez Delabie)



10.6.15 Salle de gestes :

La salle de geste doit être suffisamment dimensionnée pour accueillir un lit médicalisé et pouvoir tourner tout autour. Cette salle permet de traiter les patients avec des gaz comme le MEOPA. La salle devra donc être conçue pour traiter ces gaz. Elle permet aussi de réaliser des myélogrammes.

Cette salle est également classée ISO 7 et disposera de sa propre centrale de traitement d'air.

10.6.16 Circulations :

Outre la prise en compte du règlement de sécurité (Établissements Recevant du Public, Code du Travail), les espaces de liaison sont suffisamment spacieux pour permettre la circulation de tous et le croisement aisé de 2 brancards au minimum.

Les couloirs devront, autant que possible, ne pas donner une impression de linéarité. Ils seront colorés : une couleur différente par secteur. Ils offriront des entrées de lumière naturelle en plusieurs points. Des impostes vitrées dans les cloisons de distribution peuvent le cas échéant contribuer, quand cela est nécessaire, à l'amélioration de l'éclairage naturel des circulations (sécurité, ambiance et convivialité, économies d'énergie...).

La conception des circulations au niveau des entrées des chambres devra permettre de faire entrer un lit médicalisé dans chaque chambre et ce sans encombre (compter 2,1 m de longueur pour un lit médicalisé).

Il est demandé au concepteur d'apporter un soin tout particulier à la conception des circulations :

Éviter l'effet couloir en rythmant les circulations (création d'une zone « palier », changement de la localisation de la circulation par rapport aux locaux en fonction des exigences d'orientation solaire, par exemple).

Utiliser les sources d'éclairage naturel pour animer les circulations et offrir de larges vues sur l'extérieur autant que possible (réhabilitation).

Utiliser une signalétique adaptée pour orienter les personnes dans la bonne direction.

Les revêtements de sols mis en œuvre sont non glissants, robustes, d'entretien aisé et de caractéristiques acoustiques optimales suivant la localisation. Les préoccupations d'économie de fonctionnement sont

prises en compte en ce qui concerne l'éclairage artificiel des couloirs (temporisation, allumage « au passage », ...). Les prises de courant nécessaires pour l'entretien sont à prévoir par le concepteur.

10.6.17 Locaux supports et locaux techniques

Les locaux techniques nécessaires à la réhabilitation sont étudiés et prévus par le concepteur afin de répondre à l'ensemble des besoins du Programme. Leur localisation et organisation répondent à des contraintes et exigences d'ordres techniques, économiques et réglementaires.

Les installations de CTA/VMC sont envisagées en toiture terrasse, mais un autre emplacement peut être proposé. Dans tous les cas, ils doivent être clos et couvert, et être facilement accessibles pour la maintenance. Celle-ci doit pouvoir être réalisée en sécurité : gardes corps à prévoir.

10.7 IMAGE ARCHITECTURALE :

La réhabilitation s'inscrit dans la continuité de l'image du bâtiment Fontenoy existant.

La **qualité de l'accueil** est primordiale :

- Clarté du plan et de la signalétique pour se diriger aisément dans le niveau, que l'on soit personnel, patient ou visiteur,
- Confort pour l'attente et pour le soin.

Tous les espaces créés sont très sollicités par les utilisateurs et les usagers, notamment par le déplacement de fauteuils, de brancards et de lits : leur solidité et la facilité de maintenance pour le maître d'ouvrage sont prioritaires, afin de **pérenniser la qualité de l'image dans l'établissement.**

11. MISE A NIVEAU DE RESEAUX EXISTANTS

11.1 OBJET ET PERIMETRE DES TRAVAUX

Cette mise à niveau vise à transformer un sous-sol technique hétérogène et vieillissant en un ensemble lisible, sécurisé et pérenne, compatible avec :

- les exigences d'un hôpital de 1^{re} catégorie,
- la continuité de service,
- les évolutions futures des installations.

Dans un contexte hospitalier en exploitation continue, pour un établissement de 1^{re} catégorie, à forts enjeux de sécurité, de continuité de service et de conformité réglementaire.

L'opération porte sur la mise à niveau globale et sécurisée des réseaux techniques en sous-sol, incluant :

- les réseaux électriques CFO / CFA,
- les réseaux d'eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP),
- les réseaux d'eau froide technique (EF),

Enjeux principaux

- Sécurisation des réseaux critiques hospitaliers.
- Amélioration de la lisibilité, de la maintenabilité et de l'évolutivité des installations.
- Suppression des situations dangereuses ou non conformes (supports provisoires, croisements de réseaux, vétusté).
- Mise en conformité avec les exigences d'un ERP de type U – catégorie 1.
- Assurer une continuité de fonctionnement des installations hospitalières pendant les travaux.
- Garantir la séparation des réseaux (électriques / fluides).
- Rationaliser les cheminements techniques.
- Mettre à niveau les réseaux EU/EP pour fiabilité à long terme.

11.2 PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION

11.2.1 Diagnostic et reconnaissance préalable

Il est demandé une campagne d'identification exhaustive des réseaux existants :

- câbles CFO / CFA,
- gaines,
- réseaux EU / EP,
- supports et ancrages.
- un repérage précis (fonction, destination, état, obsolescence).
- Cette phase constitue un prérequis obligatoire à toute intervention.

11.2.2 Neutralisation et dépose

- Neutralisation sécurisée des réseaux hors service.
- Dépose et évacuation des câbles, gaines et canalisations non opérationnels.
- Maintien en fonctionnement des réseaux actifs.

Le programme insiste sur une intervention sélective, sans dépose aveugle.

11.3 MISE A NIVEAU DES RESEAUX ELECTRIQUES CFO / CFA

11.3.1 Création de nouvelles nappes de câbles

Il est demandé :

- la création de nouvelles nappes CFO et CFA, distinctes et clairement identifiées,
- un tri fonctionnel des réseaux (énergie, sécurité, courants faibles),
- un dimensionnement adapté aux besoins actuels et futurs.

11.3.2 Cheminements et supports

- Mise en place de chemins de câbles continus, dimensionnés et accessibles.
- Suppression de toute pose de câbles :
 - sur réseaux de plomberie,
 - sur supports provisoires ou non conformes.
- Reprise spécifique du local LT1404 ECS03, actuellement dépourvu de chemin de câble.

11.3.3 Sécurité électrique

- Création des prises nécessaires aux équipements techniques (ex. pompe de relevage dans le local LT1404 ECS03).
- Suppression des situations de bricolage ou d'alimentation non sécurisée.

11.4 MISE A NIVEAU DES RESEAUX EU / EP

11.4.1 Remplacement des réseaux vétustes

- Dépose des canalisations anciennes ou dégradées.
- Création de nouveaux réseaux EU/EP adaptés aux usages hospitaliers.
- Choix de matériaux durables, compatibles maintenance et exploitation.

11.4.2 Reprise du collecteur principal EU

- Reprise du collecteur principal EU situé dans le vide sanitaire (VS) du bâtiment C sous les cuisines.

- Garantie de la continuité d'évacuation pendant les travaux.

11.4.3 Reprise partielle de tronçon EU dégradé

Il est identifié un point critique nécessitant une intervention spécifique :

- tampon sous dalle cassé,
- sortie obstruée par des gravats,
- regard existant recouvert par des quais récents.

Les exigences sont :

- dévoiement du réseau dans le vide sanitaire,
- création d'un nouveau regard extérieur accessible,
- suppression des points inaccessibles ou non inspectables.

11.5 RESEAUX D'EAU FROIDE TECHNIQUE (EF)

11.5.1 Alimentation EF – Médecine Nucléaire

- Création ou reprise de l'alimentation EF technique dans le local des cuves de décroissance de la Médecine Nucléaire.
- Fiabilité et sécurité renforcées compte tenu du caractère sensible de l'activité.

11.5.2 Traitement des situations non conformes existantes

Il est exigé la suppression de toutes les situations suivantes :

- réseaux supportés par des étais provisoires,
- canalisations fonte anciennes non sécurisées,
- supports manquants ou inadaptés,
- croisements et superpositions non maîtrisées

11.6 EXEMPLES DE TRAVAUX AU SOUS-SOL (N-2)

- Identification des câbles, des gaines et réseaux EP/EU
- Neutralisation et suppression des câbles, des gaines et réseaux EP/EU non opérationnels
- Création de nouvelles nappes de câbles CFO – CFA triées, convenablement dimensionnées et remplaçant les anciennes nappes
- Création de nouveaux réseaux (EU/EP) en remplacement des tuyaux vétustes
- Reprise du collecteur principal des EU dans le VS du bâtiment C sous les cuisines.
- Reprise partielle d'un tronçon EU :
 - Tampon sous dalle cassée. Sortie obstruée de gravats. Le regard a été recouvert par les nouveaux quais. Nécessité de dévier le réseau dans le VS et création d'un nouveau regard extérieur.
- Alimentation en EF technique dans le local cuves de décroissance de la Médecine Nucléaire.(MN)
- Absence de chemin de câble dans le local LT1404 ECS03.
 - Les câbles sont posés sur les réseaux de plomberie et ça les contraignent fortement.

- Manque prise pour la pompe de relevage dans le local LT1404 ECS3.
- Un étau supporte un réseau en fonte dans le local ECS2. Manque support ou en attente de remplacer la fonte d'origine par du PVC.
- Etc.

PHASE CANDIDATURE

12. TRAVAUX TRANSVERSAUX

Travaux transversaux – Mise à niveau technique multi-bâtiments Sous-sol / RDJ / RDC / R+5.

12.1 OBJET ET PERIMETRE DES TRAVAUX

Les travaux transversaux portent sur la mise à niveau globale des installations techniques de plusieurs bâtiments hospitaliers (Fontenoy, bâtiments A, B, C, F, F1, F2, G...), sur plusieurs niveaux, dans un contexte de site occupé et en fonctionnement continu.

Ils concernent notamment :

- la sécurité incendie (SSI),
- les réseaux électriques CFO / CFA,
- les systèmes de GTB et de sûreté,
- les installations CVCD,
- la plomberie et les réseaux sanitaires,
- les VRD et cheminements extérieurs.

12.1.1 Méthodologie attendue

Il est demandé :

- une analyse critique de l'existant (diagnostic, incohérences, non-conformités),
- une approche transversale multi-lots,
- un phasage fin, compatible exploitation hospitalière,
- une hiérarchisation des interventions selon les risques.

12.2 SECURITE INCENDIE – SSI

Il est demandé notamment :

- L'identification exhaustive des clapets coupe-feu (CCF) du RDJ : localisation, état, asservissement au SSI.
- La vérification, complément et création de clapets coupe-feu dans le bâtiment de production ECS du bâtiment F.
- La mise à jour du système de sécurité incendie du bâtiment Fontenoy :
 - isolement des zones,
 - sectorisation,
 - tenue au feu,
 - adaptation des dispositifs SSI et CCF à réarmement motorisé,
- La création d'une Unité d'Aide à l'Exploitation (UAE) rendue nécessaire par le dépassement du seuil de 2 500 personnes.

On insiste sur la cohérence globale du dispositif incendie, et non sur des actions ponctuelles.

12.3 CFO – CFA / COURANTS FORTS ET FAIBLES

12.3.1 Architecture électrique générale

Il est demandé :

- la suppression du TGBT S2 dans sa configuration actuelle, donc prévoir de :
 - de transférer les départs (10 u) du TGBT S2 vers les TGBT F1 et/ou F2 ; nota : le SLT du TGBT S2 est IT et celui des F1 F2 est TN-S.
 - de modifier les châssis électriques par suite du transfert de ces départs (suite au changement de SLT).

- de reprendre la distribution électrique des secteurs situés dans l'emprise des zones de travaux, ainsi que du RDJ F/F1/F2 compris châssis électriques (inclus les reports de synthèse défaut sur la GTB)
- la dépose et l'évacuation complète du TGBT S2 existant.
- de prévoir l'ensemble des contacts SD dans les châssis afin de reporter les défauts sur la GTB et prévoir les compteurs d'énergie.
- de réintégrer dans la GTB (Panorama) tous les points créés et masqués (ensemble des châssis modifiés) et réintégrer les quelques points de GTB du bâtiment TEP actuellement raccordés en F/F1/F2.
- de prévoir d'ajouter 2 postes clients supplémentaire au système GTB

12.3.2 Mise en conformité et fiabilisation

Sont attendues :

- la reprise des non-conformités issues des chantiers antérieurs :
 - câbles sous-dimensionnés,
 - défauts de mise à la terre,
 - protections insuffisantes ou absentes.
- la mise en œuvre des doubles alimentations (normal / onduleur) sur les inverseurs du bâtiment C.
- la reprise complète des tableaux de distribution (TD) des bâtiments A (RDJ et sous-sol).
- la remise à niveau de la distribution électrique des bâtiments F2 et G.

12.3.3 GTB, sûreté et communication

Il est demandé :

- la réintégration dans la GTB (Panorama) de l'ensemble des points existants ou masqués :
 - Médecine Nucléaire,
 - Radiothérapie,
 - bâtiment TEP.
- l'ajout de deux postes clients GTB supplémentaires.
- la connexion complète des lecteurs de badges au PC sécurité (logiciel Amadeus).
- le report d'alarme sur la GTB du local de traitement des effluents de dialyse.
- le remplacement du réseau informatique en Médecine Nucléaire et Radiothérapie (RDJ – bâtiments F, F1, F2, G).
- la mise en conformité incendie des gaines CFO–CFA du noyau au RDJ et S1.

12.4 CVCD – VENTILATION ET CLIMATISATION

12.4.1 Ventilation

- Garantir la sécurité sanitaire et la conformité réglementaire des locaux techniques.
- Vérification et complément de la ventilation des locaux techniques :
 - local cuve de décroissance (MN), avec remise en état du robinet de puisage,
 - local pompe à vide.

12.4.2 Ancienne chaufferie Fontenoy

Il est demandé :

- la dépose complète du dispositif basse pression :
 - tour aéroréfrigérante,
 - tuyauteries associées.
- la dépose des anciennes chaudières et ballons ECS.
- la dépose de l'ensemble des installations gaz (intérieures et extérieures).
- la dépose de l'ancienne climatisation du local onduleur (SS bâtiment B).

12.5 PLOMBERIE – RESEAUX SANITAIRES

12.5.1 AEP et ECS

- Finalisation du bouclage AEP (arrivée bâtiment 5).
- Reprise de l'alimentation depuis le bâtiment B.
- Remplacement des vannes de l'ancienne arrivée AEP.

12.5.2 Réseaux incendie

- Remplacement des enrouleurs et des réseaux RIA en radiothérapie et Médecine Nucléaire.
- Ajout de RIA dans les volumes réglementairement requis, avec vérification du dimensionnement des réseaux existants.
- Curage et vérification des réseaux RIA (Aile B, noyaux).

12.5.3 Réseaux EU / EP

- Remplacement partiel du réseau EU dans la zone de lavage de l'aile B .
- Réparation des casses (garage SIMUSANTÉ, VRD aval carport).
- Vérification et mise en conformité de la cuve EU à risques nucléaires.
- Remplacement des canalisations fonte anciennes en sous-sol.

12.5.4 Traitement des non-conformités

Il est demandé :

- la suppression des réseaux PER inappropriés,
- la reprise des alimentations de fortune (prises sur robinets de puisage),
- le traitement de la légionellose si nécessaire.
- remplacement des réseaux présentant de la corrosion sévère des réseaux galva en Médecine Nucléaire (F–F1–F2),
- Réparation des fuites importantes en salle de moulage (RDJ F2 / G).

12.5.5 Autres exigences

- Réhabilitation du local CVC et des adoucisseurs cuisines, salubrité du local à revoir.
- Reprise de l'étanchéité du plancher RDJ.
- Réduction de la température excessive du local ECS 01.
- Remplacement du système de relevage du local déchets organiques.
- Création d'un système de nettoyage pour matériels.

12.6 VRD – ESPACES EXTERIEURS

- Sécurisation et mise en accessibilité des cheminements.
- Réaménagement des parcours piétons entre SIMU Santé, parking P3, accès Fontenoy par la mise en œuvre de la continuité des cheminements PMR :
 - surbaissements,
 - pentes réglementaires,
 - lisibilité des parcours.

13. FINALISATION DE CERTAINS TRAVAUX

13.1 FINALISATION DES TRAVAUX- LOCAL DE PRETRAITEMENT HEMODIALYSE

Le local de prétraitement des Hémodialyse n'est pas achevé . Il est demandé de finir l'aménagement :

Nature des travaux :

Sol : complément en résine ou peinture de sol,

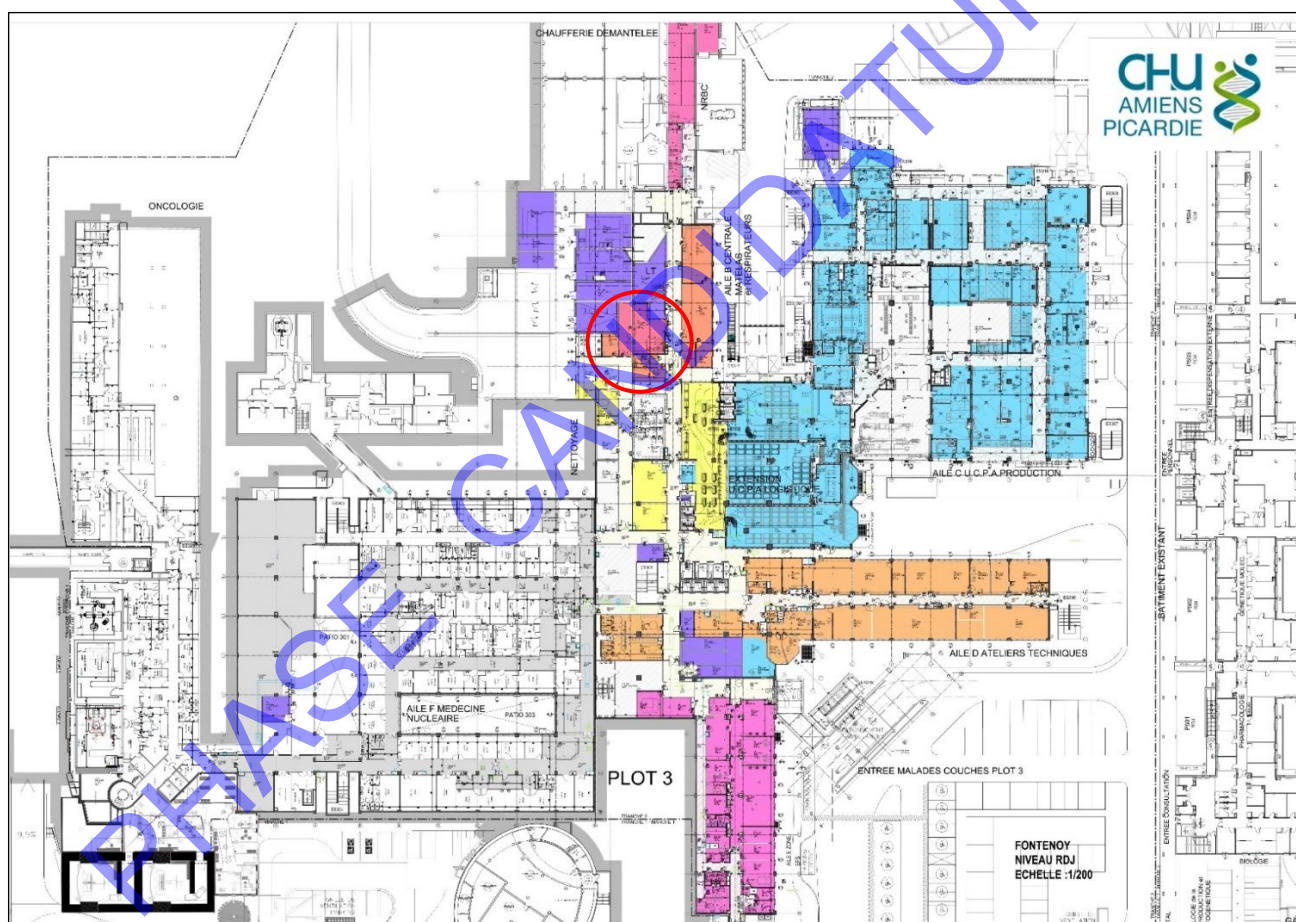
Mur : mur peint

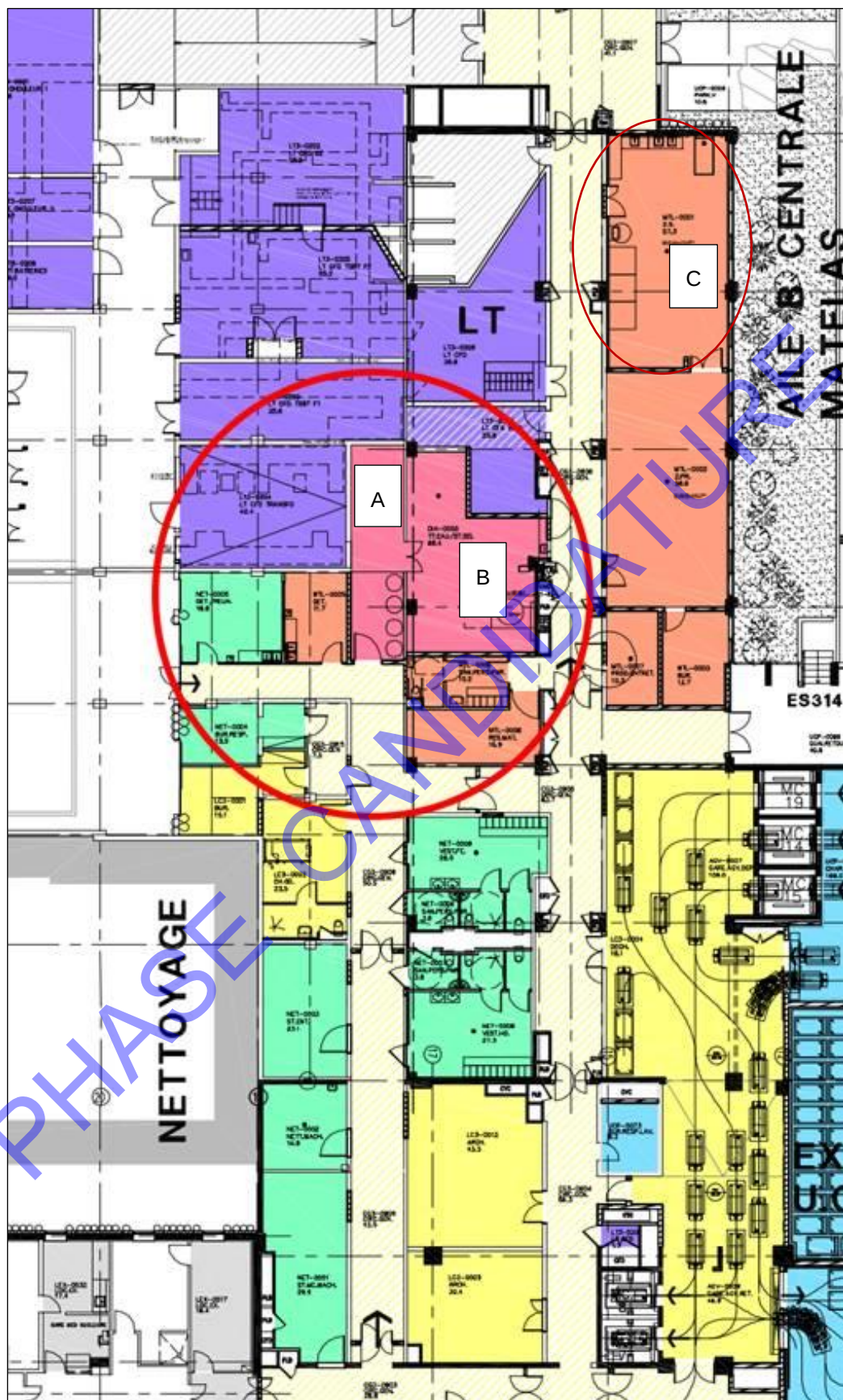
Faux plafond : dalle peint ou faux plafond hydrofuge

Menuiserie intérieure : peinture, et ferme porte ; coupe-feu 1h mise en œuvre contrôle d'accès

CVC : Ventilation suffisante des locaux

CFO : Mise en œuvre de 2 PC étanches à 1,1m + 2RJ 45 (en goulottes)





Les travaux devront être effectués sans arrêt du fonctionnement du local technique et sans la pollution du process.

Prévoir dans le local prétraitement :

- Sol résine dans les deux locaux roses (qui support des charges de transpalette d'une tonne)
- Réfection du caniveau
- Local C transformé en stockage de matériel biomédical en attente de décartonnage : préparation . sol en résine ou peinture de sol . mur en brut peint .

Dans les locaux (A,B, C) :

- prévoir une bonne ventilation.
- Prévoir un contrôle par badge

13.2 REAMENAGEMENT DE L'ACCES SUD DU FONTENOY

L'accès sud du Fontenoy est à réaménager . Cet accès avait été aménagé de façon provisoire comme un accès secondaire . l'évolution du site nécessite une réflexion pour cette zone . En entrant dans le bâtiment on rencontre immédiatement des cloisons et des couloirs . cette zone devra comporter de la profondeur et un minimum d'espace pour l'orientation et voire un volume de pas perdu en raccordement avec les différentes directions . il sera possible d'envisager éventuellement une extension pour cela.

13.3 SECURISATION DES ESCALIER DE SECOURS FONTENOY

Les accès aux toitures -terrasses et locaux techniques doivent être sécurisés.

il est demandé de prévoir la mise en place de grilles avec contrôle d'accès au droit de chaque escalier. Ces grilles devront être munies de push-bar côté intérieure.

13.4 INTEGRATION SUR LOGICIEL AMADEUS LECTEURS DE BADGES FONTENOY

Pour l'ensemble des zones aménagées, intégrer sur le logiciel NOVADIS AMADEUS des vues et contrôles des lecteurs de badges du Fontenoy.

Pour les autres zones hors aménagement, prévoir également une vérification de toutes les portes et raccorder celles qui n'y sont pas encore raccordés.

Extension de la vidéoprotection aux zones considérées.

14. DESAMIANPAGE

14.1 OBJET DE LA MISSION

La présente mission a pour objet d'assister le maître d'ouvrage dans l'ensemble du processus de gestion du risque amiante, depuis la recherche initiale jusqu'à la réception des travaux de désamiantage, conformément à la réglementation en vigueur (Code de la santé publique, décret n° 2011-629 modifié. Code du travail : Article L. 4412-2 ; Articles R. 4412-125 à R. 4412-143 ; Sous-section 4 (Articles R. 4412-144 à R. 4412-148))

14.2 PRESTATIONS ATTENDUES

14.2.1 Identification du périmètre et cahier des charges de recherche d'amiante

- Recenser et analyser les documents existants (diagnostics antérieurs, plans, rapports).
- Identifier les zones et matériaux potentiellement amiantés, y compris non accessibles.
- Établir le périmètre précis des investigations et la cartographie prévisionnelle.
- Rédiger le cahier des charges technique pour un prestataire certifié (méthodes, contraintes, livrables).

14.2.2 Analyse des offres de recherche d'amiante

- Vérification des candidatures et certifications.
- Analyse technique, méthodologique et financière.
- Rédaction d'une note de synthèse avec proposition de choix.

14.2.3 Cahier des charges pour travaux de désamiantage

- Définir les zones et procédés de retrait/confinement.
- Spécifier les mesures de protection et de gestion des déchets.
- Intégrer les exigences réglementaires et de contrôle.

14.2.4 Analyse des offres travaux de désamiantage

- Vérification des qualifications (Qualibat 1552 ou équivalent).
- Analyse technique, organisationnelle et financière.
- Proposition argumentée de choix.

14.2.5 Suivi des travaux de désamiantage

- Vérification des installations et du plan de retrait.
- Suivi de la conformité réglementaire et des mesures d'empoussièrement.
- Contrôle final et validation des attestations de fin de chantier.
- Rapport final de suivi intégré au DOE.

14.3 DOCUMENTS A FOURNIR PREALABLEMENT AUX TRAVAUX

- Cahier des charges recherche amiante.
- Note d'analyse des offres recherche amiante.
- Cahier des charges travaux désamiantage.
- Note d'analyse des offres travaux désamiantage.
- Rapports de suivi et rapport final.

PHASE CANDIDATURE